



N° 89-613-MIF au catalogue — N° 001

ISSN: 1710-2952

ISBN: 0-662-76140-5

Document analytique

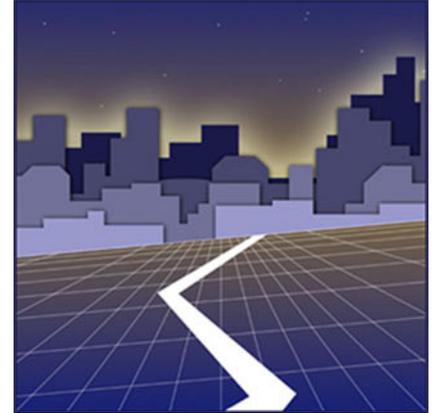
**Tendances et conditions dans les régions
métropolitaines de recensement**

Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement, 1980 à 2000

par Andrew Heisz et Logan McLeod

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail
24^e étage, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Toutes les opinions émises par les auteurs de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à ligne info-médias , Division des communications, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4636).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Ce produit est disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, gratuitement, sous le n° 89-613-MIF au catalogue. Pour obtenir un exemplaire, visitez notre site Web à www.statcan.ca et choisissez la rubrique Produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Tendances et conditions dans les régions métropolitaines de recensement

Cette série de rapports fournit les informations générales sur les tendances et conditions à propos d'une variété de sujet dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada. Les sujets abordés comprennent la démographie, le logement, l'immigration, les autochtones, le faible revenu, les conditions économiques, la santé, le lieu de travail et le mode de déplacement journalier ainsi que la culture. La plupart des rapports couvrent la période 1981 à 2001.

L'objectif visé est de produire des mesures statistiques de la situation et des tendances qui prévalent dans nos grandes villes et dans les quartiers qui les composent. Ces mesures seront disponibles pour la planification urbaine et les évaluations stratégiques des éléments nécessaires à la création d'une ville en santé.

Statistique Canada a mené ce projet en collaboration avec le Secrétariat des villes du Bureau du Conseil privé et avec l'appui financier de 14 autres ministères.

Ce projet a été mené sous la direction de Doug Norris et Garnett Picot à Statistique Canada.



Statistique Canada
Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail

Tendances et conditions dans les régions métropolitaines de recensement

Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement, 1980 à 2000

Andrew Heisz et Logan McLeod

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Avril 2004

N° 89-613-MIF au catalogue, n° 001
Périodicité : occasionnel

ISSN 1710-2952
ISBN 0-662-76140-5

Ottawa

This publication is also available in English (Catalogue No. 89-613-MIE, No. 001).

Le nom des auteurs est inscrit selon l'ordre alphabétique.

Toutes les opinions émises par les auteurs de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Table des matières

Sommaire	5
Chapitre 1 : Introduction	9
Chapitre 2 : Revenu dans les RMR, 1980 à 2000	14
2.1 Croissance la plus rapide du revenu médian dans les RMR du centre du Canada et la plus lente dans les RMR de l'Ouest	14
2.2 Détérioration de la situation des personnes ayant le revenu le plus faible durant la première moitié des années 90, mais redressement partiel durant la deuxième moitié	15
2.3 Croissance du revenu des personnes ayant le revenu le plus élevé au cours des années 90, principalement de 1995 à 2000	16
Chapitre 3 : Faible revenu dans les RMR, 1980 à 2000	24
3.1 Légère baisse du taux de faible revenu dans les régions métropolitaines entre 1980 et 2000	25
3.2 Évolution variable du taux de faible revenu dans les années 80 et les années 90	25
3.3 Fraction plus importante du revenu sous forme de paiements de transfert chez les personnes à faible revenu	25
Chapitre 4 : Groupes présentant un risque élevé d'avoir un faible revenu	30
4.1 Taux de faible revenu plus élevés chez les groupes à risque qui représentent par conséquent une part disproportionnée de la population à faible revenu	30
4.2 La composition de la population à faible revenu varie d'une RMR à l'autre	31
4.3 Les nouveaux immigrants représentent maintenant une part plus importante de la population à faible revenu et leur taux de faible revenu est à la hausse	31
4.4 Augmentation du taux de faible revenu dans nombre de RMR durant les années 90 concentrée chez les nouveaux immigrants	32
4.5 Part croissante d'Autochtones dans la population à faible revenu de certaines RMR	33
4.6 Taux relativement élevés de faible revenu chez les Autochtones comparativement aux autres groupes	33
4.7 Diminution des taux de faible revenu chez les personnes âgées et les membres de familles monoparentales	33
Chapitre 5 : Inégalité du revenu des quartiers	42
5.1 Augmentation du revenu dans les quartiers à revenu élevé et diminution dans nombre de quartiers à faible revenu	42

Chapitre 6 : Quartiers à faible revenu	51
6.1 La proportion de quartiers à faible revenu a augmenté dans certaines RMR et diminué dans d'autres, ce qui donne une faible variation nette de 1980 à 2000	52
6.2 Concentration croissante des personnes à faible revenu dans les quartiers à faible revenu	52
Chapitre 7 : Répartition spatiale des quartiers à faible revenu	57
7.1 La répartition spatiale des quartiers à faible revenu varie d'une RMR à l'autre, sans modèle géographique nettement dominant	57
7.1.1 Grappe à faible revenu unique et centralisée à Québec, Hamilton, London, Winnipeg, Edmonton et Vancouver	57
7.1.2 Grappes décentralisées de quartiers à faible revenu à Montréal, Ottawa–Hull et Toronto	58
7.1.3 Aucun profil de regroupement des quartiers à faible revenu à Calgary	58
7.2 Évidence d'un renouveau du noyau urbain dans certaines RMR	58
Chapitre 8 : Résidents des quartiers à faible revenu	67
8.1 La composition de la population des quartiers à faible revenu varie selon la RMR	67
8.2 Concentration plus grande des nouveaux immigrants dans les quartiers à faible revenu	68
8.3 Les personnes membres d'une famille monoparentale étaient plus susceptibles de vivre dans les quartiers à faible revenu, mais pas les enfants ni les personnes âgées	68
8.4 Les quartiers à faible revenu présentent d'autres caractéristiques défavorables, comme une participation médiocre au marché du travail, moins d'éducation et un taux élevé de paiements de transfert	68
Chapitre 9 : Conclusion	76
Tableaux en annexe	77
Bibliographie	90

Sommaire

Dans l'ensemble du pays, l'« état » des régions métropolitaines du Canada préoccupe de plus en plus les entreprises, les décideurs et les Canadiens de tous les milieux. Ces personnes s'intéressent au renouvellement de la vie communautaire dans les centres urbains. Cela signifie qu'il faut résoudre le problème de la pauvreté, fournir de nouveaux débouchés d'apprentissage et de travail à tous les Canadiens, y compris les nouveaux immigrants et les Autochtones, et améliorer le contexte commercial.

Le présent rapport est le premier d'une série comprenant des mesures statistiques qui visent à jeter de la lumière sur les questions d'importance pour les plus grands centres urbains canadiens. Statistique Canada a mené ce projet de concert avec le Secrétariat des villes du Bureau du Conseil privé.

L'objectif visé est la production de mesures statistiques de la situation et des tendances qui prévalent dans nos grandes zones urbaines et dans les quartiers qui les composent. Ces mesures seront disponibles pour la planification urbaine et les évaluations stratégiques des éléments nécessaires à la création d'une ville en santé.

Le présent rapport exhaustif dresse le portrait statistique du revenu et du faible revenu en milieu urbain au Canada. À cette fin, il comprend l'examen des changements qui ont touché le revenu des familles avant impôts dans les 27 plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR)¹ du pays, entre 1980 et 2000, à partir des données du recensement.

L'analyse met l'accent sur le faible revenu et la situation de groupes particuliers qui courent un risque élevé d'avoir un faible revenu, y compris les nouveaux immigrants (c.-à-d. ceux qui sont arrivés au Canada au cours des dix années précédant le recensement), les Autochtones et les membres de familles monoparentales.

Elle repose en outre sur les données des secteurs de recensement, en vue de l'analyse de l'évolution de l'inégalité du revenu dans les divers quartiers de certaines régions métropolitaines. L'objectif consiste à déterminer si l'écart de revenu entre les quartiers riches et les quartiers pauvres s'élargit, et si la proportion de quartiers à faible revenu est en hausse. (Un quartier à faible revenu en est un où le taux de faible revenu dépasse 40 %.)

Le rapport examine en outre, à l'intérieur des quartiers à faible revenu, les caractéristiques des résidents, et plus particulièrement des groupes présentant un risque élevé d'avoir un faible revenu, comme les nouveaux immigrants ou les Autochtones, ainsi que les caractéristiques des quartiers proprement dits.

¹ Une région métropolitaine de recensement (RMR) est la région formée par une ou plusieurs municipalités adjacentes regroupées autour d'une grande zone urbaine (appelée noyau urbain). La population du noyau urbain d'une région métropolitaine de recensement est d'au moins 100 000 habitants, d'après les chiffres du recensement. Pour être incluses dans une RMR, les municipalités adjacentes doivent présenter un haut degré d'intégration avec la région urbaine centrale, tel que mesuré par le nombre de navetteurs calculé d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Faible revenu dans les régions métropolitaines

Le revenu familial médian et les taux de faible revenu ont peu varié dans la plupart des régions métropolitaines durant les années 90. En revanche, le revenu médian a augmenté et les taux de faible revenu ont diminué dans la plupart des régions métropolitaines tout au long des années 80.

Le revenu médian des familles vivant dans une région métropolitaine en 2000 se chiffrait à 62 300 \$, une hausse de 1 % par rapport à 1990. (La médiane représente le point où les revenus de la moitié des familles se situent au-dessus et ceux de l'autre moitié en dessous de la valeur moyenne.) Dans l'ensemble, les revenus ont augmenté plus rapidement durant les années 80. Le revenu familial médian dans les régions métropolitaines a augmenté de 5 % durant les années 80. Entre 1980 et 2000, le revenu médian a augmenté de 7 %.

Durant les années 80, la croissance économique a été partagée dans une certaine mesure par la plupart des résidents des RMR. Les revenus ont augmenté à la fois dans la tranche supérieure et dans la tranche inférieure de répartition des revenus, mais ceux de la tranche supérieure ont eu tendance à augmenter davantage. Durant les années 90, la croissance s'est concentrée davantage chez les familles à revenu élevé, tandis que le revenu des familles à faible revenu a peu augmenté ou même baissé dans la plupart des régions métropolitaines.

Par conséquent, le faible revenu dans les régions métropolitaines a légèrement augmenté, passant de 17,2 % en 1990 à 17,7 % en 2000. Les régions métropolitaines ont affiché des tendances mixtes durant cette décennie : six RMR ont vu leurs taux de faible revenu baisser de plus de un point de pourcentage et six ont vu leur taux de faible revenu augmenter de plus de un point. Dans les autres RMR, les taux de faible revenu ont peu changé.

En revanche, entre 1980 et 1990, le taux de faible revenu dans les RMR est passé de 18,3 % à 17,2 %, soit une baisse de 1,1 point. La plupart des régions métropolitaines ont vu baisser leur taux de faible revenu. En raison des gains réalisés durant les années 80, le taux de faible revenu pour l'ensemble des régions métropolitaines s'est établi à 17,7 %, soit à un niveau marginalement inférieur en 2000 par rapport à 1980.

Les deux grandes régions métropolitaines où le taux de faible revenu a augmenté durant les années 90 étaient Toronto et Vancouver. La hausse du taux de faible revenu dans ces RMR était concentrée chez les nouveaux immigrants (ceux qui sont arrivés durant la décennie précédant le recensement).

En 2000, les personnes à faible revenu vivant dans des RMR ont tiré une part nettement moins importante de leur revenu d'un travail et une part plus importante de paiements de transfert gouvernementaux que leurs homologues deux décennies plus tôt. En 2000, 51,1 % du revenu des personnes à faible revenu provenaient de paiements de transfert, comparativement à seulement 42,7 % en 1980.

Caractéristiques des personnes à faible revenu

Le taux de faible revenu dans les RMR était plus élevé chez certains groupes, ceux-ci représentant par conséquent une part disproportionnée de la population à faible revenu.

Le présent rapport est axé sur trois groupes qui ont eu tendance à avoir des taux de faible revenu supérieurs à l'ensemble de la population d'une RMR donnée — nouveaux immigrants (ceux qui sont arrivés au cours de la décennie précédant le recensement), Autochtones et membres de familles monoparentales.

Les nouveaux immigrants des RMR avaient un taux de faible revenu estimé à 35 % en 2000, soit près du double du taux dans l'ensemble des RMR. Leur taux de faible revenu a augmenté au cours de la période de 1980 à 2000, passant de 23 % en 1980 à 35 % en 2000. Cette hausse du faible revenu a été constatée dans toutes les RMR qui comptent une population importante de nouveaux immigrants.

Dans certaines grandes RMR, la hausse du taux de faible revenu dans les années 90 était concentrée chez les nouveaux immigrants. À Toronto, où le taux de faible revenu a augmenté de 1,8 point de pourcentage entre 1990 et 2000, le taux de faible revenu chez les nouveaux immigrants a augmenté de 4,6 points, passant de 28,2 % à 32,8 % pour la même période. Par contre, le taux de faible revenu pour le reste de la population de Toronto était virtuellement inchangé.

Le taux de faible revenu pour les Autochtones et les familles monoparentales était aussi beaucoup plus élevé que la moyenne des taux de faible revenu des RMR. En 2000, près de 42 % des Autochtones vivant dans des régions métropolitaines avaient un faible revenu, soit plus du double de la moyenne nationale des RMR.

Le taux de faible revenu pour les personnes vivant dans des familles monoparentales se situait à 47 % en 2000, comparativement à 15 % chez les personnes appartenant à d'autres types de familles. Cependant il avait considérablement diminué durant la période de 1980 à 2000.

Les RMR regroupent des proportions différentes d'immigrants et d'Autochtones, ce qui fait que la composition de la population à faible revenu varie considérablement d'une ville à l'autre. À Winnipeg, Regina et Saskatoon, plus de 20 % de la population à faible revenu était constituée d'Autochtones. Par contre, à Toronto et à Vancouver, les Autochtones étaient peu nombreux dans la population à faible revenu, mais la proportion de nouveaux immigrants était plus importante (32,0 % à Toronto et 32,6 % à Vancouver).

Moins de 10 % de la population à faible revenu de la plupart des RMR situées à l'est de Montréal est constituée de nouveaux immigrants ou d'Autochtones.

Quartiers à faible revenu

La différence de revenu entre les quartiers riches et les quartiers pauvres a augmenté dans la plupart des RMR entre 1980 et 2000, et plus particulièrement entre 1990 et 2000. Dans presque toutes les villes, le revenu a augmenté plus rapidement dans les quartiers à revenu élevé que dans les quartiers à faible revenu, reflétant qu'il a augmenté plus rapidement dans les familles à revenu élevé que dans les familles à faible revenu.

Comme c'est le cas pour le taux de faible revenu, la proportion de tous les quartiers qui sont à faible revenu (dans toutes les RMR) est demeurée relativement stable entre 1980 et 2000. En 1980, 6,1 % des quartiers des RMR étaient des quartiers à faible revenu. Cette proportion a diminué pour se situer à 5,5 % en 1990, puis a doublé pour atteindre 11,8 % en 1995, pour chuter par la suite et se fixer à 5,8 % en 2000, lorsque la situation économique s'est améliorée.

Les quartiers à faible revenu ont tendance à être regroupés, mais pas toujours dans le noyau urbain. Ils sont souvent situés en banlieue. À Toronto et à Montréal, par exemple, les quartiers à faible revenu étaient moins susceptibles d'être situés au centre-ville en 2000 qu'en 1980. Par contre, à Vancouver et à Winnipeg la tendance est très différente puisque la concentration de quartiers à faible revenu s'observe en grande partie au centre-ville.

Les nouveaux immigrants, les Autochtones et les familles monoparentales étaient plus susceptibles que d'autres groupes de vivre dans des quartiers à faible revenu. Dans certains centres, comme à Winnipeg et à Vancouver, on compte une seule grappe dominante de quartiers à faible revenu au centre-ville. Dans d'autres, comme à Toronto et à Montréal, on compte plusieurs grappes distinctes de quartiers à faible revenu qui entourent un centre-ville relativement aisé. En outre, à Toronto et à Montréal, les quartiers à faible revenu sont moins susceptibles de se trouver au centre-ville et plus susceptibles de se trouver dans des grappes à l'extérieur du centre-ville en 2000 qu'en 1980.

Les quartiers à faible revenu sont de plus en plus composés d'Autochtones et d'immigrants, et de moins en moins d'autres personnes. Pour l'ensemble des RMR, les nouveaux immigrants représentaient 9,9 % des résidents des quartiers à faible revenu en 1980. En 2000, cette proportion avait doublé pour atteindre 19,8 %. Bien entendu, cette tendance variait d'une RMR à l'autre, selon l'importance des immigrants dans la zone urbaine.

Les nouveaux immigrants représentent une fraction importante et croissante des résidents des quartiers à faible revenu dans de nombreuses RMR. À Toronto, la proportion de résidents de quartiers à faible revenu qui étaient des nouveaux immigrants a augmenté, passant de 24,4 % en 1980 à 39,1 % en 2000. À Montréal, cette proportion a plus que doublé, passant de 7,8 % en 1980 à 19,4 % en 2000.

Les Autochtones constituaient aussi une fraction importante et croissante des résidents des quartiers à faible revenu des RMR comptant des populations autochtones importantes, comme Winnipeg et Saskatoon. À Winnipeg, les Autochtones représentaient 30,8 % des résidents des quartiers à faible revenu en 2000, comparativement à 24,5 % en 1995.

Chapitre 1

Introduction

Le présent rapport examine le revenu des familles avant impôts et le faible revenu dans 27 régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada pour la période de 1980 à 2000. Il vise à décrire les tendances touchant le revenu et le faible revenu dans les RMR. Le revenu est défini à l'encadré 1.1.

L'analyse se concentre surtout sur quatre facteurs :

- **Tendances du revenu et de l'inégalité de revenu :** Le bien-être économique de la plupart des résidents des RMR augmente-t-il? Les riches deviennent-ils plus riches et les pauvres, plus pauvres?
- **Tendances du faible revenu :** Quelles sont les tendances du faible revenu dans les RMR du Canada? Les personnes à faible revenu reçoivent-elles une part plus importante de leur revenu sous forme de paiements de transfert?
- **Groupes à risque :** Les nouveaux immigrants, les Autochtones, les personnes âgées, les enfants et les personnes membres d'une famille monoparentale courent-ils un plus grand risque que les autres d'avoir un faible revenu? La tendance des taux de faible revenu reflète-t-elle l'évolution de la concentration de ces groupes dans les RMR?
- **Tendances concernant les quartiers :** Les RMR se répartissent-elles en quartiers à revenu élevé et en quartiers à faible revenu? Les quartiers à faible revenu sont-ils plus nombreux? Les quartiers à faible revenu sont-ils regroupés dans les noyaux urbains des RMR? Qui vit dans les quartiers à faible revenu?

L'étude repose sur les données des recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001 au Canada. Le recensement se tient au mois de mai ou juin des années désignées et sert à recueillir des données sur le revenu de l'année précédente. C'est donc dire que l'on compare les tendances observées pour le revenu en 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000.

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est la région formée par une ou plusieurs municipalités adjacentes regroupées autour d'une grande zone urbaine (appelée noyau urbain). La population du noyau urbain d'une région métropolitaine de recensement est d'au moins 100 000 habitants, d'après les chiffres du recensement. Pour être incluses dans une RMR, les municipalités adjacentes doivent présenter un haut degré d'intégration avec la région urbaine centrale, tel que mesuré par le nombre de navetteurs calculé d'après les données du recensement sur le lieu de travail. L'univers des RMR au Recensement de 2001 (et de celles visées par l'étude) est : St. John's, Halifax, Saint John, Chicoutimi–Jonquière, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Montréal, Ottawa–Hull, Kingston, Oshawa, Toronto, Hamilton, St. Catharines–Niagara, Kitchener, London, Windsor, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver et Victoria.

Le présent rapport examine le revenu annuel familial avant impôts de personnes. Étant donné que la taille des familles diffère, il est préférable d'uniformiser le revenu en fonction de la taille de la famille pour que les comparaisons soient utiles. Le concept de revenu utilisé est le revenu corrigé en fonction du nombre

d'équivalents-adultes (revenu CEA). Cette mesure tient compte des économies d'échelle du point de vue de la consommation des familles. Pour produire le revenu CEA, le revenu total du ménage est divisé par un facteur de rajustement en fonction de la taille et de la composition de la famille. Plus la famille est nombreuse, plus le facteur de rajustement est grand. Ce revenu est attribué à tous les membres de la famille, afin que chacun ait le même revenu CEA. Ainsi, dans deux familles ayant le même revenu non corrigé, chaque membre de la famille comptant quatre membres aura un revenu CEA inférieur à chaque membre de la famille comptant deux membres. (Voir l'encadré 1.1 pour des détails.) Puisque le revenu CEA tient compte des changements en fonction de la taille de la famille, les variations du revenu CEA au fil du temps sont plus valides que les variations du revenu non corrigé de la famille. Certains tableaux figurent en annexe à l'intention des lecteurs qui préfèrent examiner le revenu familial non corrigé.

Le revenu est converti d'une valeur nominale à une valeur réelle en dollars de 2000 à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC). Des IPC propres aux RMR sont utilisés, s'ils existent, et des IPC provinciaux autrement. Par conséquent, les changements de revenu déclarés dans la présente étude rendent compte des changements réels touchant le pouvoir d'achat dans les RMR.

On considère comme ayant un faible revenu toute personne dont le revenu corrigé est inférieur à un seuil préétabli. Aux fins du présent rapport, le seuil est défini comme correspondant à la moitié du revenu médian corrigé pour 2000 dans une RMR particulière. Le revenu réel corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes pour chaque année (1980, 1985, 1990, 1995 et 2000) est par la suite comparé au seuil établi. Cet indicateur est couramment appelé mesure de faible revenu (MFR). L'utilisation de cette mesure nous permet de déterminer quelle fraction de la population d'une RMR a un revenu qui est substantiellement inférieur à la plupart des autres personnes de cette RMR. Il se peut que certains lecteurs préfèrent utiliser les taux de faible revenu, sur la base des seuils de faible revenu (SFR) définis de façon conventionnelle. Pour ces lecteurs, des tableaux figurent en annexe et sont mentionnés dans le texte au besoin. Étant donné que certains résultats sont influencés par le seuil de faible revenu choisi, le présent rapport met l'accent sur les résultats qui ne sont pas touchés par ce choix. (Voir l'encadré 1.2 pour des détails.)

Les taux de faible revenu définis dans le présent document ne sont pas utiles pour comparer les différences entre les RMR. Cela vient du fait que le taux de faible revenu ne tient pas compte des différences entre les RMR en ce qui a trait aux niveaux des prix. Le fait d'avoir un faible revenu dans une RMR où le coût de la vie est élevé en comparaison peut donner lieu à une situation très différente que le fait d'avoir un faible revenu dans une RMR où le coût de la vie est faible. C'est pourquoi dans la présente étude, l'accent n'est pas mis sur les différences dans le taux de faible revenu entre RMR.

Toutefois, pour une RMR donnée, les variations du taux de faible revenu au fil du temps sont valides. Cela vient du fait que le SFR ou la MFR fournit un point de référence fixe pour le revenu, à partir duquel on peut comparer le revenu réel (corrigé pour tenir compte des changements touchant le niveau des prix). On peut se demander si la fraction de la population d'une RMR qui se situe au-dessus ou en dessous de ce point de référence a augmenté ou diminué. On peut aussi se demander si la proportion de la population se situant en dessous du point de référence a augmenté davantage dans une ville que dans une autre. De même, les comparaisons entre les groupes démographiques à l'intérieur d'une RMR sont valides.

Les personnes et les familles qui vivent dans des logements collectifs et les non-résidents sont exclus de cette analyse. L'étude exclut en outre les personnes qui ont immigré durant l'année du recensement ou l'année précédente. Les statistiques annuelles sur le revenu sont biaisées par défaut pour ces immigrants, puisqu'ils n'ont pas passé l'année de référence au titre du revenu au Canada, ou n'en ont passé qu'une partie.

Dans nombre de cas, les statistiques figurant dans le présent rapport différeront légèrement de celles comprises dans les diffusions officielles des données du recensement. Les différences viennent de deux sources principalement :

(1) de l'échantillon.

Comme il est indiqué ci-dessus, le présent rapport laisse de côté les personnes qui ont immigré durant l'année du recensement et l'année précédente.

(2) des concepts.

a) Les diffusions de données du recensement sont axées sur le revenu de la famille de recensement, tandis que le présent rapport est axé sur le revenu de la famille économique. Selon le concept de la famille économique, les membres de la famille doivent être apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Par contre, le concept de la famille de recensement exige que les membres de la famille soient un conjoint de sexe masculin ou féminin, un conjoint de fait de sexe masculin ou féminin, un parent seul de sexe masculin ou féminin, ou un enfant et son parent. Le concept de la famille économique peut par conséquent englober un groupe plus important de personnes que celui de la famille de recensement.

b) Aux fins de la présente étude, les Autochtones englobent uniquement les personnes qui ont déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone (p. ex., Indiens d'Amérique du Nord, Métis ou Inuit). Les diffusions officielles des données du recensement (mais pas la présente étude) comprennent en outre les personnes qui n'ont pas déclaré d'identité autochtone, mais qui ont déclaré être un Indien inscrit ou un Indien visé par un traité, ou encore les membres d'une bande indienne ou d'une première nation. Par conséquent, la population autochtone comprise dans la présente étude est légèrement plus faible que celle du recensement.

Les limites des RMR peuvent changer au fil du temps en fonction de la croissance et de l'intégration économiques de municipalités environnantes. De fait, cette croissance est un aspect important du développement des régions métropolitaines. Le développement de parcs industriels, de nouvelles banlieues et d'infrastructure de transport à l'extérieur des limites initiales des RMR contribue à accroître la taille de la région métropolitaine, et contribue à l'évolution du revenu et du faible revenu dans la région. En conséquence, ce rapport ne tient pas compte des ajustements engendrés par les variations des limites des RMR au fil du temps.

Encadré 1.1 : Définition du revenu

L'analyse du revenu porte sur des données provenant des recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001. L'utilisation de données de recensement est vivement recommandée pour l'analyse au niveau de la RMR, puisqu'aucune autre source de données n'offre à la fois un échantillon de taille suffisante pour procéder à l'analyse détaillée des petites régions géographiques et la richesse des données démographiques et familiales nécessaire pour interpréter complètement les résultats. Durant le recensement, qui est réalisé en mai ou juin de l'année de recensement, des renseignements sur le revenu sont recueillis pour l'année précédente. Donc, nous comparons les tendances observées pour le revenu en 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000.

Le revenu s'entend du revenu après transferts et avant impôts. Il serait préférable d'utiliser une mesure du revenu disponible (après impôts), mais les renseignements ne sont pas recueillis lors du recensement. Le revenu provient de deux sources, à savoir le marché et les paiements de transfert.

Par revenu du marché, on entend la somme des revenus tirés d'un emploi (traitements et salaires, revenu agricole net et revenu net provenant d'entreprises non agricoles non constituées en sociétés et (ou) de l'exercice d'une profession), des revenus de placements, des pensions de retraite et rentes (y compris celles provenant de régimes enregistrés d'épargne-retraite [REER] et de fonds enregistrés de revenu de retraite [FEER] et d'autres revenus monétaires. Par revenu sous forme de transferts, on entend les revenus tirés de tous les paiements de transfert faits par les administrations fédérale, provinciales ou municipales. Cette variable est la somme des montants perçus au titre de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, de l'assurance-emploi, de la Prestation fiscale canadienne pour enfant et d'autres revenus de source gouvernementale.

La valeur du revenu est exprimée en prix constants au moyen des indices des prix à la consommation (IPC) propres aux RMR s'ils existent et des IPC provinciaux autrement. Les RMR pour lesquelles existe un IPC particulier sont : St. John's, Halifax, Saint John, Québec, Montréal, Ottawa-Hull, Toronto, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Vancouver et Victoria. Pour les 12 autres RMR, nous utilisons les valeurs des IPC provinciaux. Toutes les valeurs monétaires sont exprimés en dollars de 2000.

On commence par calculer le revenu total par famille. Puis, on définit le revenu corrigé en fonction des équivalents-adultes selon le nombre de personnes que compte la famille et la structure de la famille.

La méthode suivie pour faire cette correction est comparable à celle utilisée dans d'autres publications de Statistique Canada, à savoir :

1. déterminer le revenu non corrigé de la famille, qui est égal à la somme des revenus de tous les membres de la famille économique;
2. calculer la taille corrigée de la famille en comptant le premier adulte comme une personne, chaque adulte supplémentaire comme 0,4 personne et chaque enfant de 17 ans ou moins comme 0,3 personne (sauf dans le cas d'une famille ne comptant qu'un seul adulte et des enfants, où le premier enfant est compté comme équivalant à 0,4 personne);
3. diviser le revenu non corrigé de la famille par la taille corrigée de la famille et attribuer cette valeur à tous les membres de la famille.

Sont exclus du champ de l'étude les individus et les familles vivant dans un logement collectif, les non-résidents ainsi que les personnes ayant immigré durant l'année de recensement ou l'année précédente. Cette seconde restriction est appliquée parce que les statistiques annuelles sur le revenu seront biaisées par défaut pour ces immigrants, puisqu'ils n'ont pas passé l'année de référence au Canada, ou n'en n'ont passé qu'une partie.

À l'intention des lecteurs qui souhaiteraient examiner les données sur le revenu non corrigé, des tableaux donnant le revenu des personnes seules et des familles économiques sont présentés en annexe.

Encadré 1.2 : Définition du faible revenu

On considère qu'une personne a un faible revenu si son revenu familial est inférieur à un seuil préétabli. Deux méthodes sont utilisées dans la présente étude pour déterminer le taux de faible revenu dans les RMR : la méthode fondée sur la mesure de faible revenu (MFR), et celle fondée sur le seuil de faible revenu (SFR).

Dans le cadre des deux approches (MFR et SFR), on compare le revenu réel de la famille à un seuil de faible revenu déterminé au préalable. Les personnes dont le revenu familial se situe en deçà de ce seuil sont considérées comme ayant un faible revenu. Le calcul de ces seuils diffère dans chaque approche.

Dans l'approche fondée sur la MFR, le seuil de faible revenu est défini pour chaque RMR comme correspondant à la moitié du revenu médian corrigé en fonction des équivalents-adultes (revenu CEA) défini pour cette RMR en 2000. Une personne est considérée comme ayant un faible revenu si son revenu réel corrigé en fonction des équivalents-adultes (en dollars constants de 2000) se situe sous ce seuil. Cette convention consistant à fixer les seuils à « la moitié du revenu médian » est une méthode très fréquente d'évaluation du faible revenu qui est souvent utilisée dans les études internationales. Lorsque l'on utilise la MFR, on sait quelle fraction de la population de la RMR a un revenu substantiellement inférieur à la majorité des habitants de cette RMR. Même si les seuils MFR sont différents pour chaque RMR, le seuil pour la famille type de deux adultes et deux enfants était environ 33 600 \$, en dollars constants de 2000.

Selon l'approche fondée sur le SFR, une personne est considérée comme ayant un faible revenu si son revenu familial réel se situe en deçà d'un seuil établi à partir d'un examen de la structure des dépenses. Ce sont les SFR qui sont les plus couramment utilisés à Statistique Canada. Comme c'est le cas pour l'approche fondée sur la MFR, le SFR repose sur une méthodologie bien définie, qui permet d'identifier les personnes qui s'en tirent beaucoup moins bien que la moyenne. Le SFR varie selon la taille de la famille et celle de la région de résidence, les grandes RMR entrant dans la catégorie des régions comptant plus de 500 000 habitants et les petites RMR, dans celle des régions comptant de 100 000 à 499 999 habitants. Les régions situées à l'extérieur de la zone métropolitaine d'une RMR, mais faisant encore partie de cette RMR, peuvent être caractérisées par un seuil défini pour une catégorie de taille plus faible. Le seuil SFR pour une famille de deux adultes et deux enfants vivant dans une grande région métropolitaine était environ 34 600 \$, en dollars constants de 2000.

Même si ces deux approches sont utilisées couramment au Canada, aucune d'elles ne recueille un appui général. Chacune comporte ses avantages et ses inconvénients, et des choix essentiels et largement arbitraires sont effectués quant à leur mise en œuvre. En fait, les taux de faible revenu produits à partir de ces deux méthodes peuvent différer de façon substantielle les uns par rapport aux autres.

Il existe d'autres façons de définir le faible revenu. Récemment, on s'est penché sur la mesure du faible revenu reposant sur le panier de consommation (MPC). La présente étude n'utilise pas cette mesure parce qu'elle n'est pas définie sur la base du revenu avant impôts. De plus, la MPC n'est disponible que pour l'année 2000.

La présente étude examine le faible revenu à partir des seuils de MFR et de SFR. Dans le texte, on met l'accent sur les résultats fondés sur les MFR, tandis que ceux reposant sur les SFR (base de 1992) sont présentés en annexe.

Les taux de faible revenu définis dans le présent document ne sont pas utiles pour comparer les différences entre les RMR. Cela vient du fait que le taux de faible revenu ne tient pas compte des différences entre les RMR en ce qui a trait au coût de la vie. Le fait d'avoir un faible revenu dans une RMR où le coût de la vie est élevé en comparaison peut donner lieu à une situation très différente que le fait d'avoir un faible revenu dans une RMR où le coût de la vie est faible. C'est pourquoi l'accent n'est pas mis sur les différences dans le taux de faible revenu entre RMR dans la présente étude.

Toutefois, les changements qui touchent le taux de faible revenu au fil du temps sont valides. Cela vient du fait que le seuil de faible revenu (qu'il s'agisse du SFR ou de la MFR) fournit un point de référence fixe pour le revenu. On peut se demander si la fraction de la population d'une RMR dont le revenu réel se situe au-dessus ou en dessous de ce point de référence a augmenté ou diminué. On peut aussi se demander si la proportion de la population se situant en dessous du point de référence a augmenté davantage dans une RMR que dans une autre.

Le tableau 1.1 en annexe montre les taux de faible revenu pour 2000 et les changements qui se sont produits au cours de la période de 1980 à 2000, à partir des approches du SFR et de la MFR. Le classement relatif des RMR en 2000 dépend pour une large part du choix du seuil de faible revenu qui est appliqué. Toutefois, au fil du temps, les changements dans les taux de faible revenu des RMR sont plus similaires d'un seuil à l'autre. Les tableaux 1.2 et 1.3 en annexe montrent les taux de faible revenu des RMR à partir des seuils de MFR et de SFR.

Le revenu est converti d'une valeur nominale à une valeur réelle en dollars de 2000, à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC). On utilise des IPC propres aux RMR s'ils existent et des IPC provinciaux autrement. De cette façon, les changements de revenu déclarés dans la présente étude rendent compte des changements réels touchant le pouvoir d'achat dans les RMR.

Chapitre 2

Revenu dans les RMR 1980 à 2000

Un moyen d'aborder la question du bien-être économique dans les RMR consiste à examiner la répartition du revenu. La présente section porte sur le revenu après transferts et avant impôts dans les RMR et repose sur les questions suivantes : « Le revenu a-t-il augmenté dans les RMR? » et « Les riches se sont-ils enrichis et les pauvres, appauvris? » Les conclusions sont les suivantes :

- dans la plupart des RMR, le revenu a augmenté au cours des années 80 et 90, mais la croissance a été plus rapide durant les années 80;
- le revenu s'est accélérée de façon substantielle dans toutes les RMR entre 1995 et 2000, en parallèle avec la croissance économique au cours de ces années;
- les familles à revenu élevé et les familles à revenu plus faible ont réalisé des gains dans la plupart des RMR, mais ceux-ci ont été plus grands pour les familles à revenu élevé;
- la proportion du revenu total attribuable aux familles à revenu élevé a augmenté le plus à Toronto, Calgary et Vancouver.

2.1 Croissance la plus rapide du revenu médian dans les RMR du centre du Canada et la plus lente dans les RMR de l'Ouest

Le revenu médian est un indicateur très répandu du bien-être économique. Les cinq RMR dont le revenu médian corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes (CEA) était le plus élevé en 2000 sont Ottawa–Hull, Oshawa, Windsor, Calgary et Toronto. L'Ontario a vu sept de ses 11 RMR classées parmi les 10 premières. Les cinq RMR pour lesquelles ce revenu était le plus faible sont Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint John, Chicoutimi–Jonquière et Abbotsford (tableau 2.1). Les RMR du Québec et de la région de l'Atlantique se classaient généralement parmi celles ayant un revenu médian plus faible. Les cinq RMR du Québec comptaient parmi les 10 RMR affichant le revenu médian CEA le plus faible. (Voir l'encadré 1.1 : Définition du revenu.)

Les différences de revenu médian entre les RMR, mesurées à un point particulier dans le temps, doivent être interprétées avec prudence. Le revenu médian indique le montant du revenu reçu par le résident type de RMR, mais il n'est pas corrigé pour tenir compte des prix relatifs. La situation économique d'un résident d'une RMR où le revenu médian et les prix sont élevés n'est pas nécessairement meilleure que celle d'un résident d'une RMR où le revenu médian et les prix sont faibles. On dispose de renseignements sur les prix relatifs pour certaines RMR, mais pas toutes, ce qui fait que l'examen plus approfondi des différences de bien-être économique selon la RMR dépasse la portée du présent rapport.

Par conséquent, le présent rapport se concentre sur les variations du revenu au fil du temps. Comme nous l'avons décrit plus haut, le revenu est ajusté pour tenir compte de l'inflation au moyen des indices des prix à la consommation propres aux RMR s'ils existent et des indices provinciaux autrement. Tous les revenus sont exprimés en dollars constants de 2000. Donc, nous pouvons comparer les valeurs du revenu dans les RMR au fil du temps pour déterminer quelles sont celles où le revenu a augmenté plus rapidement. Comme nous corrigeons pour l'évolution des prix au moyen des indices des prix propres aux RMR

(lorsqu'ils sont disponibles, et au moyen des indices provinciaux autrement), la variation du revenu au fil du temps reflète la variation réelle.

De 1980 à 2000, le revenu CEA a augmenté dans la plupart des RMR. Celle où la croissance a été la plus rapide est Windsor pour laquelle le taux de croissance est à peu près 31 % sur les deux décennies, c'est-à-dire pleinement 7 points de plus que pour toute autre RMR (figure 2.1). La croissance du revenu médian a été de 20 % à 30 % à St. John's, Oshawa et Kitchener (tableau 2.1). Douze RMR ont connu une croissance variant de 10 % à 20 %, et huit, de 5 % à 9 %. Les taux de croissance les plus faibles ont été observés dans l'Ouest, où Saskatoon et Edmonton n'ont enregistré qu'une croissance médiocre (2 % et 1 % respectivement), et où Vancouver a vu baisser le revenu médian de ses résidents au cours de la période (de 1 %). La croissance pour les RMR les plus grandes, c'est-à-dire Toronto et Montréal, a été relativement faible de 1980 à 2000, la hausse du revenu médian ayant été de 8 % et 7 %, respectivement.

La croissance du revenu médian a plafonné durant les années 90, après une forte augmentation au cours des années 80. Dans l'ensemble, 10 RMR ont enregistré un taux de croissance à deux chiffres durant les années 80. Par contre, durant les années 90, une seule RMR a affiché une croissance supérieure à 10 % (Windsor, 18 %). Durant les années 80, la croissance du revenu médian a été faible dans certaines RMR de l'Ouest, reflétant l'essor économique de la fin des années 70 et l'effet de la récession de 1981-1982 dans ces RMR.

La croissance a été plus forte durant la deuxième moitié des années 90, situation qui reflète la croissance économique plus rapide. De 1995 à 2000, toutes les RMR ont affiché une croissance positive du revenu et le taux a atteint ou dépassé 10 % à St. John's, Montréal, Ottawa-Hull, Oshawa, Toronto, Kitchener, Windsor, Calgary et Edmonton. Durant les années 90, la croissance a été moyenne, variant de 1 % à 5 %, dans la plupart des RMR. Cependant, dans certaines, cette poussée de croissance à la fin de la décennie n'a pas compensé le recul accusé durant la première moitié des années 90, ce qui a fait baisser le revenu médian dans quatre RMR au cours des années 90 (Toronto, Sudbury, Thunder Bay et Vancouver).

Les valeurs du revenu médian ont convergé dans une certaine mesure durant cette période. De 1980 à 2000, les cinq RMR pour lesquelles le revenu médian était le plus faible en 1980 (St. John's, Saint John, Chicoutimi-Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières) ont vu augmenter celui-ci au taux moyen de 15 %, tandis que les cinq RMR où le revenu médian était le plus élevé en 1980 (Ottawa-Hull, Toronto, Calgary, Edmonton et Vancouver) ne l'ont vu augmenter qu'au taux de 6 %.

Le tableau 2.2 donne le revenu médian non corrigé pour les personnes seules et pour les familles économiques. Les tendances pour les familles économiques sont largement similaires à celles pour le revenu médian CEA.

2.2 Détérioration de la situation des personnes ayant le revenu le plus faible durant la première moitié des années 90, mais redressement partiel durant la deuxième moitié

Tandis que l'examen du revenu médian décrit la situation économique d'un résident type de RMR, l'étude du revenu au 10^e percentile reflète la situation économique des résidents à plus faible revenu. Le 10^e percentile représente le revenu CEA des résidents de la RMR pour qui 90 % de la population de la RMR a un revenu CEA plus élevé et 10 %, un revenu CEA plus faible.

Durant les années 80, le revenu mesuré au 10^e percentile a augmenté dans la plupart des RMR situées à l'est de Winnipeg, mais a diminué ou à peine augmenté dans la plupart des RMR situées entre Winnipeg et la côte Ouest (tableau 2.3). Au cours des années 80, le revenu au 10^e percentile a augmenté de 10 % ou plus dans neuf RMR. Par contre, il a baissé de 10 % à Edmonton et à Saskatoon. Comme pour le revenu médian, la croissance du revenu au 10^e percentile reflète l'essor économique de la fin des années 70 dans

l'Ouest et la récession subséquente de 1981-1982 qui a touché toutes les RMR, mais particulièrement celles situées dans l'Ouest.

Même si le revenu des résidents de RMR à faible revenu s'est amélioré durant les années 80, le revenu au 10^e percentile a diminué dans 14 RMR durant les années 90 (tableau 2.2). Par exemple, à Vancouver, le revenu mesuré au 10^e percentile a chuté de 13 %. À Toronto, il a baissé de 7 %. Dans sept autres RMR, il a diminué de 5 % ou plus. Calgary et Edmonton sont deux RMR où la tendance a été inverse durant les années 90, le revenu au 10^e percentile ayant augmenté de 12 % et 11 %, respectivement. À Calgary, cette croissance a plus que compensé le recul observé durant les années 80, tandis qu'à Edmonton, elle a essentiellement donné lieu en 2000 à un retour aux niveaux de 1980.

La reprise vigoureuse observée de 1995 à 2000 a fait augmenter le revenu au 10^e percentile dans toutes les RMR. De 1995 à 2000, Calgary et Edmonton ont enregistré la croissance la plus élevée. Durant cette période, 17 autres RMR ont connu un taux de croissance à deux chiffres du revenu au 10^e percentile.

Toutefois, le revenu CEA combiné de 10 % des familles ayant les revenus les plus faibles a représenté la même proportion de l'ensemble du revenu des familles au cours de la période de 1980 à 2000. Lorsque l'on examine toutes les RMR combinées, les 10 % de familles ayant les revenus les plus bas ont touché 1,8 % de tous les revenus en 1980, 1,8 % en 1990 et 1,7 % en 2000 (tableau 2.4). Ces chiffres varient très peu d'une RMR à l'autre. On doit noter que le revenu est calculé après transferts et avant impôts. La part du revenu total du premier décile serait sûrement plus élevée si le revenu était calculé après les impôts.

2.3 Croissance du revenu des personnes ayant le revenu le plus élevé au cours des années 90, principalement de 1995 à 2000

Pour étudier l'évolution du revenu chez les familles à revenu plus élevé des RMR, on examine habituellement le revenu au 90^e percentile, c'est-à-dire le revenu CEA des personnes pour qui 10 % de la population a un revenu plus élevé et 90 %, un revenu plus faible. En 2000, les revenus au 90^e percentile les plus élevés ont été enregistrés à Ottawa-Hull, Calgary, Toronto, Windsor et Oshawa (tableau 2.5). Alors que le revenu au 10^e percentile a eu tendance à augmenter au cours des années 80 et à baisser au cours des années 90, dans la plupart des RMR, la croissance du revenu au 90^e percentile a été robuste au cours des deux décennies. Pour l'ensemble des RMR, la croissance du revenu au 90^e percentile s'est chiffrée à 10 % au cours des années 80 et à 8 % au cours des années 90, comparativement à 5 % et -2 %, respectivement, pour le revenu au 10^e percentile. Dans l'ensemble, la croissance du revenu au 90^e percentile a varié de 5 % à 10 % au cours des années 90, mais a été nettement plus élevée pour Windsor (23 %) et a atteint 10 % ou plus dans six autres RMR. L'accélération de la croissance, de 1995 à 2000 en particulier, a eu tendance à faire augmenter le revenu au 90^e percentile durant la deuxième moitié de la décennie.

Lorsque l'on regroupe toutes les RMR, les revenus CEA combinés de 10 % des familles ayant les revenus les plus élevés ont représenté 24,5 % de tous les revenus en 1980, 25,5 % en 1990 et 27,8 % en 2000 (tableau 2.6). Ainsi, les familles à revenu élevé dans les RMR ont augmenté leur part du revenu avant impôts de 1,0 point au cours des années 80, et de 2,3 points supplémentaires dans les années 90. Les familles à revenu élevé ont augmenté leur proportion du revenu total dans la plupart des RMR, les sommets ayant été atteints à Toronto (augmentation de 5,2 points), Calgary (hausse de 4,5 points) et Vancouver (augmentation de 3,3 points) (figure 2.2). Comme il est indiqué plus haut, le revenu est calculé après transferts et avant impôts. La part du revenu total du dixième décile serait sûrement moins élevé si le revenu était calculé après les impôts.

Tableau 2.1 : Revenu médian corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes, en dollars constants de 2000, 1980 à 2000^a

	1980	1985	1990	1995	2000	variation en %			
						1980-1990	1990-2000	1995-2000	1980-2000
St. John's	24 400	24 400	29 200	27 400	30 200	20	3	10	24
Halifax	26 700	28 400	31 200	29 500	31 900	17	2	8	19
Saint John	25 500	23 300	27 600	26 400	28 800	8	4	9	13
Chicoutimi-Jonquière	24 800	25 600	28 100	26 300	28 800	13	2	9	16
Québec	28 300	27 200	30 300	28 500	30 800	7	2	8	9
Sherbrooke	24 900	24 300	25 900	25 200	27 500	4	6	9	10
Trois-Rivières	24 400	24 400	27 000	25 700	27 400	10	2	7	12
Montréal	28 300	27 600	30 000	27 500	30 400	6	1	10	7
Ottawa-Hull	33 000	34 900	38 300	34 600	39 400	16	3	14	19
Kingston	28 100	29 500	32 300	30 800	33 200	15	3	8	18
Oshawa	31 900	33 600	36 700	35 300	38 600	15	5	10	21
Toronto	33 700	34 100	36 700	32 900	36 500	9	-1	11	8
Hamilton	31 300	31 000	33 700	32 900	35 600	8	6	8	14
St. Catharines-Niagara	28 500	28 800	30 500	29 800	32 100	7	5	8	13
Kitchener	29 500	29 700	32 500	32 100	35 600	10	10	11	21
London	29 800	29 800	32 000	31 100	33 300	7	4	7	12
Windsor	28 400	30 900	31 700	33 700	37 200	11	18	10	31
Sudbury	28 400	28 000	33 100	31 500	32 200	16	-3	2	13
Thunder Bay	31 200	30 800	33 900	32 800	33 700	9	-1	3	8
Winnipeg	28 700	29 400	30 300	28 500	30 800	6	1	8	7
Regina	30 700	30 500	32 000	30 200	32 700	4	2	8	6
Saskatoon	29 000	28 000	28 500	27 300	29 500	-2	4	8	2
Calgary	35 000	33 200	35 000	32 600	36 700	0	5	12	5
Edmonton	33 400	30 300	32 100	29 900	33 600	-4	5	12	1
Abbotsford	27 200	23 900	29 100	27 300	29 200	7	1	7	7
Vancouver	33 200	29 600	33 800	30 100	32 900	2	-3	9	-1
Victoria	30 300	26 900	31 900	30 900	33 500	5	5	9	11
Toutes les 27 RMR	30 700	30 300	32 900	30 500	33 600	7	2	10	9

a : Revenu après transferts et avant impôts. La variation en pourcentage est calculée sur les données non arrondies.

Tableau 2.2 : Revenu médian non-corrigé en fonction de la taille de la famille, en dollars constants de 2000, 1980 à 2000^a

	1980	1985	1990	1995	2000	variation en %		
						1980-1990	1990-2000	1980-2000
Personnes seules								
St. John's	14 700	15 800	17 500	16 200	17 300	19	-1	18
Halifax	20 300	21 200	22 000	19 500	21 200	8	-4	4
Saint John	17 900	15 300	17 000	16 900	19 300	-5	13	8
Chicoutimi-Jonquière	12 200	13 600	15 700	14 600	16 500	29	5	36
Québec	17 700	16 400	19 500	17 300	19 900	10	2	13
Sherbrooke	13 900	14 000	16 000	14 900	17 000	15	6	22
Trois-Rivières	12 300	13 300	14 900	14 500	15 900	22	6	30
Montréal	18 300	16 800	19 700	17 500	20 600	8	4	13
Ottawa-Hull	25 100	25 500	27 400	24 400	28 300	9	3	13
Kingston	17 600	18 500	19 600	18 900	19 500	11	-1	11
Oshawa	23 200	23 100	24 700	23 400	26 000	6	5	12
Toronto	26 300	25 000	28 900	25 600	28 300	10	-2	8
Hamilton	21 400	19 000	22 700	20 600	23 100	6	2	8
St. Catharines-Niagara	17 400	17 200	20 000	18 100	20 300	15	2	17
Kitchener	19 700	20 000	24 200	22 200	25 300	23	5	29
London	21 000	19 600	22 100	20 300	21 400	5	-3	2
Windsor	18 100	18 500	20 500	20 700	24 300	13	18	34
Sudbury	17 500	16 100	18 600	17 500	17 900	6	-4	2
Thunder Bay	17 900	17 000	20 300	19 600	19 600	13	-3	9
Winnipeg	20 000	18 800	21 000	19 100	20 600	5	-2	3
Regina	22 300	21 400	23 400	21 000	21 500	5	-8	-3
Saskatoon	19 000	18 300	18 500	17 200	19 400	-2	5	2
Calgary	26 000	24 800	25 300	23 100	27 300	-2	8	5
Edmonton	24 800	21 600	22 600	20 600	22 700	-9	0	-9
Abbotsford	15 700	14 100	18 600	17 700	20 300	19	9	30
Vancouver	23 600	19 500	23 900	21 500	25 100	1	5	6
Victoria	20 600	17 400	21 400	20 200	21 500	4	1	4
Toutes les 27 RMR	21 800	20 200	23 000	20 600	23 300	6	1	7
Familles économiques								
St. John's	50 200	48 600	55 800	50 900	54 300	11	-3	8
Halifax	51 300	53 600	58 000	54 700	57 400	13	-1	12
Saint John	49 800	44 500	51 400	48 900	51 600	3	0	4
Chicoutimi-Jonquière	49 300	48 900	51 400	47 500	51 400	4	0	4
Québec	53 800	50 900	54 900	51 500	54 800	2	0	2
Sherbrooke	46 300	44 200	46 400	45 800	49 400	0	6	7
Trois-Rivières	46 300	44 800	48 500	46 300	48 400	5	0	5
Montréal	53 700	51 200	54 800	50 400	55 000	2	0	2
Ottawa-Hull	62 800	64 800	70 700	64 400	71 600	12	1	14
Kingston	53 000	55 600	59 400	56 300	59 800	12	1	13
Oshawa	61 000	63 900	68 800	65 900	71 500	13	4	17
Toronto	65 400	65 800	70 200	63 300	70 300	7	0	7
Hamilton	59 400	58 800	62 600	60 800	65 500	5	5	10
St. Catharines-Niagara	54 200	53 700	55 300	53 600	57 400	2	4	6
Kitchener	56 100	55 700	60 900	60 100	65 900	9	8	18
London	56 000	55 300	59 100	56 800	61 100	5	3	9
Windsor	54 100	58 900	59 000	62 500	68 500	9	16	27
Sudbury	55 100	52 700	61 000	57 200	57 500	11	-6	4
Thunder Bay	59 200	58 600	62 800	59 900	60 500	6	-4	2
Winnipeg	54 500	55 400	56 800	53 500	57 300	4	1	5
Regina	59 300	58 200	60 300	56 200	59 800	2	-1	1
Saskatoon	55 000	53 600	54 300	51 600	55 000	-1	1	0
Calgary	66 400	63 000	66 200	61 900	69 000	0	4	4
Edmonton	63 900	58 100	61 200	56 600	63 000	-4	3	-1
Abbotsford	51 900	45 800	55 100	52 700	56 000	6	2	8
Vancouver	63 000	56 700	64 700	58 000	62 900	3	-3	0
Victoria	55 100	48 700	57 800	56 200	60 600	5	5	10
Toutes les 27 RMR	58 400	57 100	61 500	57 000	62 300	5	1	7

a : Revenu après transferts et avant impôts. La variation en pourcentage est calculée sur les données non arrondies.

Tableau 2.3 : Revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes, au 10^e percentile, en dollars constants de 2000, 1980 à 2000^a

	1980	1985	1990	1995	2000	variation en %			
						1980-1990	1990-2000	1995-2000	1980-2000
St. John's	8 700	8 300	9 700	8 100	9 500	12	-3	17	9
Halifax	10 400	10 900	11 200	9 500	10 500	8	-6	11	1
Saint John	9 100	7 300	9 500	8 200	9 600	4	0	17	5
Chicoutimi-Jonquière	8 500	8 300	10 100	8 000	9 600	19	-5	20	13
Québec	10 300	9 300	11 200	9 500	11 600	8	3	22	12
Sherbrooke	8 700	8 200	9 100	8 600	9 500	5	4	10	9
Trois-Rivières	8 200	8 000	8 900	8 200	9 000	8	1	9	9
Montréal	9 700	8 700	10 200	8 400	10 400	5	2	23	7
Ottawa-Hull	11 700	11 900	13 300	10 600	12 800	14	-4	21	9
Kingston	10 300	10 800	12 000	10 600	11 200	17	-7	5	8
Oshawa	14 200	14 100	14 900	12 600	14 800	5	-1	18	4
Toronto	13 300	13 300	13 900	10 600	12 800	4	-7	21	-3
Hamilton	12 200	12 200	13 200	11 600	12 600	8	-5	8	3
St. Catharines-Niagara	11 200	11 200	12 800	11 400	12 300	14	-4	8	10
Kitchener	12 200	12 800	13 600	11 700	13 800	11	1	18	13
London	11 300	11 000	12 200	10 500	11 300	8	-8	8	0
Windsor	10 200	10 900	12 000	11 400	12 400	18	3	9	22
Sudbury	10 600	9 800	11 600	10 200	11 000	10	-6	7	3
Thunder Bay	12 300	12 500	13 200	11 700	12 100	7	-8	4	-2
Winnipeg	11 200	11 200	11 200	9 600	11 600	0	4	21	4
Regina	11 400	10 900	10 800	9 800	11 000	-5	2	13	-3
Saskatoon	10 400	9 300	9 400	8 500	9 600	-10	2	13	-8
Calgary	13 300	11 600	12 700	11 300	14 300	-4	12	26	7
Edmonton	12 400	10 600	11 100	9 900	12 400	-10	11	26	0
Abbotsford	10 800	8 900	12 200	10 300	12 200	13	0	19	13
Vancouver	12 200	10 000	12 500	9 400	10 900	3	-13	16	-11
Victoria	11 700	9 600	12 300	10 800	11 900	5	-3	10	1
Toutes les 27 RMR	11 400	10 700	12 000	9 800	11 800	5	-2	21	4

a : Revenu après transferts et avant impôts. Un tableau équivalent montrant le revenu non-corrigé en fonction de la taille de la famille est présenté au tableau A2.3 en annexe. La variation en pourcentage est calculée sur les données non arrondies.

Tableau 2.4 : Proportion du revenu CEA total correspondant au revenu agrégé du 10% des familles ayant les revenus les plus faibles^a

	1980	1985	1990	1995	2000	1990 moins 1980	2000 moins 1990	2000 moins 1980
St. John's	1,7	1,7	1,7	1,5	1,6	-0,1	-0,1	-0,1
Halifax	2,0	1,8	1,8	1,6	1,6	-0,2	-0,2	-0,4
Saint John	1,9	1,5	1,8	1,5	1,7	-0,1	-0,2	-0,3
Chicoutimi-Jonquière	1,0	1,5	1,7	1,3	1,6	0,7	-0,1	0,6
Québec	1,8	1,6	1,9	1,6	1,9	0,1	0,0	0,1
Sherbrooke	1,7	1,6	1,8	1,5	1,7	0,0	0,0	0,0
Trois-Rivières	1,7	1,4	1,7	1,5	1,7	0,1	-0,1	0,0
Montréal	1,7	1,5	1,6	1,3	1,6	-0,1	0,0	-0,1
Ottawa-Hull	1,8	1,6	1,6	1,5	1,6	-0,2	0,0	-0,2
Kingston	1,3	1,8	1,8	1,7	1,7	0,5	-0,1	0,4
Oshawa	2,2	2,1	2,1	1,9	2,1	-0,1	-0,1	-0,2
Toronto	1,9	1,8	1,7	1,4	1,6	-0,2	-0,1	-0,3
Hamilton	2,1	1,9	1,9	1,7	1,7	-0,2	-0,2	-0,3
St. Catharines-Niagara	2,0	1,9	2,0	1,9	2,0	0,1	0,0	0,0
Kitchener	2,1	2,2	2,1	1,8	1,9	0,0	-0,2	-0,2
London	1,7	1,7	1,9	1,6	1,6	0,1	-0,2	-0,1
Windsor	1,5	1,7	1,8	1,6	1,8	0,3	-0,1	0,3
Sudbury	1,8	1,7	1,7	1,6	1,7	-0,1	0,0	-0,1
Thunder Bay	2,1	2,1	2,2	1,9	1,8	0,2	-0,4	-0,3
Winnipeg	2,0	1,7	1,8	1,6	1,9	-0,2	0,1	-0,1
Regina	1,8	1,5	1,7	1,5	1,7	-0,2	0,0	-0,1
Saskatoon	1,7	1,4	1,5	1,5	1,5	-0,2	0,0	-0,2
Calgary	1,8	1,5	1,8	1,6	1,8	-0,1	0,0	-0,1
Edmonton	1,7	1,5	1,7	1,6	1,8	0,0	0,0	0,0
Abbotsford	0,6	1,7	2,2	1,9	2,1	1,6	-0,1	1,5
Vancouver	1,8	1,5	1,9	1,4	1,5	0,1	-0,4	-0,3
Victoria	2,0	1,7	2,0	1,8	1,8	0,0	-0,2	-0,3
Toutes les 27 RMR	1,8	1,7	1,8	1,5	1,7	-0,1	-0,1	-0,1

a : CEA signifie corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Revenu après transferts et avant impôts. Un tableau équivalent montrant le revenu non-corrigé en fonction de la taille de la famille est présenté au tableau A2.4 en annexe.

Tableau 2.5 : Revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes, au 90^e percentile, en dollars constants de 2000, 1980 à 2000^a

	1980	1985	1990	1995	2000	variation en %			
						1980-1990	1990-2000	1995-2000	1980-2000
St. John's	46 400	47 400	55 900	54 100	60 000	20	7	11	29
Halifax	50 100	54 700	59 200	57 000	63 800	18	8	12	27
Saint John	46 700	45 800	52 900	52 100	58 200	13	10	12	25
Chicoutimi-Jonquière	47 000	46 900	51 800	49 200	54 700	10	6	11	16
Québec	53 500	52 700	56 900	55 500	59 700	6	5	8	11
Sherbrooke	49 100	47 900	51 600	50 600	55 000	5	7	9	12
Trois-Rivières	47 200	47 400	52 000	51 900	55 200	10	6	6	17
Montréal	55 700	55 600	60 400	57 800	64 100	8	6	11	15
Ottawa-Hull	62 200	66 200	72 100	68 500	80 000	16	11	17	29
Kingston	52 200	56 700	61 900	60 400	66 000	19	7	9	26
Oshawa	54 800	59 000	63 800	63 300	70 300	16	10	11	28
Toronto	64 200	66 800	72 800	69 800	78 600	13	8	13	22
Hamilton	56 000	58 100	63 500	63 900	70 300	13	11	10	25
St. Catharines-Niagara	51 800	54 400	56 900	57 000	61 400	10	8	8	18
Kitchener	52 900	54 500	60 900	61 000	67 700	15	11	11	28
London	55 600	56 800	62 000	61 600	66 600	11	8	8	20
Windsor	54 400	58 100	58 800	64 900	72 400	8	23	11	33
Sudbury	51 000	51 500	60 400	61 300	64 100	18	6	5	26
Thunder Bay	55 600	56 000	61 900	60 300	62 800	11	1	4	13
Winnipeg	53 700	57 000	59 300	56 300	61 400	10	4	9	14
Regina	57 200	59 400	61 000	58 500	63 600	7	4	9	11
Saskatoon	55 700	55 800	56 400	55 100	59 200	1	5	8	6
Calgary	66 400	68 000	71 200	69 000	78 900	7	11	14	19
Edmonton	62 500	59 600	62 400	59 400	67 100	0	7	13	7
Abbotsford	53 500	47 000	57 100	52 500	57 300	7	0	9	7
Vancouver	64 100	60 000	67 900	63 000	70 100	6	3	11	9
Victoria	58 100	53 600	62 200	60 900	66 300	7	7	9	14
Toutes les 27 RMR	58 900	59 800	65 000	62 600	70 000	10	8	12	19

a : Revenu après transferts et avant impôts. Un tableau équivalent montrant le revenu non-corrigé en fonction de la taille de la famille est présenté au tableau A2.5 en annexe. La variation en pourcentage est calculée sur les données non arrondies.

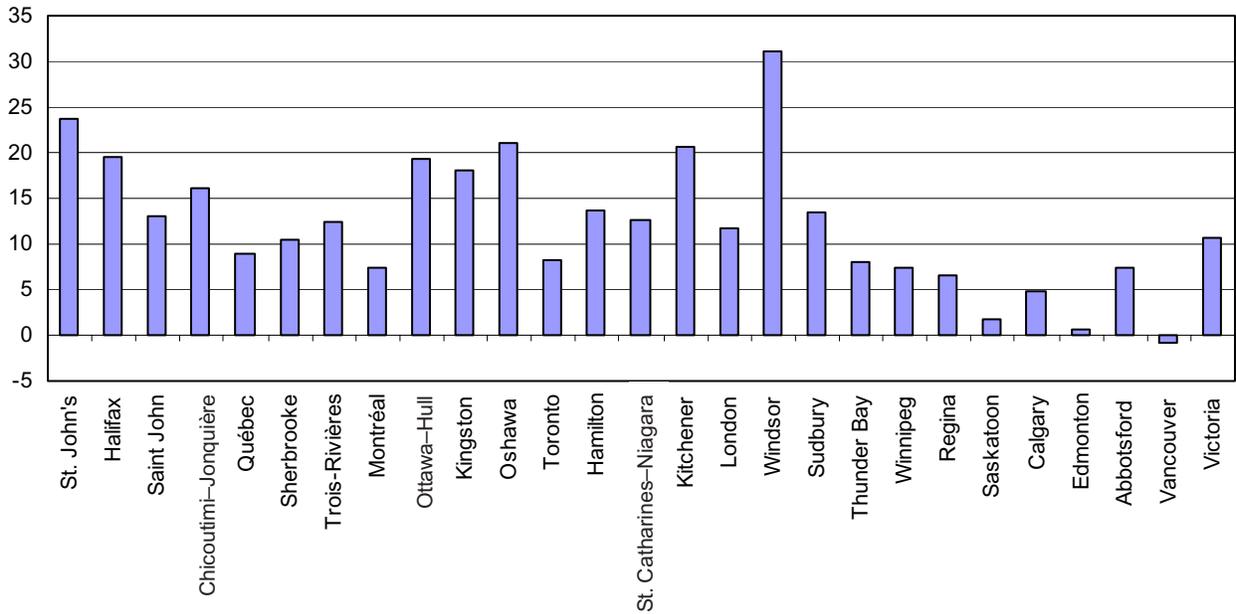
Tableau 2.6 : Proportion du revenu CEA total correspondant au revenu agrégé du 10% des familles ayant les revenus les plus élevés^a

	1980	1985	1990	1995	2000	1990 moins 1980	2000 moins 1990	2000 moins 1980
St. John's	24,0	24,7	25,1	25,1	25,7	1,1	0,6	1,7
Halifax	23,3	24,2	23,9	24,8	26,2	0,5	2,3	2,8
Saint John	23,5	24,5	24,4	24,6	25,6	0,9	1,1	2,1
Chicoutimi-Jonquière	23,2	23,1	22,5	23,0	23,0	-0,6	0,5	-0,2
Québec	23,6	23,6	23,2	24,0	24,4	-0,4	1,2	0,8
Sherbrooke	23,9	24,8	24,3	24,7	24,7	0,4	0,3	0,7
Trois-Rivières	24,0	23,9	23,6	24,1	24,3	-0,4	0,7	0,3
Montréal	24,9	25,5	25,7	26,8	27,5	0,8	1,8	2,6
Ottawa-Hull	23,8	24,0	24,0	25,0	26,4	0,2	2,4	2,6
Kingston	23,9	24,7	24,7	24,9	26,3	0,8	1,6	2,4
Oshawa	21,3	22,0	22,2	22,2	22,3	0,8	0,2	1,0
Toronto	25,5	26,3	26,9	28,5	30,7	1,4	3,8	5,2
Hamilton	23,0	23,8	24,5	25,0	26,3	1,6	1,7	3,3
St. Catharines-Niagara	23,2	23,6	24,1	23,9	24,8	0,9	0,7	1,6
Kitchener	23,2	24,0	24,7	25,0	25,9	1,5	1,2	2,7
London	23,9	25,6	25,5	25,4	26,5	1,6	0,9	2,5
Windsor	25,0	24,1	24,5	24,6	25,3	-0,5	0,8	0,3
Sudbury	22,1	23,0	24,1	23,8	24,2	2,0	0,1	2,1
Thunder, Bay	22,8	22,4	23,6	23,2	24,8	0,9	1,1	2,0
Winnipeg	23,7	24,7	24,9	25,5	26,0	1,2	1,1	2,3
Regina	23,7	24,7	24,8	25,1	24,9	1,0	0,1	1,2
Saskatoon	24,1	25,1	25,0	26,0	26,4	1,0	1,4	2,4
Calgary	25,2	26,3	26,3	28,1	29,7	1,1	3,4	4,5
Edmonton	23,8	24,9	24,7	25,6	25,9	0,9	1,2	2,1
Abbotsford	25,9	24,7	25,2	24,0	24,4	-0,7	-0,8	-1,5
Vancouver	25,2	26,1	26,2	27,6	28,6	1,0	2,3	3,3
Victoria	24,3	25,1	25,6	25,3	24,8	1,3	-0,7	0,5
Toutes les 27 RMR	24,5	25,2	25,5	26,5	27,8	1,0	2,3	3,3

a : CEA signifie corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Revenu après transferts et avant impôts. Un tableau équivalent montrant le revenu non-corrigé en fonction de la taille de la famille est présenté au tableau A2.6 en annexe.

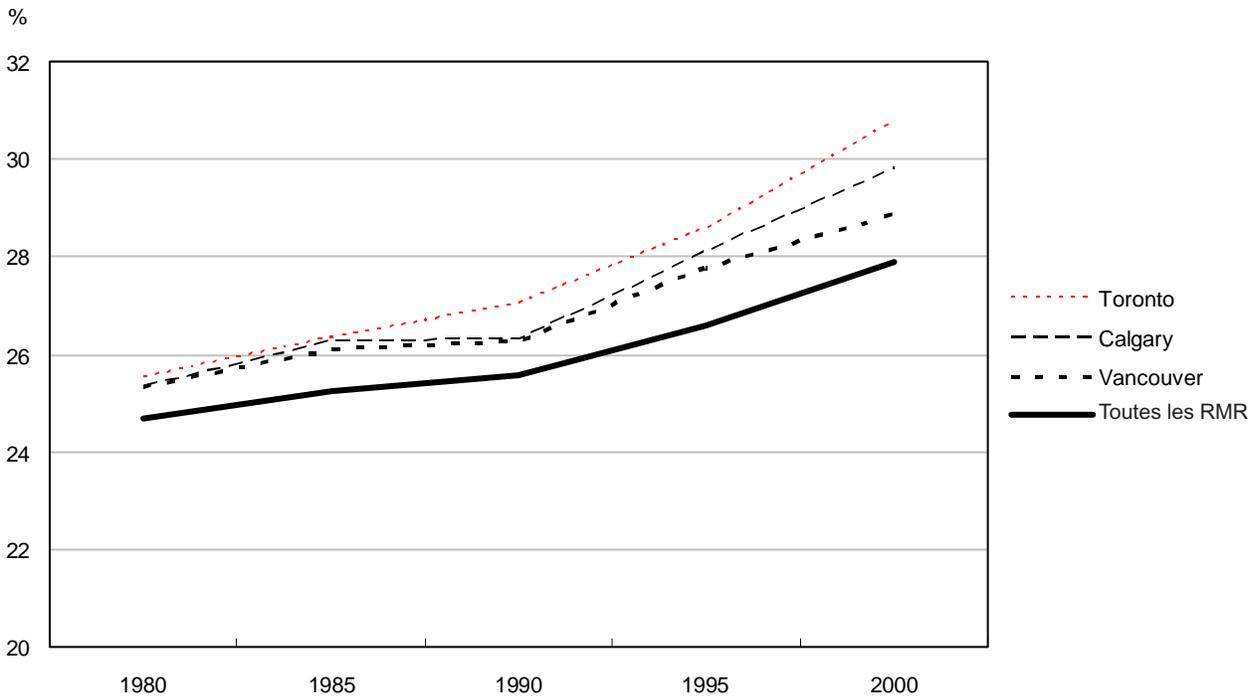
Figure 2.1 : Le revenu médian a augmenté dans la plupart des RMR depuis 1980¹

variation en pourcentage, 1980 à 2000



¹ Revenu de la famille économique corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001.

Figure 2.2 : La part du revenu détenue par les 10 % de familles avec les revenus les plus élevés a augmenté depuis 1980¹



¹ Revenu de la famille économique corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Revenu après transferts et avant impôts.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001.

Chapitre 3

Faible revenu dans les RMR 1980 à 2000

Aux fins de la présente étude, on considère comme ayant un faible revenu toute personne dont le revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes (CEA) est inférieur à la moitié du revenu CEA de la personne médiane dans la RMR. Cette mesure indique la fraction de personnes qui ont un revenu inférieur à celui du résident type de la RMR en question. Cette convention consistant à fixer le seuil à « la moitié du revenu médian » est une méthode très fréquente d'évaluation du faible revenu, qui est souvent utilisée dans les études internationales. Cette mesure est appelée « mesure de faible revenu » ou MFR pour la distinguer du « seuil de faible revenu » ou SFR utilisé normalement par Statistique Canada. Certains tableaux fondés sur le SFR sont présentés en annexe à l'intention des lecteurs qui préfèrent utiliser ce seuil (voir l'encadré 1.2 : Définition du faible revenu).

Les taux de faible revenu définis dans le présent document ne sont pas utiles pour comparer les différences entre les RMR. Cela vient du fait que le taux de faible revenu ne tient pas compte des différences entre les RMR en ce qui a trait aux niveaux des prix. La situation d'une personne à faible revenu dans une RMR où le coût de la vie est élevé en comparaison peut différer de celle d'une personne à faible revenu dans une RMR où le coût de la vie est faible. C'est pourquoi la présente étude ne met pas l'accent sur les différences dans le taux de faible revenu.

Toutefois, les variations du taux de faible revenu au fil du temps sont valides. Cela vient du fait que le seuil de faible revenu (qu'il s'agisse du SFR ou de la MFR) fournit un point de référence fixe pour le revenu. On peut se demander si la fraction de la population d'une RMR qui se situe au-dessus ou en dessous de ce point de référence a augmenté ou diminué. On peut aussi se demander si la proportion de la population se situant en dessous du point de référence a augmenté davantage dans une ville que dans une autre. De même, les comparaisons entre les groupes démographiques à l'intérieur d'une RMR sont valides.

Dans la présente section, nous examinons les taux agrégés de faible revenu au niveau de la RMR. Les conclusions sont les suivantes :

- au cours des années 80, le taux de faible revenu a diminué dans la plupart des RMR, tandis qu'au cours des années 90, l'évolution du taux de faible revenu a été variable, ayant augmenté dans certaines RMR et diminué dans d'autres;
- de 1980 à 2000, le taux de faible revenu a augmenté considérablement à Vancouver seulement;
- de 1995 à 2000, les taux de faible revenu ont baissé dans toutes les RMR;
- les personnes ayant un faible revenu en 2000 ont tiré une part moins importante de leur revenu d'un travail et une part plus importante de paiements de transfert gouvernementaux que celles ayant un faible revenu en 1980.

3.1 Légère baisse du taux de faible revenu dans les régions métropolitaines entre 1980 et 2000

Lorsque l'on combine les habitants de toutes les RMR, on voit que le taux de faible revenu est passé de 18,3 % en 1980, à 17,2 % en 1990 (figure 3.1). Au cours des années 90, le taux de faible revenu a quelque peu augmenté, se situant à 17,7 % en 2000. Toutefois, le taux de faible revenu mesuré pour l'ensemble de la période a baissé de 0,6 point en 2000 comparativement à 1980, pour les Canadiens vivant dans des RMR.

3.2 Évolution variable du taux de faible revenu dans les années 80 et les années 90

À quelques exceptions près, le taux de faible revenu a diminué dans les RMR au cours des années 80 (tableau 3.2). Grâce à l'essor économique de la fin des années 80 et à l'expansion des programmes de paiements de transfert, le taux de faible revenu a baissé de plus de 2 points dans 10 RMR au cours des années 80. Cependant, la récession de 1981-1982 a frappé les RMR de l'Ouest plus gravement que les autres, si bien que le taux de faible revenu a augmenté à Regina, Saskatoon, Calgary, et surtout Edmonton, au cours des années 80 (quoiqu'il se soit amélioré durant la deuxième moitié de la décennie).

Au cours des années 90, le taux de faible revenu a augmenté dans nombre de RMR, hausse qui reflète la récession profonde et prolongée de 1990-1992 et la lenteur de la reprise économique qui a suivi. Le taux de faible revenu a augmenté de plus de 2 points à Thunder Bay et à Vancouver. Dans cinq autres RMR (Ottawa-Hull, Kingston, Toronto, London et Sudbury), il a augmenté de 1 % à 2 %. Par contre, il a baissé de 1 point ou plus dans sept RMR réparties entre diverses régions du Canada (Sherbrooke, Trois-Rivières, Kitchener, Windsor, Saskatoon, Calgary et Edmonton).

De 1995 à 2000, le taux de faible revenu a diminué dans toutes les RMR, mais dans certaines, cette amélioration n'a pas compensé entièrement la hausse observée au début de la décennie.

Dans les RMR, les taux de faible revenu étaient généralement plus faibles en 2000 qu'en 1980 (figure 3.2). Le taux de faible revenu a diminué de 1 à 2 points dans quatre RMR, et de plus de 2 points dans douze autres. Dans la plupart des autres RMR, il a moins varié, sauf à Vancouver, où il a augmenté de 2,8 points. Une croissance plus faible a été observée pour Regina (1,2 points), et Thunder Bay (1,0 point).

Le tableau A3.2 en annexe donne les variations des taux de faible revenu au fil du temps calculées d'après le SFR. De 1980 à 2000, les taux de faible revenu fondés sur le SFR ont diminué ou très peu varié dans toutes les RMR, sauf à Vancouver (hausse de 3,4 points), Thunder Bay (hausse de 1,9 points) et Regina (hausse de 1,3 points). Si l'on se fonde sur les taux calculés à la fois d'après le SFR et d'après la MFR, l'amélioration la plus importante du taux de faible revenu a eu lieu à Windsor.

3.3 Fraction plus importante du revenu sous forme de paiements de transfert chez les personnes à faible revenu

Bien que le taux de faible revenu ait diminué dans nombre de RMR entre 1980 et 2000, la part du revenu des personnes à faible revenu provenant de paiements de transfert a augmenté. La fraction du revenu d'une personne type à faible revenu provenant de paiements de transfert est passée de 42,7 % à 51,1 % (tableau 3.3), résultat qui témoigne d'une modification importante de la source de revenu chez les personnes à faible revenu (figure 3.3).

Tableau 3.1 : Taux de faible revenu d'après la MFR, 1980 à 2000^a

	1980	1985	1990	1995	2000	Variation		
						1990 moins 1980	2000 moins 1990	2000 moins 1980
Taux de faible revenu								
Toutes les 27 RMR	18,3	20,1	17,2	22,1	17,7	-1,1	0,5	-0,6

a : Les taux de faible revenu sont définis dans l'encadré 1.2. Les taux calculés d'après le SFR donnent des résultats différents en termes d'incidence du faible revenu, mais les variations sont similaires dans le temps. Les taux de faible revenu d'après le SFR sont présentés au tableau A3.1 en annexe.

Tableau 3.2 : Variation des taux de faible revenu d'après la MFR, 1980 à 2000^a

	Variation						
	1985	1990	1995	2000	1990	2000	2000
	moins 1980	moins 1985	moins 1990	moins 1995	moins 1980	moins 1990	moins 1980
St. John's	0,4	-5,6	3,4	-3,0	-5,2	0,4	-4,8
Halifax	-1,6	-1,6	3,3	-2,5	-3,2	0,8	-2,4
Saint John	5,2	-6,1	3,0	-3,4	-0,9	-0,4	-1,3
Chicoutimi–Jonquière	-0,1	-4,2	4,6	-4,7	-4,3	-0,1	-4,4
Québec	2,5	-4,2	3,5	-4,1	-1,7	-0,6	-2,3
Sherbrooke	2,0	-3,9	2,3	-4,7	-1,9	-2,4	-4,3
Trois-Rivières	0,3	-3,4	2,3	-3,9	-3,1	-1,6	-4,7
Montréal	2,7	-3,3	5,1	-5,4	-0,6	-0,3	-0,9
Ottawa–Hull	-0,9	-3,0	5,7	-4,7	-3,9	1,0	-2,9
Kingston	-0,4	-2,8	3,1	-2,0	-3,2	1,1	-2,1
Oshawa	0,1	-1,5	3,5	-3,6	-1,4	-0,1	-1,5
Toronto	0,2	-1,3	6,8	-5,0	-1,1	1,8	0,7
Hamilton	1,9	-2,7	3,2	-2,5	-0,8	0,7	-0,1
St. Catharines–Niagara	0,6	-2,8	3,3	-3,5	-2,2	-0,2	-2,4
Kitchener	0,0	-2,6	3,0	-4,2	-2,6	-1,2	-3,8
London	0,8	-2,6	3,9	-2,8	-1,8	1,1	-0,7
Windsor	-3,2	-1,7	1,3	-3,5	-4,9	-2,2	-7,1
Sudbury	2,0	-3,3	3,6	-1,9	-1,3	1,7	0,4
Thunder Bay	0,9	-2,5	3,2	-0,6	-1,6	2,6	1,0
Winnipeg	0,2	-0,8	2,7	-3,4	-0,6	-0,7	-1,3
Regina	2,6	-1,7	2,7	-2,4	0,9	0,3	1,2
Saskatoon	2,1	-1,2	2,7	-3,7	0,9	-1,0	-0,1
Calgary	4,0	-2,4	3,1	-5,4	1,6	-2,3	-0,7
Edmonton	4,9	-2,0	2,5	-4,9	2,9	-2,4	0,5
Abbotsford	5,1	-9,5	4,0	-3,6	-4,4	0,4	-4,0
Vancouver	5,4	-5,9	7,0	-3,7	-0,5	3,3	2,8
Victoria	6,3	-7,8	3,2	-2,8	-1,5	0,4	-1,1
Toutes les 27 RMR	1,8	-2,9	4,9	-4,4	-1,1	0,5	-0,6

a : Les taux de faible revenu sont définis dans l'encadré 1.2. Les taux calculés d'après le SFR donnent des résultats différents en termes d'incidence du faible revenu, mais les variations sont similaires dans le temps. Les taux de faible revenu d'après le SFR sont présentés au tableau A3.2 en annexe.

Tableau 3.3 : Pourcentage du revenu familial total reçu sous forme de transferts, personnes à faible revenu^a

	1980	1985	1990	1995	2000
St. John's	44,2	46,2	56,7	63,3	62,3
Halifax	37,9	41,1	47,7	52,6	52,3
Saint John	52,1	57,7	58,5	61,7	63,3
Chicoutimi–Jonquière	57,9	58,8	58,8	65,4	69,5
Québec	51,7	53,0	54,6	58,1	60,0
Sherbrooke	54,9	57,7	58,3	60,4	61,5
Trois-Rivières	60,4	64,5	61,9	66,1	67,5
Montréal	51,8	53,9	56,9	60,1	60,4
Ottawa–Hull	34,6	36,7	43,2	49,7	45,6
Kingston	47,7	43,9	48,0	57,0	53,6
Oshawa	34,4	38,4	47,0	52,6	47,4
Toronto	34,5	37,0	44,2	48,0	45,3
Hamilton	44,1	46,3	53,3	59,4	56,3
St. Catharines–Niagara	49,9	50,6	56,6	63,2	59,1
Kitchener	35,8	37,4	46,1	52,6	49,4
London	40,1	42,0	48,1	56,6	52,6
Windsor	45,9	45,4	51,2	54,2	53,1
Sudbury	48,7	49,5	57,1	66,3	60,0
Thunder Bay	46,1	51,1	59,7	61,0	60,5
Winnipeg	43,8	48,4	51,8	54,3	52,5
Regina	42,4	47,9	48,3	50,9	55,2
Saskatoon	44,2	50,8	47,5	51,8	54,3
Calgary	29,5	37,1	38,0	36,8	40,0
Edmonton	35,5	42,0	46,2	44,0	45,9
Abbotsford	68,3	55,8	54,0	58,3	59,9
Vancouver	48,4	50,3	47,5	46,7	49,2
Victoria	47,4	47,6	47,6	50,8	51,4
Toutes les 27 RMR	42,7	45,3	49,1	52,0	51,1

a : Le faible revenu est déterminé d'après les seuils de la MFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2.

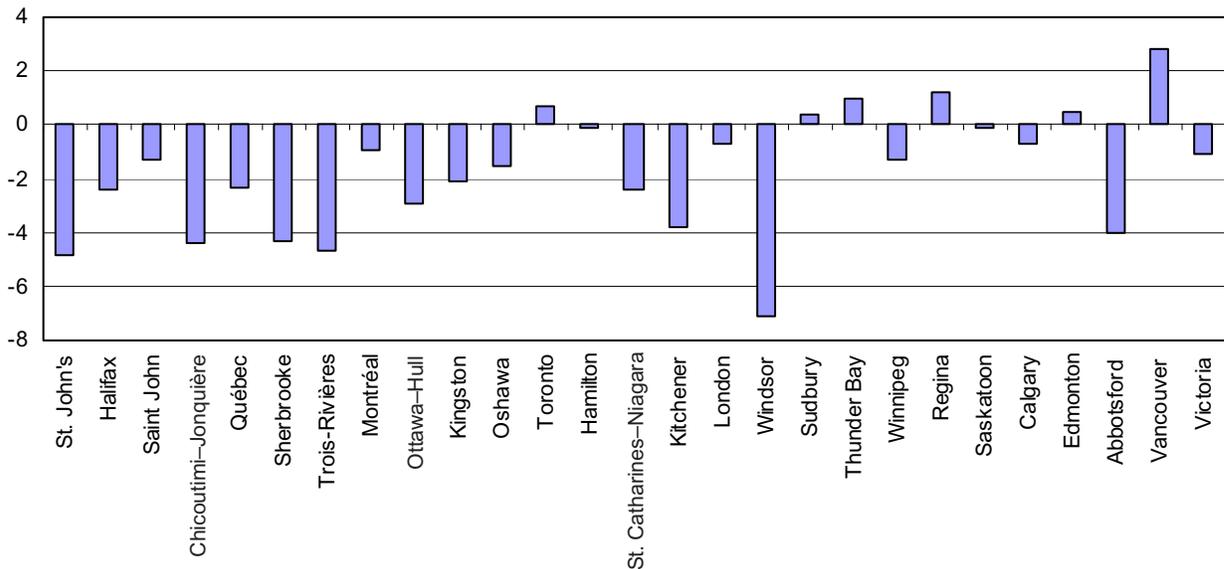
Figure 3.1 : L'incidence du faible revenu a diminué légèrement entre 1980 et 2000¹



¹ Faible revenu parmi les personnes. Seuil basé sur la MFR. Pour l'ensemble des RMR.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001.

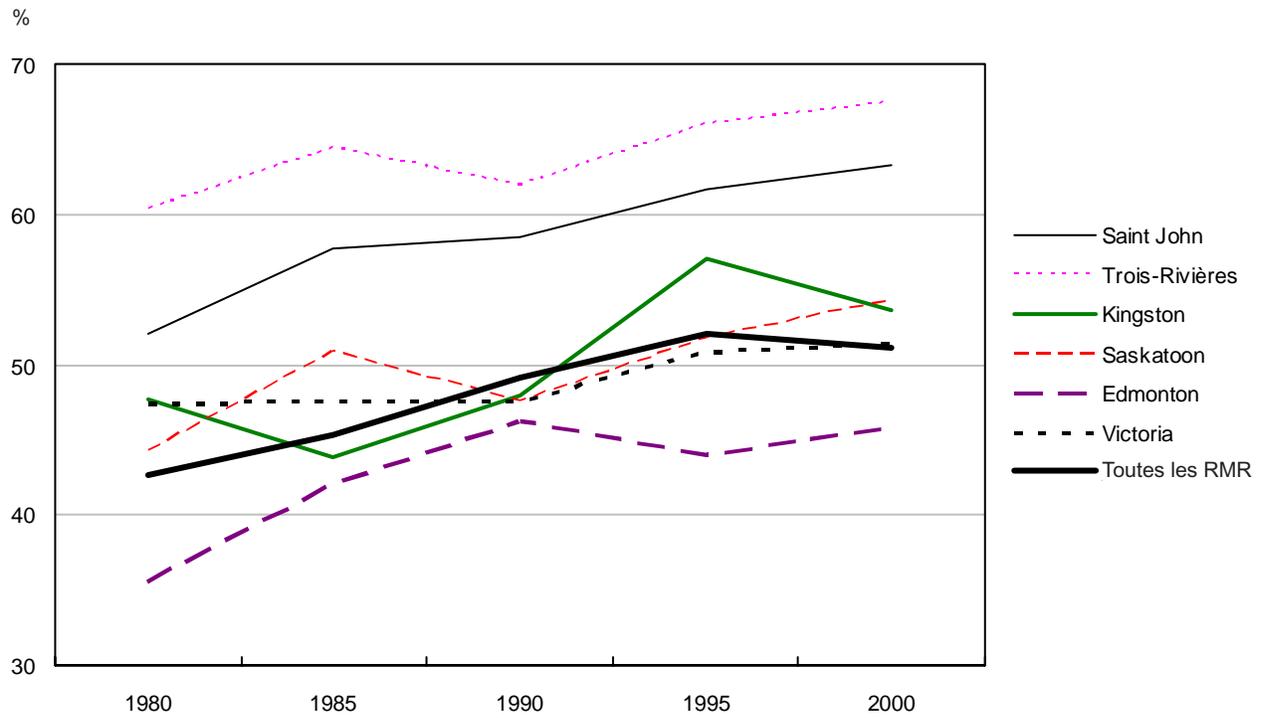
Figure 3.2 : Les taux de faible revenu ont diminué dans la plupart des RMR de 1980 à 2000¹

variation en points de pourcentage, 1980 à 2000



¹ Faible revenu parmi les personnes. Seuil basé sur la MFR.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981 et 2001.

Figure 3.3 : Les familles à faible revenu recevaient une plus grande part de leurs revenus sous forme de transferts en 2000 qu'en 1980¹



¹ Mesure la proportion du revenu familial provenant de transferts.
 Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001.

Chapitre 4

Groupes présentant un risque élevé d'avoir un faible revenu

L'évolution du taux de faible revenu au niveau de la RMR est sous-tendue par l'évolution du taux de faible revenu chez les groupes démographiques qui constituent la population de l'agglomération urbaine. Dans la présente section, nous examinons le taux de faible revenu chez les groupes qui, selon d'autres études, peuvent être considérés comme courant un risque particulier d'avoir un faible revenu, à savoir les nouveaux immigrants, les Autochtones, les personnes membres d'une famille monoparentale, les personnes âgées et les enfants. Les nouveaux immigrants sont ceux qui ont immigré au Canada au cours des dix années ayant précédé le recensement. (Voir l'encadré 4.1 : Définition des groupes « à risque »).

Les résultats sont les suivants :

- le taux de faible revenu a tendance à être beaucoup plus élevé chez les nouveaux immigrants, les Autochtones et les membres des familles monoparentales, que pour l'ensemble de la population de la RMR;
- la part de la population d'une RMR représentée par les groupes à risque varie selon la RMR;
- la part de la population représentée par les nouveaux immigrants et les Autochtones est grande et augmente dans certaines RMR;
- au cours des années 90, la hausse du taux de faible revenu dans les RMR où la population de nouveaux immigrants est importante est concentrée en grande partie chez les nouveaux immigrants;
- les Autochtones sont concentrés dans certaines RMR de l'Ouest et du Nord de l'Ontario, et affichent un taux de faible revenu beaucoup plus élevé que les autres résidents.

4.1 Taux de faible revenu plus élevés chez les groupes à risque qui représentent par conséquent une part disproportionnée de la population à faible revenu

En 2000, le taux de faible revenu était nettement plus élevé pour les Autochtones, les nouveaux immigrants et les personnes membres d'une famille monoparentale que pour les autres résidents des RMR (tableau 4.1). Comparativement à un taux moyen de 17,7 %, le taux de faible revenu des Autochtones vivant dans les RMR était de 41,6 %, celui des nouveaux immigrants, de 35,0 % et celui des membres des familles monoparentales, de 46,6 %. Les taux de faible revenu des enfants et des personnes âgées étaient également plus élevés que celui des autres résidents des RMR, mais l'écart était moins important. Pour les enfants de 17 ans et moins et pour les personnes âgées, il était de 20,8 %. Par contre, les taux de faible revenu des personnes âgées sont généralement moins élevés que les autres avec la mesure de faible revenu après impôts fréquemment utilisée (voir N° 13-582-XIB au catalogue de Statistique Canada).

Puisque leur taux de faible revenu était plus élevé, ces groupes représentaient une part disproportionnée de la population à faible revenu (tableau 4.1). En 2000, les Autochtones représentaient 1,6 % de la population des RMR, mais 3,7 % de la population à faible revenu des RMR. Les nouveaux immigrants représentaient 9,0 % de la population des RMR, mais 17,7 % de la population à faible revenu des RMR. Enfin, les personnes membres d'une famille monoparentale représentaient 7,3 % de la population, mais 19,3 % de la population à faible revenu des RMR.

4.2 La composition de la population à faible revenu varie d'une RMR à l'autre

La part de nouveaux immigrants et d'Autochtones varie selon la RMR (tableau 4.2). Les nouveaux immigrants sont concentrés à Toronto et à Vancouver (17,3 % et 16,6 % respectivement de la population de la RMR), tandis que les Autochtones sont concentrés dans les RMR du Nord de l'Ontario et de l'Ouest. Les proportions les plus fortes d'Autochtones dans la population sont celles observées pour Saskatoon (9,0 %), Winnipeg (8,3 %) et Regina (8,1 %). Les groupes d'âge sont représentés de façon assez uniforme dans les RMR, sauf à Victoria et à St. Catharines–Niagara, où la proportion de personnes âgées a tendance à être plus élevée, à Calgary, où la proportion de personnes âgées a tendance à être plus faible, et à Victoria où la proportion d'enfants est plus faible. La proportion de personnes membres d'une famille monoparentale varie assez peu selon la RMR.

Puisque les proportions d'Autochtones et de nouveaux immigrants varient selon la RMR et que ces groupes sont plus susceptibles que les autres d'avoir un faible revenu, la composition de la population à faible revenu varie considérablement d'une RMR à l'autre (tableau 4.3). À Winnipeg, Regina et Saskatoon, les Autochtones représentent plus de 20 % de la population à faible revenu (figure 4.1). À Toronto et à Vancouver, les Autochtones ne représentent qu'une part très faible de la population à faible revenu, tandis que les nouveaux immigrants représentent la part la plus importante (32,0 % à Toronto et 32,6 % à Vancouver) (figure 4.2). Par ailleurs, dans la plupart des RMR situées à l'est de Montréal, moins de 10 % de la population à faible revenu est constituée de nouveaux immigrants et d'Autochtones.

4.3 Les nouveaux immigrants représentent maintenant une part plus importante de la population à faible revenu et leur taux de faible revenu est à la hausse

Au cours des années 90, la fraction de nouveaux immigrants dans la population a augmenté dans certaines RMR et est demeurée constante dans d'autres (tableau 4.4). La part de la population totale des RMR représentée par les nouveaux immigrants est passée de 7,0 % en 1980 à 6,1 % en 1990, puis a augmenté pour atteindre 9,0 % en 2000.

Dans l'ensemble, en 2000, les nouveaux immigrants représentaient plus de 4 % du total de la population de 11 RMR (Montréal, Ottawa–Hull, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Calgary, Edmonton, Abbotsford et Vancouver). Dans deux de ces RMR, la part de nouveaux immigrants a augmenté de plus de trois points de 1980 à 2000. À Toronto, la part de nouveaux immigrants est passée de 13,5 % à 17,3 %, tandis qu'à Vancouver, elle est passée de 10,3 % à 16,6 %.

La part de nouveaux immigrants a également augmenté de plus de deux points à Ottawa–Hull et à Windsor entre 1980 et 2000. Parmi les RMR comptant une proportion plus faible de nouveaux immigrants, Abbotsford a vu la part de ceux-ci passer de 5,7 % (en 1980) à 7,5 % (en 2000). Dans d'autres RMR, la fraction est demeurée constante (Hamilton, London) ou a diminué (Edmonton, Calgary et Kitchener).

La proportion de nouveaux immigrants dans la population à faible revenu a aussi augmenté dans nombre de RMR entre 1980 et 2000, ce qui signale un changement important dans la composition démographique de la population à faible revenu (tableau 4.4). Dans l'ensemble des RMR, la proportion de la population

à faible revenu constituée de nouveaux immigrants a augmenté, passant de 8,8 % en 1980 à 11,2 % en 1990, puis à 17,7 % en 2000. C'est donc dire que la proportion de nouveaux immigrants parmi les personnes à faible revenu a doublé au cours de la période de 1980 à 2000. La proportion de nouveaux immigrants dans la population à faible revenu a augmenté le plus à Vancouver et à Toronto. À Vancouver, la proportion de nouveaux immigrants au sein de la population à faible revenu a connu une hausse de 21,4 points, passant de 11,2 % à 32,6 % entre 1980 et 2000. Au cours de la même période, cette proportion est passée de 18,7 % à 32,0 % à Toronto. Montréal, Ottawa–Hull, Hamilton, London et Windsor sont d'autres RMR où la proportion de nouveaux immigrants parmi la population à faible revenu a augmenté de plus de cinq points.

Parallèlement à l'augmentation importante de la part de nouveaux immigrants dans certaines RMR, le taux de faible revenu chez ce groupe a augmenté considérablement (figure 4.3). Pour toutes les RMR confondues, le taux de faible revenu chez les nouveaux immigrants est passé de 23,1 % en 1980 à 35,0 % en 2000. Par contre, il est passé de 18,0 % à 16,0 % parmi les autres durant la même période. Cette augmentation relative du taux de faible revenu est considérable dans toutes les RMR où la population de nouveaux immigrants est importante. À Ottawa–Hull, le taux de faible revenu chez les nouveaux immigrants était 1,7 fois plus élevé que chez les autres en 1980 et 2,5 fois plus élevé en 2000 (tableau 4.5).

4.4 Augmentation du taux de faible revenu dans nombre de RMR durant les années 90 concentrée chez les nouveaux immigrants²

On peut chercher à déterminer comment l'augmentation du taux de faible revenu chez les nouveaux immigrants et de la part de la population que ces derniers représentent influe sur le taux global de faible revenu. On peut, pour cela, ventiler la variation du taux de faible revenu au niveau de la RMR entre : 1) la variation chez les nouveaux immigrants; et 2) la variation chez les membres des autres groupes. Au cours des années 80, la plupart des changements ont été fortement associés aux changements chez d'autres groupes que celui des nouveaux immigrants. Pour toutes les RMR confondues, le taux de faible revenu a baissé de 1,1 point de 1980 à 1990 (tableau 4.6). De cet écart, la presque totalité est associée à des changements chez les autres groupes, soit une baisse de 1,4 point du taux de faible revenu. Dans les RMR où le taux de faible revenu a augmenté au cours des années 80, comme Calgary et Edmonton, la hausse a été principalement le résultat de changements chez les autres groupes.

Le scénario a été fort différent au cours des années 90 (tableau 4.6). De l'augmentation de 0,5 point observée pour toutes les RMR confondues dans les années 90, plus de 100 % de la variation du faible revenu était concentrée chez les nouveaux immigrants. Les changements observés chez ces derniers (accroissement de la part de la population ainsi que hausse du taux de faible revenu) expliquent une augmentation de 1,2 point du taux de faible revenu qui a été compensée par une diminution chez les autres groupes qui a fait baisser l'augmentation globale de 0,7 point. Ces changements s'observent pour Montréal, Ottawa–Hull, Toronto, Hamilton, Windsor, Abbotsford et Vancouver, où la variation du taux de faible revenu était concentrée chez les nouveaux immigrants.

À Vancouver, où le taux de faible revenu a augmenté de 3,3 % entre 1990 et 2000, les changements survenus au sein des nouveaux immigrants a fait augmenter le taux de 3,9 points, et les variations survenues chez les autres groupes a exercé une pression à la baisse qui a fait diminuer le taux de faible revenu de 0,6 point. Dans les RMR où le taux de faible revenu a diminué, comme Windsor, Calgary et Edmonton, la baisse est associée presque entièrement aux changements survenus chez les autres groupes.

² La méthodologie utilisée dans cette sous-section provient de Picot et Hou (2002).

4.5 Part croissante d'Autochtones dans la population à faible revenu de certaines RMR

En 2000, la proportion d'Autochtones dans la population était supérieure à 4 % pour six RMR, à savoir Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon et Edmonton (tableau 4.7). Il semble que la population autochtone a augmenté fortement dans ces RMR. Lors des deux recensements les plus récents, pour lesquels la définition d'Autochtone est comparable, la population autochtone est passée de 1,3 % à 1,6 % pour toutes les RMR confondues, de 6,8 % à 8,3 % à Winnipeg, de 6,9 % à 8,1 % à Regina et de 7,4 % à 9,0 % à Saskatoon. La population autochtone est également importante et croissante dans certaines RMR plus petites du Nord de l'Ontario (Sudbury et Thunder Bay). À Sudbury en particulier, la population autochtone est passée de 2,7 % à 4,7 % selon le recensement.

La proportion d'Autochtones au sein de la population à faible revenu était assez importante dans certaines RMR. À Winnipeg, Regina et Saskatoon, plus de 20 % de la population à faible revenu était constituée d'Autochtones (tableau 4.7). Dans les six RMR ayant des populations autochtones importantes, la population à faible revenu était constituée davantage d'Autochtones entre 1995 et 2000. Par exemple, à Winnipeg, la proportion d'Autochtones parmi les personnes à faible revenu est passée de 20,1 % en 1995 à 23,8 % en 2000.

4.6 Taux relativement élevés de faible revenu chez les Autochtones comparativement aux autres groupes

Le taux de faible revenu parmi la population autochtone des RMR a diminué entre 1995 et 2000 (tableau 4.8). Toutefois, le niveau de départ est plus élevé que pour les autres groupes. De 1995 à 2000, le taux de faible revenu chez les Autochtones est passé de 52,4 % à 41,6 % pour toutes les RMR confondues, tandis qu'il est passé de 21,6 % à 17,3 % pour les autres. En 2000, à Regina, le taux de faible revenu chez les Autochtones était quatre fois plus élevé que chez les autres et, à Saskatoon, il était 3,7 fois plus élevé (figure 4.4).

4.7 Diminution des taux de faible revenu chez les personnes âgées et les membres de familles monoparentales

Durant la période de référence, le taux de faible revenu a diminué considérablement chez les personnes âgées. Pour toutes les RMR confondues, le taux de faible revenu chez ces dernières est passé de 36,8 % en 1980 à 20,8 % en 2000. Toutes les RMR ont connu une baisse aussi importante du taux de faible revenu chez les personnes âgées. Les taux de faible revenu chez les membres des familles monoparentales ont également diminué durant la période, mais, pour ce groupe, le taux est demeuré élevé dans toutes les RMR en 2000 (tableau 4.9).

Le taux de faible revenu chez les enfants a augmenté dans certaines RMR et diminué dans d'autres (tableau 4.9). À Vancouver, le taux de faible revenu a augmenté de 2,8 point pour l'ensemble de la population et de 5,4 points chez les enfants. À Toronto, il a augmenté de 0,7 point pour l'ensemble de la population et de 2,1 point chez les enfants. Les autres RMR où le taux de faible revenu chez les enfants a augmenté de plus de 1 point incluent Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg, Regina et Saskatoon. Comme le taux de faible revenu parmi l'ensemble de la population, le taux de faible revenu chez les enfants a diminué dans la plupart des RMR situées à l'est de Montréal, ainsi qu'à Kitchener et à Windsor.

Encadré 4.1 : Définitions des groupes « à risque »

NOUVEAUX IMMIGRANTS

Personnes ayant immigré au cours des dix années qui ont précédé l'année du recensement et les membres de leurs familles. Comme il est indiqué précédemment, les nouveaux immigrants arrivés l'année du recensement ou l'année qui a précédé (p. ex., 2000 et 2001, pour les données du recensement de 2001) ont été exclus de l'étude. Cette restriction est appliquée parce que les statistiques annuelles sur le revenu seront biaisées par défaut pour ces immigrants, puisqu'ils n'ont pas passé l'année de référence au Canada, ou n'en ont passé qu'une partie. Le statut de nouvel immigrant pour tous les membres d'une famille est établi à partir du statut du chef de famille. Ce groupe comprend les enfants des nouveaux immigrants nés au Canada.

AUTRES IMMIGRANTS

Ceux (de même que leur famille, incluant les enfants nés au Canada) qui ont émigré au Canada plus de 10 ans avant l'année du recensement. Le statut « d'autre » immigrant est établi à partir du statut du chef de famille.

AUTOCHTONES

L'étude peut définir les Autochtones de façon conceptuellement cohérente pour les recensements de 1996 et 2001. Dans la présente étude, les Autochtones englobent uniquement les personnes qui ont déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone (p. ex., Indien d'Amérique du Nord, Métis ou Inuit). Les diffusions officielles des données du recensement (mais pas la présente étude) comprennent en outre les personnes qui n'ont pas déclaré d'identité autochtone, mais qui ont déclaré être un Indien inscrit ou un Indien visé par un traité, ou encore celles qui étaient membres d'une bande indienne ou d'une première nation. Par conséquent, dans le cadre de la présente étude, la population autochtone est légèrement plus faible que celle du recensement.

La définition utilisée pour classer les Autochtones était la même en 1996 et en 2001, mais différait pour les recensements précédents. Les données sur les Autochtones des recensements de 1981, 1986 et 1991 n'ont pu être calculées de façon conceptuellement uniforme.

PERSONNES MEMBRES DE FAMILLES MONOPARENTALES

L'adulte et les enfants membres d'une famille monoparentale ayant au moins un enfant âgé de 17 ans ou moins.

PERSONNES ÂGÉES

Personnes de 65 ans et plus.

ENFANTS

Personnes de 17 ans et moins.

Il est à noter que ces groupes ne sont pas mutuellement exclusifs.

Tableau 4.1 : Taux de faible revenu et part de la population selon le groupe^a

	2000		
	Taux de faible revenu	Part de la population	Part de la population à faible revenu
Autochtones	41,6	1,6	3,7
Nouveaux immigrants	35,0	9,0	17,7
Autres immigrants	18,3	20,8	21,5
Autres	14,7	68,7	57,0
Âge			
17 ans et moins	20,8	23,0	27,1
18 à 64 ans	16,0	65,3	59,2
65 ans et plus	20,8	11,7	13,7
Pas membres d'une famille monoparentale	15,4	92,7	80,7
Membres d'une famille monoparentale	46,6	7,3	19,3
Ensemble de la population	17,7	100,0	100,0

a : Les taux de faible revenu ont été calculés d'après les seuils de la MRF, tel que décrit dans l'encadré 1.2 Un tableau équivalent basé sur le SFR est présenté au tableau A4.1 en annexe.

Tableau 4.2 : Part de la population selon le groupe, 2000

	Autochtones	Nouveaux immigrants	Autres immigrants	Autres	Âge			Pas membres d'une famille monoparentale	Membres d'une famille monoparentale
					17 ans et moins	18 à 64 ans	65 ans et plus		
St. John's	0,7	0,7	2,5	96,1	22,2	67,8	10,0	91,9	8,1
Halifax	0,9	1,9	6,0	91,1	22,5	67,0	10,6	92,3	7,7
Saint John	0,7	0,5	3,9	94,9	23,8	63,6	12,6	91,4	8,6
Chicoutimi-Jonquière	0,7	0,2	0,5	98,6	21,5	66,6	11,9	93,7	6,3
Québec	0,6	1,0	2,0	96,4	20,1	68,0	11,9	93,2	6,8
Sherbrooke	0,2	1,9	3,0	95,0	22,1	66,1	11,8	92,2	7,8
Trois-Rivières	0,5	0,3	1,2	98,0	20,4	66,0	13,6	92,1	7,9
Montréal	0,3	6,3	15,7	77,7	22,0	65,8	12,3	92,0	8,0
Ottawa-Hull	1,2	6,7	14,2	77,9	23,6	66,3	10,1	92,3	7,7
Kingston	1,5	2,1	12,0	84,5	22,6	63,6	13,9	92,6	7,4
Oshawa	1,0	2,4	17,5	79,2	27,1	62,9	10,0	92,3	7,7
Toronto	0,4	17,3	35,5	46,8	23,7	65,2	11,1	93,2	6,8
Hamilton	1,1	5,4	22,5	71,0	23,5	62,6	13,9	93,0	7,0
St. Catharines-Niagara	1,3	2,6	17,7	78,4	22,2	61,2	16,6	93,3	6,7
Kitchener	0,8	6,3	20,3	72,6	25,1	64,3	10,6	93,1	6,9
London	1,3	4,5	17,8	76,4	23,8	63,5	12,6	92,1	7,9
Windsor	1,3	7,4	18,0	73,3	24,2	63,6	12,2	92,4	7,6
Sudbury	4,7	0,7	7,4	87,3	22,6	64,2	13,1	91,8	8,2
Thunder Bay	6,6	1,0	11,6	80,7	22,8	62,8	14,4	91,9	8,1
Winnipeg	8,3	3,8	16,1	71,8	23,5	63,5	13,0	91,5	8,5
Regina	8,1	1,5	6,9	83,4	24,8	63,4	11,8	90,4	9,6
Saskatoon	9,0	2,2	6,7	82,1	25,6	63,2	11,2	90,7	9,3
Calgary	2,3	7,1	17,8	72,8	24,0	67,4	8,6	93,4	6,6
Edmonton	4,4	4,9	16,8	73,9	24,6	65,4	10,0	92,4	7,6
Abbotsford	2,8	7,5	20,0	69,7	27,4	60,0	12,7	92,3	7,7
Vancouver	1,9	16,6	27,3	54,2	21,6	66,5	11,9	93,5	6,5
Victoria	2,8	3,0	18,4	75,8	19,3	63,6	17,1	92,6	7,4
Toutes les 27 RMR	1,6	9,0	20,8	68,7	23,0	65,3	11,7	92,7	7,3

Tableau 4.3 : Composition de la population à faible revenu, 2000^a

	Autochtones	Nouveaux immigrants	Autres immigrants	Autres	Âge			Pas membres d'une famille mono-parentale	Membres d'une famille mono-parentale
					17 ans et moins	18 à 64 ans	65 ans et plus		
	pourcentage								
St. John's	0,9	0,8	1,3	97,0	27,2	63,7	9,1	74,8	25,2
Halifax	2,1	4,3	4,9	88,7	26,3	62,7	11,1	76,4	23,6
Saint John	1,7	0,8	2,7	94,9	30,5	58,9	10,6	70,6	29,4
Chicoutimi-Jonquière	1,1	0,3	0,4	98,2	21,9	64,6	13,5	82,6	17,4
Québec	1,0	2,4	2,2	94,3	18,7	66,0	15,3	84,1	15,9
Sherbrooke	0,3	4,3	3,4	92,0	22,6	69,1	8,3	84,0	16,0
Trois-Rivières	1,1	0,9	1,2	96,7	22,4	67,1	10,6	80,3	19,7
Montréal	0,5	14,4	19,3	65,8	25,5	61,6	12,9	80,7	19,3
Ottawa-Hull	2,0	15,0	16,0	67,0	28,4	58,6	13,0	80,0	20,0
Kingston	3,0	3,7	8,4	85,0	25,6	63,1	11,3	78,6	21,4
Oshawa	1,8	4,1	19,1	75,0	32,3	50,8	17,0	76,4	23,6
Toronto	0,7	32,0	36,3	31,0	28,9	56,3	14,8	82,6	17,4
Hamilton	2,6	11,7	24,1	61,7	27,6	53,1	19,3	79,2	20,8
St. Catharines-Niagara	2,5	4,7	17,3	75,5	26,0	54,5	19,5	78,8	21,2
Kitchener	1,5	12,1	22,4	64,0	29,2	54,6	16,2	78,6	21,4
London	3,1	11,3	17,7	67,9	28,1	59,7	12,2	78,2	21,8
Windsor	2,2	14,7	20,9	62,3	27,8	52,5	19,7	79,0	21,0
Sudbury	8,6	1,0	6,0	84,5	26,9	58,5	14,6	75,2	24,8
Thunder Bay	17,9	1,2	10,7	70,1	27,5	53,6	18,9	75,1	24,9
Winnipeg	23,8	6,1	13,2	56,9	30,4	56,8	12,9	72,9	27,1
Regina	26,2	2,4	5,3	66,0	30,9	56,2	12,9	72,7	27,3
Saskatoon	26,9	4,0	5,1	64,1	32,1	60,6	7,3	72,8	27,2
Calgary	5,2	12,9	19,2	62,6	27,1	61,2	11,7	82,7	17,3
Edmonton	11,1	8,6	16,7	63,5	29,9	59,6	10,5	78,0	22,0
Abbotsford	6,4	9,8	17,0	66,8	33,6	54,2	12,2	76,8	23,2
Vancouver	4,0	32,6	25,3	38,1	24,7	62,5	12,8	85,2	14,8
Victoria	7,3	4,7	15,9	72,0	20,7	63,0	16,3	81,8	18,2
Toutes les 27 RMR	3,7	17,7	21,5	57,0	27,1	59,2	13,7	80,7	19,3

a: Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Tableau 4.4 : Part de nouveaux immigrants dans la population, 1980 à 2000^a

	1980	1985	1990	1995	2000	Variation 2000-1980
Par rapport à la population des RMR						
Montréal	5,2	4,2	4,9	6,8	6,3	1,1
Ottawa–Hull	4,1	3,2	4,2	6,4	6,7	2,6
Toronto	13,5	9,1	12,0	17,9	17,3	3,8
Hamilton	5,3	3,3	4,0	5,3	5,4	0,1
Kitchener	7,0	4,1	5,4	6,8	6,3	-0,7
London	4,7	2,8	4,3	6,1	4,5	-0,2
Windsor	5,1	3,3	4,1	6,2	7,4	2,3
Calgary	8,1	7,8	6,3	6,9	7,1	-1,0
Edmonton	7,6	6,4	5,4	5,9	4,9	-2,7
Abbotsford	5,7	5,2	4,8	6,3	7,5	1,8
Vancouver	10,3	7,7	8,8	15,1	16,6	6,3
Toutes les 27 RMR	7,0	5,2	6,1	9,0	9,0	2,0
Par rapport à la population à faible revenu des RMR						
Montréal	8,0	8,3	10,9	15,7	14,4	6,4
Ottawa–Hull	6,7	6,0	9,9	16,6	15,0	8,3
Toronto	18,7	15,4	21,3	35,0	32,0	13,3
Hamilton	6,2	4,5	7,9	10,8	11,7	5,5
Kitchener	7,9	6,5	10,2	13,5	12,1	4,2
London	4,7	4,1	9,5	14,0	11,3	6,6
Windsor	6,8	4,2	8,1	12,8	14,7	7,9
Calgary	8,9	11,9	11,6	14,7	12,9	4,0
Edmonton	8,0	9,3	10,1	12,0	8,6	0,6
Abbotsford	6,5	5,6	6,5	8,3	9,8	3,3
Vancouver	11,2	12,0	14,9	30,0	32,6	21,4
Toutes les 27 RMR	8,8	8,4	11,2	18,8	17,7	8,9

a : RMR ayant une part de nouveaux immigrants supérieure à 4 % en 2000. Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Tableau 4.5 : Taux de faible revenu chez les nouveaux immigrants dans les RMR à forte population de nouveaux immigrants, 1980 à 2000^{a,b}

	Nouveaux immigrants			Autres			Ratio		
	1980	1990	2000	1980	1990	2000	1980	1990	2000
Montréal	29,3	41,0	41,2	18,4	17,2	16,6	1,6	2,4	2,5
Ottawa–Hull	35,8	42,2	42,6	21,3	16,9	17,3	1,7	2,5	2,5
Toronto	23,4	28,2	32,8	15,9	14,2	14,6	1,5	2,0	2,2
Hamilton	21,0	33,7	38,3	17,7	16,4	16,6	1,2	2,1	2,3
Kitchener	21,9	31,5	30,0	19,2	15,9	14,6	1,1	2,0	2,1
London	18,8	37,5	45,9	18,9	16,2	16,9	1,0	2,3	2,7
Windsor	34,7	29,1	41,7	25,6	22,6	20,3	1,4	1,3	2,1
Calgary	18,2	33,8	28,9	16,6	19,8	17,3	1,1	1,7	1,7
Edmonton	16,9	35,6	29,3	16,0	18,0	16,0	1,1	2,0	1,8
Abbotsford	20,8	18,9	19,0	18,3	13,8	14,2	1,1	1,4	1,3
Vancouver	17,8	26,7	37,4	16,1	14,7	15,4	1,1	1,8	2,4
Toutes les 27 RMR	23,1	31,4	35,0	18,0	16,3	16,0	1,3	1,9	2,2

a : Part de nouveaux immigrants dans la population supérieure à 4 %, en 2000. Les taux de faible revenu ont été calculés d'après les seuils de la MFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2. Un tableau équivalent basé sur le SFR est présenté au tableau A4.5 en annexe.

b : Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations de la population à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 1.2 pour plus de détails.

Tableau 4.6 : Contribution des nouveaux immigrants à la variation globale des taux de faible revenu, RMR à forte population de nouveaux immigrants^a

	1990 moins 1980			2000 moins 1990		
	Variation totale	Associée aux nouveaux immigrants	Associée aux autres	Variation totale	Associée aux nouveaux immigrants	Associée aux autres
Montréal	-0,6	0,5	-1,1	-0,3	0,6	-0,9
Ottawa–Hull	-3,9	0,3	-4,2	1,0	1,1	-0,1
Toronto	-1,1	0,2	-1,3	1,8	2,3	-0,4
Hamilton	-0,8	0,2	-1,1	0,7	0,7	0,0
Kitchener	-2,6	0,2	-2,8	-1,2	0,2	-1,3
London	-1,8	0,7	-2,5	1,1	0,4	0,7
Windsor	-4,9	0,0	-4,8	-2,2	1,1	-3,2
Calgary	1,6	0,6	0,9	-2,3	-0,1	-2,3
Edmonton	2,9	0,6	2,2	-2,4	-0,5	-1,8
Abbotsford	-4,4	-0,3	-4,1	0,4	0,5	0,0
Vancouver	-0,5	0,5	-1,0	3,3	3,9	-0,6
Toutes les 27 RMR	-1,1	0,3	-1,4	0,5	1,2	-0,7

a : Part de nouveaux immigrants dans la population supérieure à 4 % en 2000. Les taux de faible revenu ont été calculés d'après les seuils de la MFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2. Un tableau équivalent basé sur le SFR est présenté au tableau A4.6 en annexe.

Tableau 4.7 : Part d'Autochtones dans la population^a

	1995	2000	Variation 2000-1995
	par rapport à la population de la RMR		
Sudbury	2,7	4,7	2,0
Thunder Bay	5,7	6,6	0,9
Winnipeg	6,8	8,3	1,5
Regina	6,9	8,1	1,2
Saskatoon	7,4	9,0	1,6
Edmonton	3,8	4,4	0,6
Toutes les 27 RMR	1,3	1,6	0,3
	par rapport à la population à faible revenu de la RMR		
Sudbury	6,7	8,6	1,9
Thunder Bay	15,9	17,9	2,0
Winnipeg	20,1	23,8	3,7
Regina	22,3	26,2	3,9
Saskatoon	22,2	26,9	4,7
Edmonton	9,9	11,1	1,2
Toutes les 27 RMR	3,2	3,7	0,5

a : Part d'Autochtones dans la population supérieure à 4 % en 2000. Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de faible revenu de la MFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2.

Tableau 4.8 : Taux de faible revenu chez les Autochtones, RMR à forte population autochtone, 1980 à 2000^{a,b}

	Autochtones		Autres		Ratio	
	1995	2000	1995	2000	1995	2000
Sudbury	50,3	33,5	19,5	17,7	2,6	1,9
Thunder Bay	53,0	49,4	16,8	16,1	3,2	3,1
Winnipeg	57,7	46,2	16,8	13,4	3,4	3,4
Regina	67,1	59,3	17,3	14,7	3,9	4,0
Saskatoon	65,9	54,2	18,4	14,6	3,6	3,7
Edmonton	56,5	42,3	20,1	15,5	2,8	2,7
Toutes les 27 RMR	52,4	41,6	21,6	17,3	2,4	2,4

a: Part d'Autochtones dans la population supérieure à 4 % en 2000. Les taux de faible revenu ont été calculés d'après les seuils de la MFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2. Un tableau équivalent basé sur le SFR est présenté au tableau A4.8 en annexe.

b: Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations de la population à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 1.2 pour plus de détails.

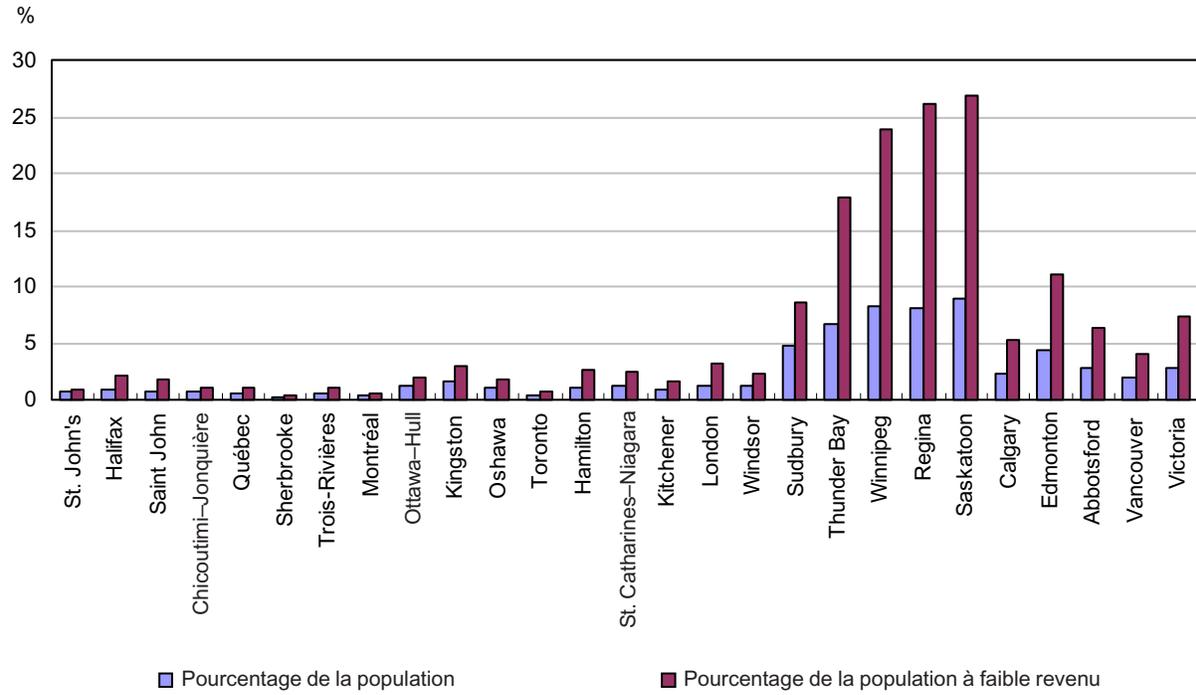
Tableau 4.9 : Taux de faible revenu chez les enfants, les personnes âgées et les familles monoparentales, 1980 à 2000^{a,b}

	Enfants			Personnes âgées			Membres d'une famille monoparentale			Ensemble de la population		
	1980	2000	2000 moins 1980	1980	2000	2000 moins 1980	1980	2000	2000 moins 1980	1980	2000	2000 moins 1980
St. John's	28,0	23,4	-4,6	37,7	17,3	-20,4	59,0	59,6	0,6	23,9	19,1	-4,8
Halifax	23,5	21,1	-2,4	36,0	18,9	-17,1	59,0	55,2	-3,8	20,4	18,0	-2,4
Saint John	23,3	23,6	0,3	31,1	15,4	-15,7	62,0	62,4	0,4	19,7	18,4	-1,3
Chicoutimi-Jonquière	24,1	17,7	-6,4	39,4	19,7	-19,7	62,6	47,9	-14,7	21,8	17,4	-4,4
Québec	18,8	15,1	-3,7	38,9	20,7	-18,2	54,4	37,9	-16,5	18,5	16,2	-2,3
Sherbrooke	21,6	17,0	-4,6	35,2	11,7	-23,5	56,0	34,0	-22,0	20,9	16,6	-4,3
Trois-Rivières	25,4	20,0	-5,4	38,8	14,2	-24,6	61,1	45,5	-15,6	23,0	18,3	-4,7
Montréal	21,2	21,1	-0,1	36,3	19,1	-17,2	54,4	43,8	-10,6	19,0	18,1	-0,9
Ottawa-Hull	25,0	22,8	-2,2	37,8	24,3	-13,5	57,7	49,4	-8,3	21,9	19,0	-2,9
Kingston	22,6	21,4	-1,2	34,3	15,3	-19,0	62,6	54,1	-8,5	20,9	18,8	-2,1
Oshawa	18,9	18,9	0,0	41,8	27,1	-14,7	53,6	49,0	-4,6	17,4	15,9	-1,5
Toronto	19,5	21,6	2,1	34,3	23,6	-10,7	50,8	45,0	-5,8	17,0	17,7	0,7
Hamilton	19,8	20,8	1,0	38,8	24,7	-14,1	62,2	52,8	-9,4	17,9	17,8	-0,1
St. Catharines-Niagara	20,6	19,0	-1,6	35,6	19,1	-16,5	63,3	51,1	-12,2	18,7	16,3	-2,4
Kitchener	21,6	18,2	-3,4	40,8	23,9	-16,9	56,4	48,3	-8,1	19,4	15,6	-3,8
London	21,0	21,5	0,5	32,2	17,5	-14,7	55,4	50,5	-4,9	18,9	18,2	-0,7
Windsor	28,8	21,9	-6,9	48,0	30,8	-17,2	70,5	52,5	-18,0	26,1	19,0	-7,1
Sudbury	19,3	21,9	2,6	36,7	20,5	-16,2	64,9	55,9	-9,0	18,0	18,4	0,4
Thunder Bay	18,2	22,0	3,8	41,1	24,0	-17,1	56,0	56,5	0,5	17,3	18,3	1,0
Winnipeg	19,6	20,9	1,3	35,5	15,9	-19,6	53,8	51,7	-2,1	17,5	16,2	-1,3
Regina	19,0	22,8	3,8	36,0	20,0	-16,0	55,2	52,1	-3,1	17,1	18,3	1,2
Saskatoon	19,6	22,9	3,3	35,6	11,9	-23,7	56,8	53,1	-3,7	18,3	18,2	-0,1
Calgary	18,5	18,1	-0,4	40,6	21,8	-18,8	49,9	42,2	-7,7	16,7	16,0	-0,7
Edmonton	18,6	20,3	1,7	38,7	17,5	-21,2	51,0	47,9	-3,1	16,1	16,6	0,5
Abbotsford	18,5	17,9	-0,6	39,4	14,0	-25,4	56,7	43,6	-13,1	18,5	14,5	-4,0
Vancouver	16,4	21,8	5,4	38,4	20,5	-17,9	46,0	43,7	-2,3	16,3	19,1	2,8
Victoria	19,3	19,4	0,1	35,2	17,3	-17,9	49,4	44,7	-4,7	19,2	18,1	-1,1
Toutes les 27 RMR	20,4	20,8	0,4	36,8	20,8	-16,0	54,2	46,6	-7,6	18,3	17,7	-0,6

a: Les taux de faible revenu ont été calculés d'après les seuils de la MFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2. Un tableau équivalent basé sur le SFR est présenté au tableau A4.9 en annexe.

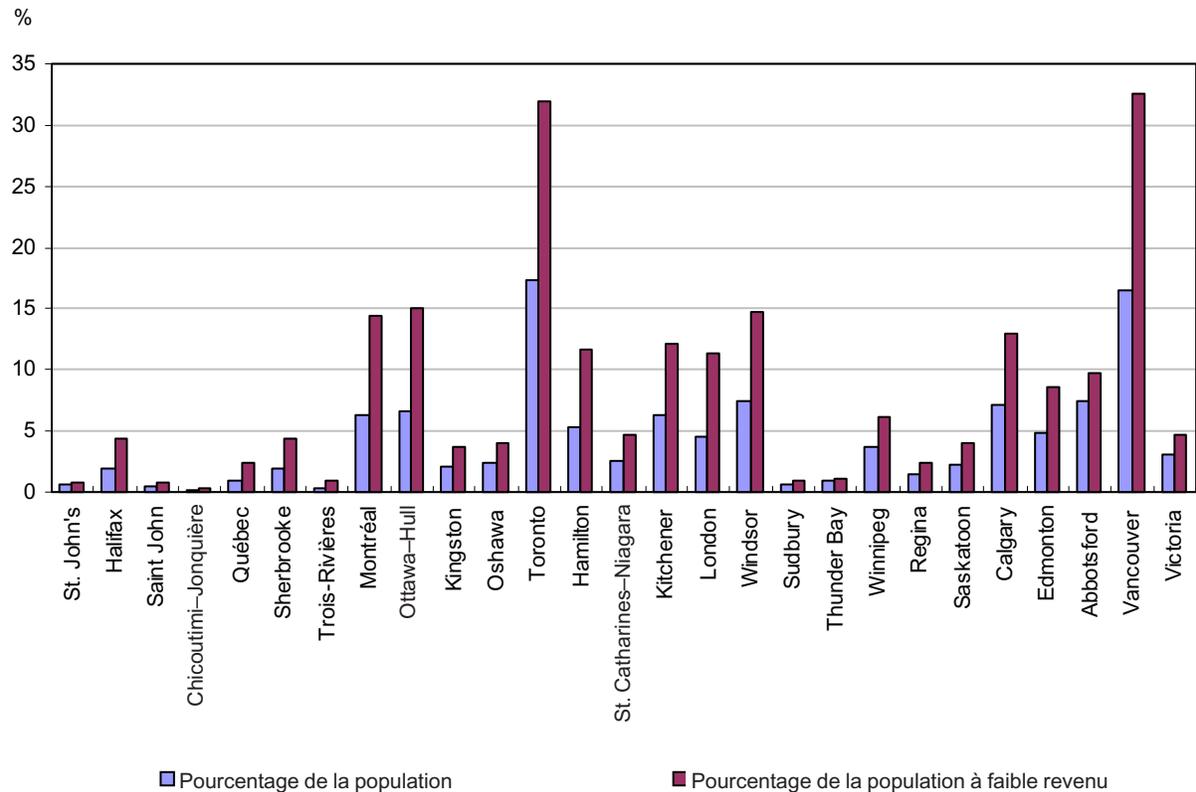
b: Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations de la population à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 1.2 pour plus de détails.

Figure 4.1 : Les Autochtones représentent une part importante de la population à faible revenu dans les RMR du Nord de l'Ontario et de l'Ouest¹



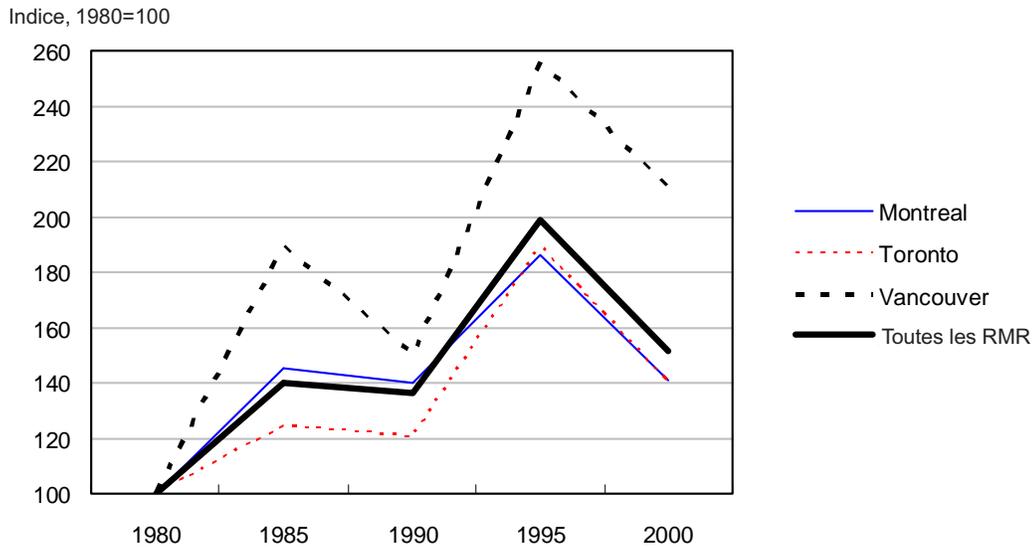
¹ Voir l'encadré 4.1 : Définitions des groupes à risque.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

Figure 4.2 : Les nouveaux immigrants représentent une part importante de la population à faible revenu



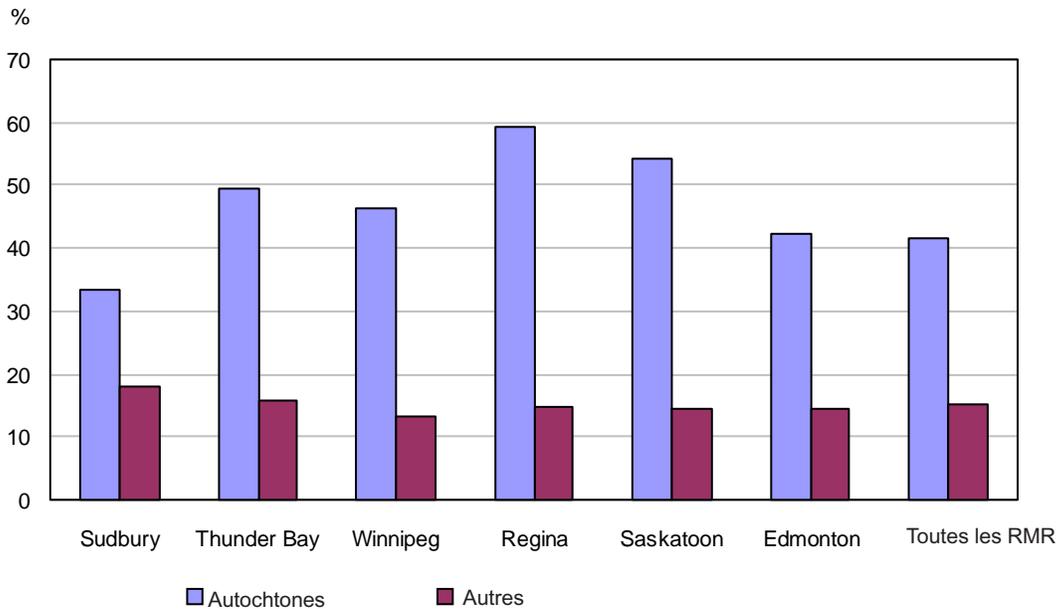
¹ Voir l'encadré 4.1 : Définitions des groupes à risque.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

Figure 4.3 : Le taux de faible revenu parmi les nouveaux immigrants était plus élevé en 2000 qu'il ne l'était en 1980 dans la plupart des RMR¹



¹ Voir l'encadré 4.1 : Définitions des groupes à risque.
 Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001.

Figure 4.4 : Les taux de faible revenu étaient beaucoup plus élevés pour les Autochtones que pour les autres¹



¹ Voir l'encadré 4.1 : Définitions des groupes à risque.
 Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

Chapitre 5

Inégalité du revenu des quartiers

Dans la présente section, nous commençons par examiner les tendances relatives au revenu à l'intérieur des RMR, au niveau du secteur de recensement (voir l'encadré 5.1 : Définition des quartiers). L'examen du revenu au niveau du secteur de recensement fournit plusieurs éclaircissements quant aux différences entre les RMR et aux défis que celles-ci doivent relever. Les secteurs de recensement, que l'on peut considérer en quelque sorte similaires à des quartiers, offrent un moyen efficace d'étudier les changements qui surviennent dans des sous-sections géographiques de l'agglomération urbaine.

Parmi les questions abordées lors de l'étude des quartiers, celle de la ségrégation selon le revenu du quartier est l'une des plus importantes. Ici, nous utilisons les données au niveau du secteur de recensement pour analyser l'évolution de l'inégalité du revenu des quartiers et la ségrégation résidentielle d'origine économique dans les RMR du Canada de 1980 à 2000. La différence de revenu entre les quartiers riches et les quartiers pauvres s'accroît-elle? Les conclusions sont les suivantes :

- la différence de revenu entre les quartiers riches et les quartiers pauvres a augmenté de 1980 à 2000 (surtout de 1990 à 2000) dans la plupart des RMR;
- dans certaines RMR, les quartiers les plus pauvres se sont appauvris et les plus riches se sont enrichis.

5.1 Augmentation du revenu dans les quartiers à revenu élevé et diminution dans nombre de quartiers à faible revenu³

Nous prenons Toronto comme exemple (tableau 5.1) pour faire la démonstration de l'approche utilisée pour analyser les inégalités entre les quartiers. On peut classer les secteurs de recensement par décile d'après le revenu médian corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes (CEA) (voir l'encadré 1.1 : Définition du revenu). Par exemple, s'il existait 600 secteurs de recensement, le décile inférieur de secteurs comprendrait les 60 secteurs pour lesquels le revenu médian CEA est le plus faible. Le revenu médian CEA moyen pondéré de ces secteurs de recensement est une approximation du revenu médian d'une personne appartenant au décile inférieur de quartiers, revenu qui était de 21 800 \$ à Toronto en 1980, alors que le revenu médian CEA des personnes vivant dans les 60 secteurs de recensement les plus riches était de 50 100 \$.

En 2000, le revenu CEA moyen dans les 10 % de secteurs de recensement les plus pauvres était de 21 800 \$ (comme en 1980), tandis que le revenu CEA moyen dans les 10 % de secteurs les plus riches était de 61 800 \$, soit une hausse de 23,3 %. Le fait que la croissance des revenus a été plus importante dans les quartiers du décile supérieur que dans ceux du décile inférieur indique que l'inégalité entre les revenus des quartiers s'est accentuée entre 1980 et 2000 à Toronto. Le revenu a augmenté pour tous les déciles de quartiers de 1980 à 1985, de 1985 à 1990 et de 1995 à 2000, et a diminué de 1990 à 1995, situation qui témoigne de la récession survenue durant ces années (figure 5.1).

³ La méthodologie utilisée dans cette sous-section provient de Myles, Picot et Pyper (2000).

Dans presque toutes les RMR, le revenu a augmenté plus rapidement dans les quartiers à revenu élevé que dans les quartiers à revenu plus faible (figures 5.2 à 5.5, tableaux 5.2 à 5.4). Dans certaines RMR, comme Ottawa–Hull, le revenu a augmenté pour tous les déciles, ce qui indique que le revenu a augmenté dans tous les quartiers, mais l'augmentation a été plus importante pour les quartiers des déciles supérieurs et, par conséquent, l'inégalité des revenus a augmenté. Dans certaines RMR, le revenu a diminué dans les quartiers pauvres et augmenté dans les quartiers riches. Les résultats sont similaires lorsqu'on utilise le revenu non corrigé pour les familles économiques.

Encadré 5.1 : Définition des quartiers

La définition des quartiers est fondée sur le concept du secteur de recensement (SR). Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables comptant généralement de 2 500 à 8 000 habitants. Ils sont situés dans les régions métropolitaines de recensement et dans les agglomérations de recensement dont la population du noyau urbain était égale ou supérieure à 50 000 habitants lors du recensement précédent. Le SR est défini de façon à être aussi homogène que possible en ce qui a trait aux caractéristiques socioéconomiques, comme un même statut socioéconomique et de mêmes conditions de vie sociale, au moment de sa création. En outre, la forme du SR doit être aussi compacte que possible et ses limites doivent coïncider avec des caractéristiques physiques permanentes et facilement reconnaissables. Par conséquent, les SR correspondent étroitement à ce que la plupart des gens considèrent comme un quartier.

Pour commencer, un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs de la santé, des travailleurs sociaux et des éducateurs) délimitent les SR en collaboration avec Statistique Canada. Quand une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) a été subdivisée en secteurs de recensement, ceux-ci persistent même si la population du noyau urbain devient par la suite inférieure à 50 000 habitants. Les RMR grandissent au fil du temps, principalement par l'ajout de nouvelles banlieues. Puisque le but de ce rapport n'est pas d'étudier au sens longitudinal les variations du niveau de revenu dans des quartiers particuliers, mais plutôt d'examiner l'évolution de la répartition du revenu entre les quartiers, les résultats peuvent refléter l'effet de la croissance urbaine. En effet, la banlieusardisation, qui a tendance à donner naissance à de nouveaux quartiers relativement homogènes, est l'un des mécanismes donnant lieu à la ségrégation économique.

Conformément à la politique de Statistique Canada visant à assurer le respect de la confidentialité, nous avons éliminé de l'analyse des quartiers tous les secteurs de recensement dont la population est inférieure à 250 habitants.

Certaines petites RMR comptent un assez petit nombre de secteurs de recensement. Lorsque le nombre de secteurs de recensement disponibles pour l'analyse est faible, une variation faible du nombre de secteurs de recensement où le revenu est faible peut donner lieu à une variation importante de la proportion de secteurs de recensement à faible revenu. Pour éviter d'accorder une importance exagérée à une variation importante de la proportion de secteurs de recensement à faible revenu lorsque la variation du nombre de secteurs à faible revenu est faible, nous limitons une partie de notre discussion concernant les quartiers à faible revenu aux RMR choisies.

Dans le présent rapport, un quartier à forte proportion de faible revenu est, par définition, un quartier dont plus de 40 % des résidents ont un faible revenu. Le seuil de 40 % est mentionné très fréquemment dans les ouvrages publiés*. Le corps du rapport donne les points saillants des résultats obtenus en se servant de la MFR pour calculer les taux de faible revenu, et les tableaux en annexe donnent certains résultats fondés sur les taux de faible revenu calculés d'après le SFR. Comme pour l'analyse du taux de faible revenu au niveau de la RMR, la part de quartiers d'une RMR où le revenu est faible varie aussi selon le seuil de faible revenu choisi. Par conséquent, les comparaisons entre RMR doivent se faire avec prudence. Toutefois, les changements dans les quartiers à faible revenu ont tendance à dépendre nettement moins du choix du seuil de faible revenu.

* Par exemple, Jargowsky, 1997.

Tableau 5.1 : Revenu familial selon le décile de quartier, Toronto, en dollars constants de 2000, 1980 à 2000^a

	1980	1985	1990	1995	2000	variation en % 1980- 1990	variation en % 1990- 2000	variation en % 1980- 2000
Revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes								
1 ^{er} décile ^b	21 800	21 600	24 300	18 900	21 800	11,7	-10,3	0,2
2 ^e décile	25 900	26 000	29 700	23 800	27 500	14,7	-7,4	6,3
3 ^e décile	28 300	28 800	32 100	26 800	30 500	13,7	-5,3	7,7
4 ^e décile	30 400	30 800	34 300	29 400	33 100	13,1	-3,6	9,1
5 ^e décile	32 100	32 500	36 600	32 000	35 800	13,9	-2,2	11,4
6 ^e décile	33 700	34 300	38 300	34 200	38 100	13,5	-0,3	13,1
7 ^e décile	35 200	36 200	40 200	36 300	40 700	14,0	1,4	15,6
8 ^e décile	37 100	38 200	42 700	39 000	43 800	14,9	2,5	17,8
9 ^e décile	39 800	41 200	46 200	42 600	47 900	16,2	3,7	20,5
10 ^e décile ^c	50 100	52 600	58 500	53 800	61 800	16,7	5,6	23,3
Revenu de la famille économique ^d								
1 ^{er} décile ^b	32 000	30 800	33 800	28 300	32 900	5,4	-2,7	2,6
2 ^e décile	38 400	37 100	41 600	34 800	41 700	8,3	0,2	8,6
3 ^e décile	42 900	42 900	48 300	41 000	46 100	12,5	-4,6	7,3
4 ^e décile	48 100	49 000	53 600	47 100	51 900	11,5	-3,2	7,9
5 ^e décile	53 500	53 400	57 800	49 000	55 500	8,0	-3,9	3,7
6 ^e décile	57 600	57 000	63 400	59 200	63 300	10,0	-0,1	9,9
7 ^e décile	59 900	62 900	66 500	60 100	69 200	10,9	4,0	15,4
8 ^e décile	60 500	64 000	71 500	65 200	72 600	18,3	1,4	20,0
9 ^e décile	66 800	68 700	75 200	71 300	79 700	12,6	6,0	19,4
10 ^e décile ^c	79 100	80 100	88 300	80 600	92 800	11,7	5,1	17,4

a : Les quartiers correspondent aux secteurs de recensement. La variation en pourcentage est calculée sur les données non arrondies.

b : Revenu médian des personnes vivant dans les 10 % de quartiers les plus pauvres.

c : Revenu médian des personnes vivant dans les 10 % de quartiers les plus riches.

d : Les personnes vivant seules sont exclues.

Tableau 5.2 : Croissance du revenu en pourcentage selon le décile de quartier, 1980 à 1990^a

	Décile									
	Inférieur ^b	2	3	4	5	6	7	8	9	Supérieur ^c
Halifax	12,2	15,4	17,4	17,0	15,0	14,9	14,5	14,9	19,9	14,7
Québec	-3,5	1,5	2,4	4,4	7,0	7,0	7,9	6,9	5,4	6,6
Montréal	-0,5	3,2	4,9	4,5	6,1	8,1	8,3	6,5	6,4	7,3
Ottawa–Hull	17,0	16,6	17,1	15,2	15,0	14,9	15,2	15,0	16,5	16,6
Toronto	11,7	14,7	13,7	13,1	13,9	13,5	14,0	14,9	16,2	16,7
Hamilton	1,1	5,6	10,0	8,1	9,9	10,1	11,5	13,8	17,2	17,6
St. Catharines–										
Niagara	8,2	8,7	10,1	10,7	9,6	10,7	10,6	9,9	10,0	9,5
Kitchener	4,8	8,9	10,8	12,3	13,7	13,6	15,7	14,2	13,2	23,3
London	14,8	16,1	12,9	10,3	7,9	8,2	9,8	13,1	15,4	15,1
Winnipeg	-16,0	-0,5	1,3	3,0	2,8	2,5	4,1	5,7	9,9	9,1
Calgary	-13,5	-10,9	-8,3	-4,4	-3,8	-4,6	-1,3	-0,2	4,1	3,7
Edmonton	-17,9	-11,8	-10,3	-8,9	-8,5	-9,6	-10,1	-6,5	-1,2	-0,4
Vancouver	-5,5	-0,6	-1,9	-0,4	1,3	1,8	1,1	0,9	2,1	0,1

a : Revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Les quartiers correspondent aux secteurs de recensement. Les RMR sont celles qui comprennent au moins 75 secteurs de recensement.

b : Revenu médian des personnes vivant dans les 10 % de quartiers les plus pauvres.

c : Revenu médian des personnes vivant dans les 10 % de quartiers les plus riches.

Tableau 5.3 : Croissance du revenu en pourcentage selon le décile de quartier, 1990 à 2000^a

	Décile									
	Inférieur ^b	2	3	4	5	6	7	8	9	Supérieur ^c
Halifax	-10,4	-8,3	-2,0	-1,4	3,3	4,4	6,2	4,2	0,2	2,7
Québec	-3,8	-1,5	3,8	4,2	2,1	0,6	0,4	2,3	5,0	4,8
Montréal	-2,1	-5,0	-2,1	-0,1	0,5	-0,1	1,8	3,2	6,0	4,7
Ottawa–Hull	-5,7	-3,7	0,2	3,5	3,8	5,8	7,2	8,2	6,5	10,7
Toronto	-10,3	-7,4	-5,3	-3,6	-2,2	-0,3	1,4	2,5	3,7	5,6
Hamilton	-5,8	0,0	-0,1	2,9	6,2	9,3	11,7	11,1	8,5	8,0
St. Catharines–										
Niagara	-2,6	-0,3	0,5	5,8	6,7	6,6	7,8	9,8	7,9	5,5
Kitchener	1,8	-0,5	3,7	8,1	10,1	13,5	14	13,7	14,9	4,0
London	-5,7	-2,9	0,6	1,9	2,7	2,2	4,3	4,9	6,0	6,3
Winnipeg	13,6	2,3	2,7	1,2	3,6	6,0	6,9	5,3	8,6	7,1
Calgary	12,8	11,2	8,4	7,7	11,6	13,6	11,7	9,0	8,3	10,7
Edmonton	6,0	5,0	6,4	6,2	5,8	9,0	10,3	8,2	8,0	6,2
Vancouver	-4,0	-6,9	-4,1	-2,7	-2,5	-0,5	1,5	1,6	1,5	0,0

a : Revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Les quartiers correspondent aux secteurs de recensement. Les RMR sont celles qui comprennent au moins 75 secteurs de recensement.

b : Revenu médian des personnes vivant dans les 10 % de quartiers les plus pauvres.

c : Revenu médian des personnes vivant dans les 10 % de quartiers les plus riches.

Tableau 5.4 : Croissance du revenu en pourcentage selon le décile de quartier, 1980 à 2000^a

	Décile									
	Inférieur ^b	2	3	4	5	6	7	8	9	Supérieur ^c
Halifax	0,5	5,8	15,1	15,3	18,8	19,9	21,6	19,7	20,2	17,7
Québec	-7,1	-0,1	6,3	8,8	9,2	7,6	8,3	9,3	10,7	11,7
Montréal	-2,6	-2,0	2,7	4,4	6,6	8,0	10,2	9,9	12,7	12,4
Ottawa–Hull	10,3	12,2	17,4	19,2	19,4	21,6	23,5	24,4	24,0	29,1
Toronto	0,2	6,3	7,7	9,1	11,4	13,1	15,6	17,8	20,5	23,3
Hamilton	-4,8	5,5	9,8	11,2	16,8	20,3	24,5	26,4	27,1	27,0
St. Catharines–										
Niagara	5,4	8,4	10,7	17,1	16,9	18,1	19,2	20,7	18,6	15,5
Kitchener	6,7	8,5	14,8	21,4	25,1	28,9	31,9	29,9	30,1	28,2
London	8,2	12,7	13,7	12,4	10,8	10,5	14,4	18,7	22,3	22,3
Winnipeg	-4,5	1,8	4,0	4,3	6,5	8,6	11,3	11,3	19,3	16,8
Calgary	-2,4	-1,0	-0,6	3,0	7,3	8,4	10,2	8,7	12,7	14,8
Edmonton	-13,0	-7,4	-4,6	-3,3	-3,1	-1,5	-0,8	1,1	6,7	5,7
Vancouver	-9,3	-7,4	-6,0	-3,2	-1,2	1,3	2,7	2,5	3,6	0,2

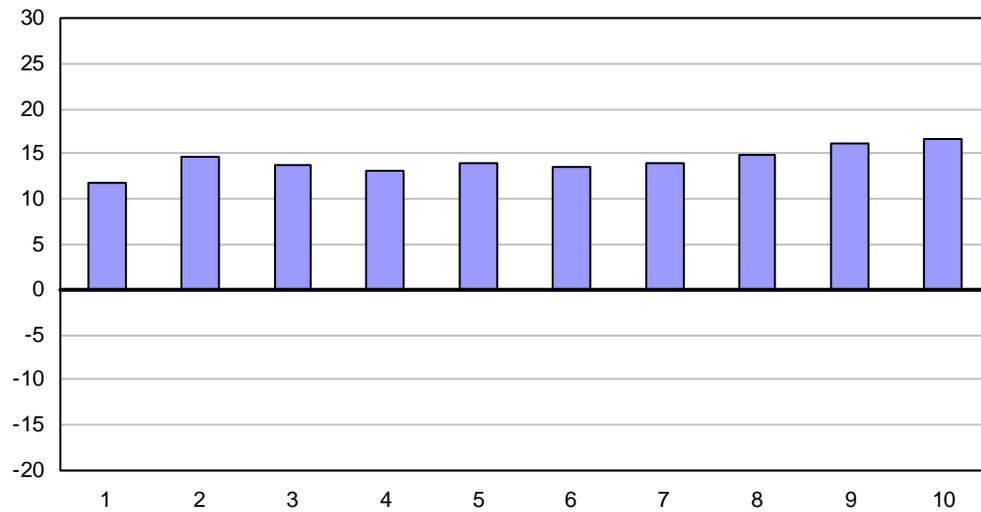
a : Revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Les quartiers correspondent aux secteurs de recensement. Les RMR sont celles qui comprennent au moins 75 secteurs de recensement.

b : Revenu médian des personnes vivant dans les 10 % de quartiers les plus pauvres.

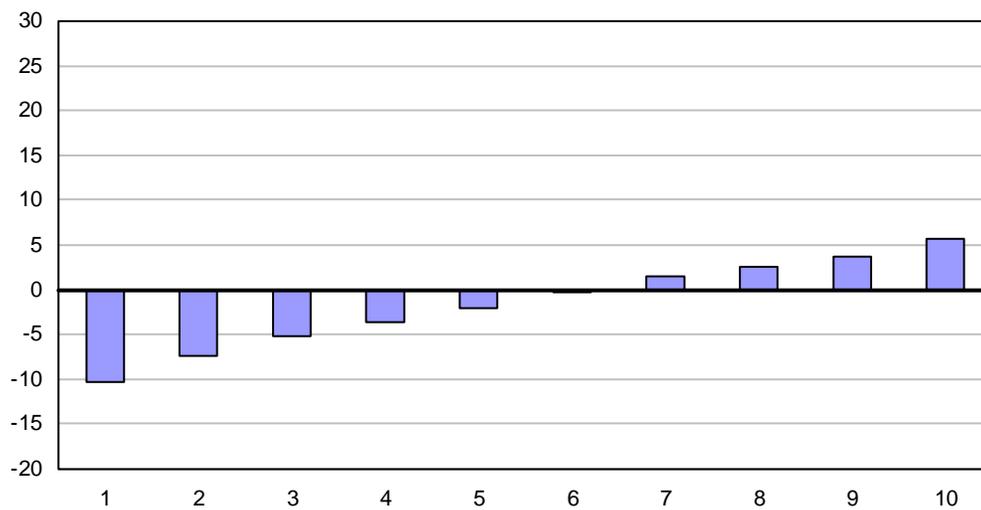
c : Revenu médian des personnes vivant dans les 10 % de quartiers les plus riches.

Figure 5.1 : Croissance du revenu à Toronto selon le décile des quartiers, 1980 à 2000¹

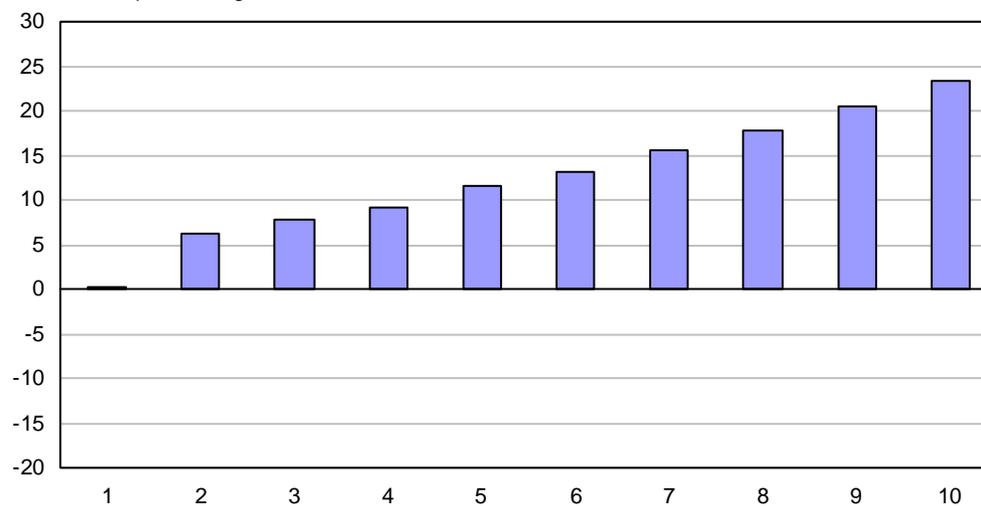
variation en pourcentage, 1980 à 1990



variation en pourcentage, 1990 à 2000



variation en pourcentage, 1980 à 2000

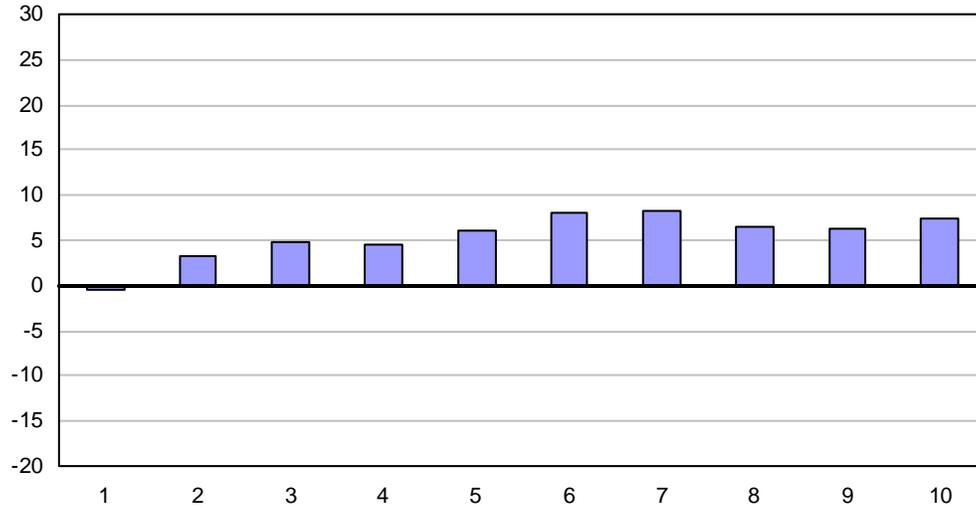


¹ Revenu de la famille économique corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Les quartiers correspondent aux secteurs de recensement.

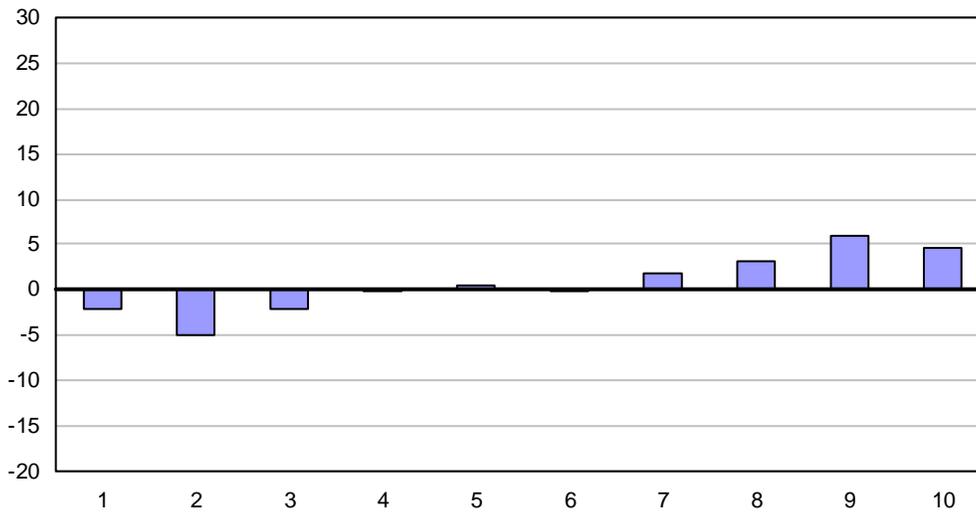
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1991, 2001.

Figure 5.2 : Croissance du revenu à Montréal selon le décile des quartiers, certaines RMR, 1980 à 2000¹

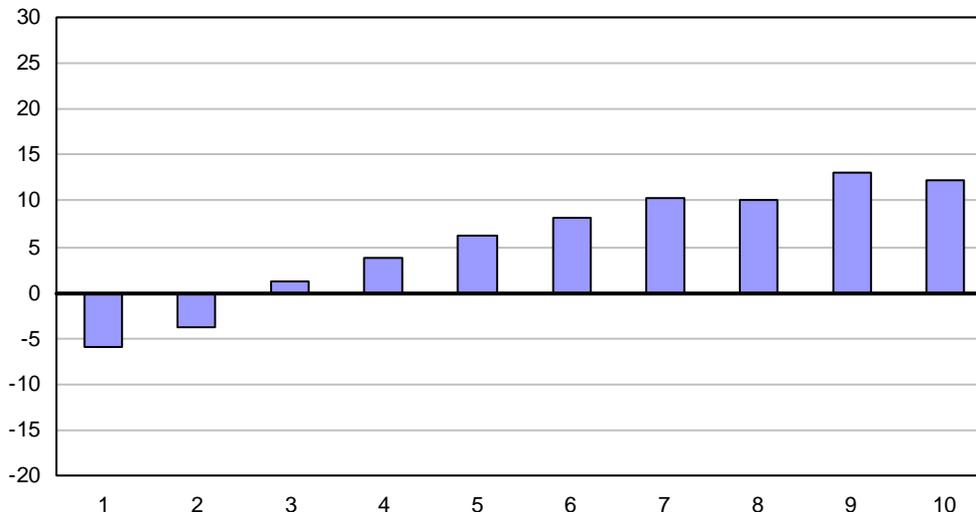
variation en pourcentage, 1980 à 1990



variation en pourcentage, 1990 à 2000



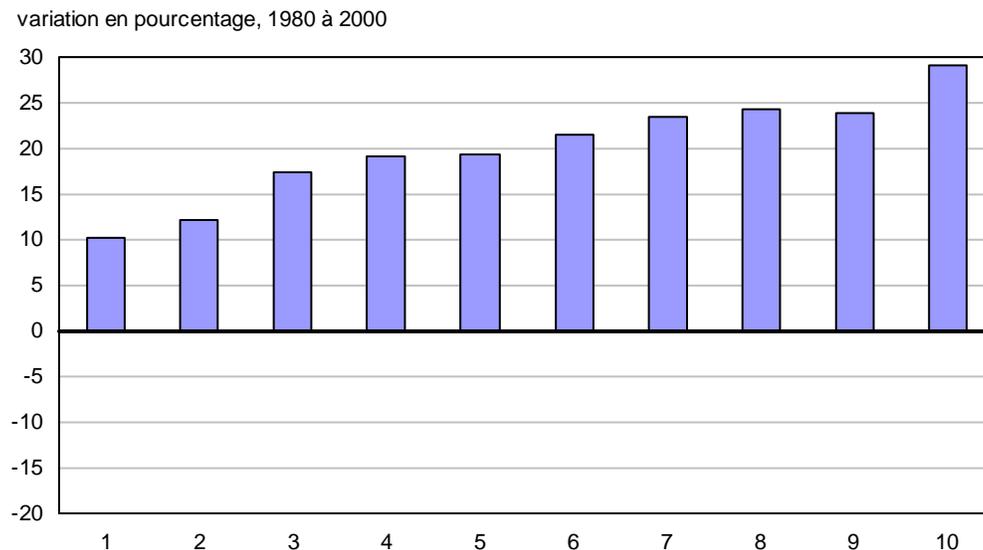
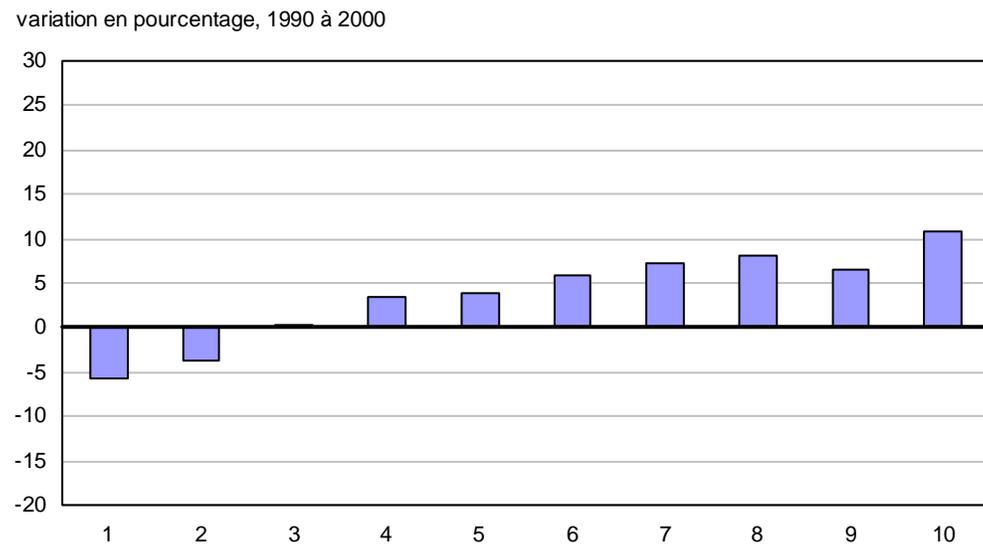
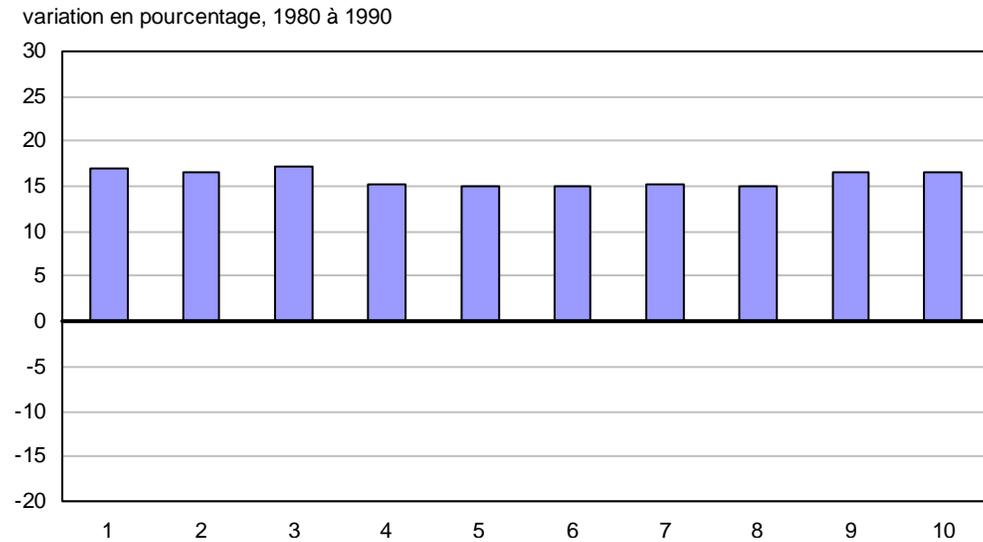
variation en pourcentage, 1980 à 2000



¹ Revenu de la famille économique corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Les quartiers correspondent aux secteurs de recensement.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1991, 2001.

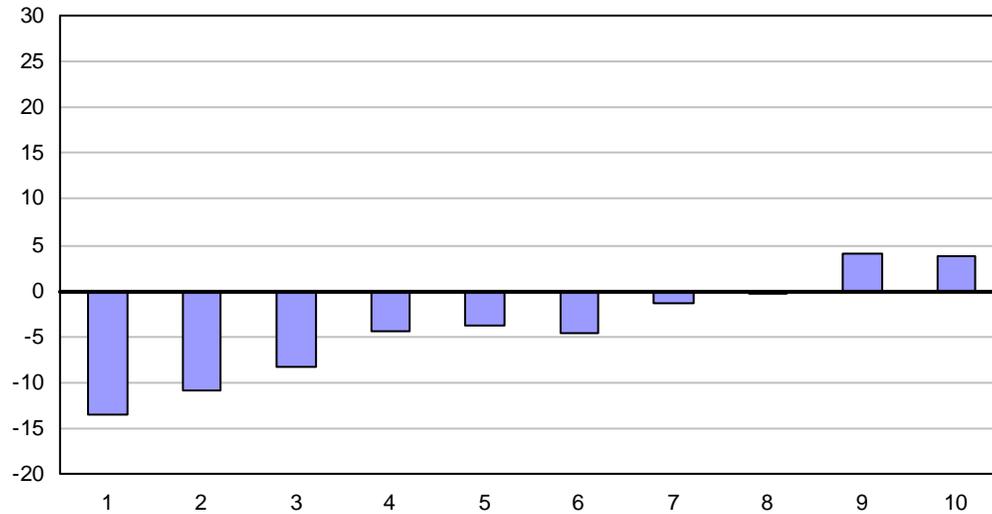
Figure 5.3 : Croissance du revenu à Ottawa–Hull selon le décile des quartiers, certaines RMR, 1980 à 2000¹



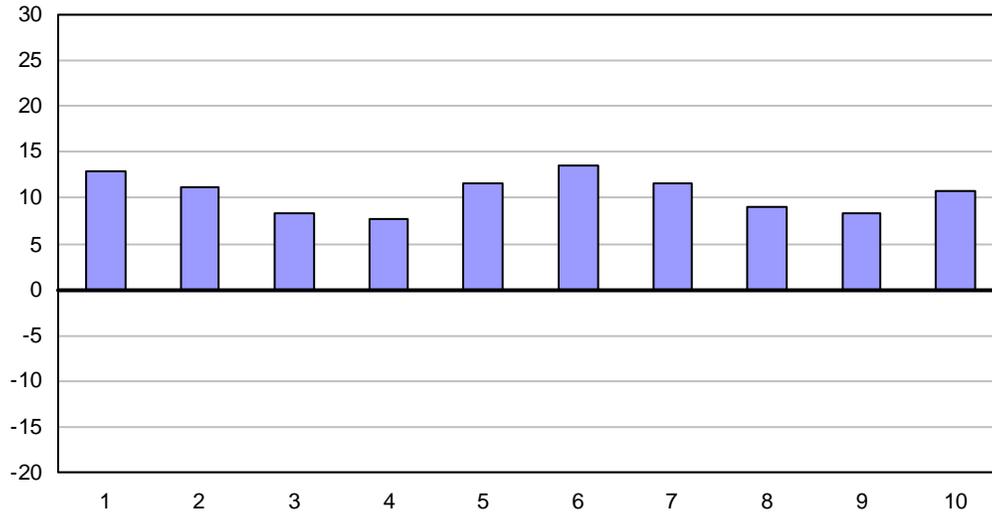
¹ Revenu de la famille économique corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Les quartiers correspondent aux secteurs de recensement.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1991, 2001.

Figure 5.4 : Croissance du revenu à Calgary selon le décile des quartiers, certaines RMR, 1980 à 2000¹

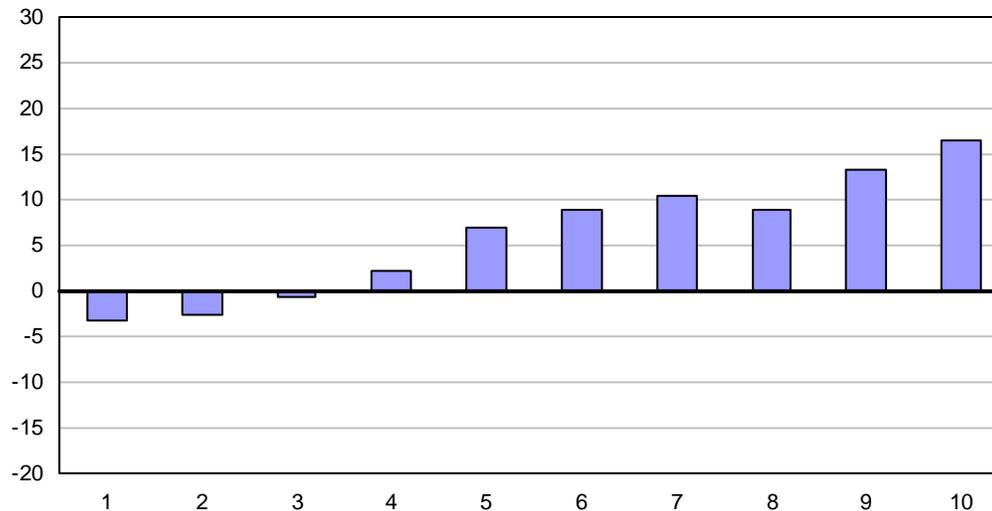
variation en pourcentage, 1980 à 1990



variation en pourcentage, 1990 à 2000



variation en pourcentage, 1980 à 2000

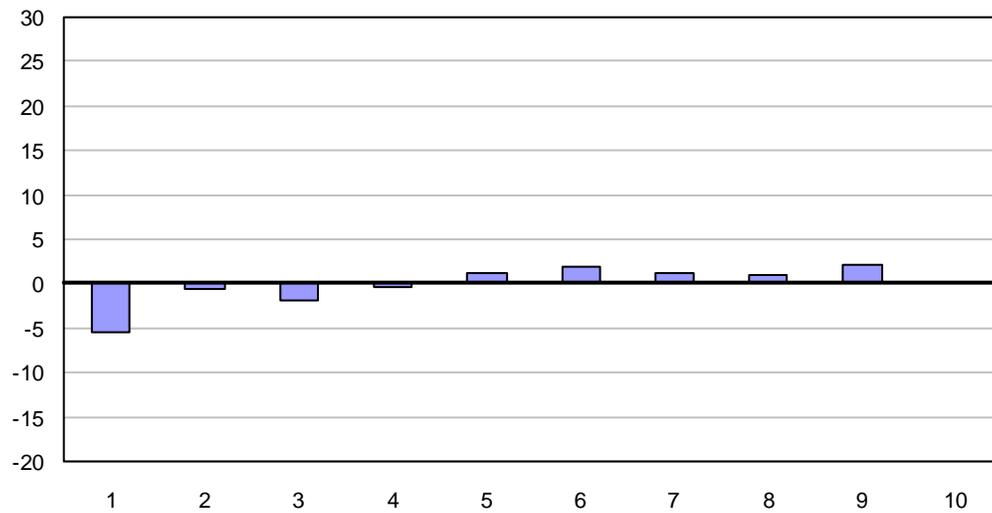


¹ Revenu de la famille économique corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Les quartiers correspondent aux secteurs de recensement.

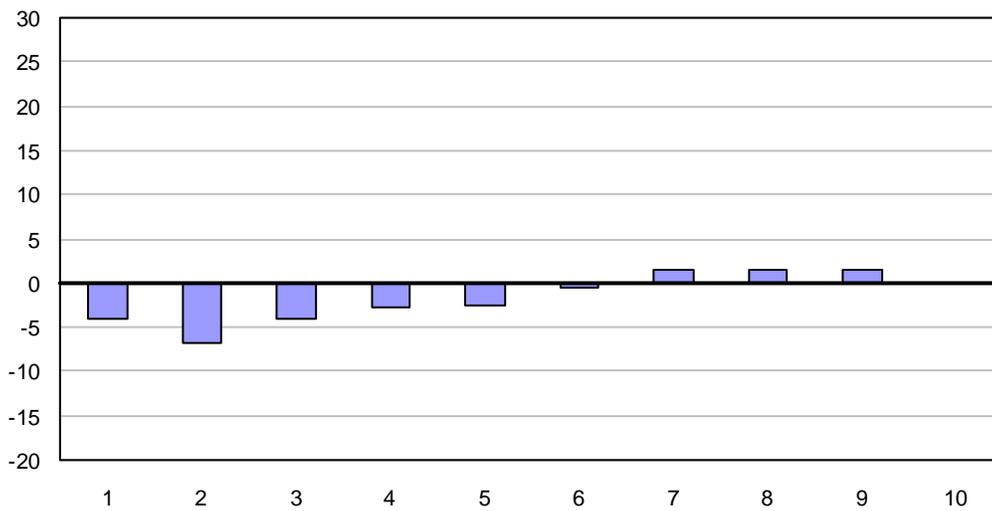
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1991, 2001.

Figure 5.5 : Croissance du revenu à Vancouver selon le décile des quartiers, certaines RMR, 1980 à 2000¹

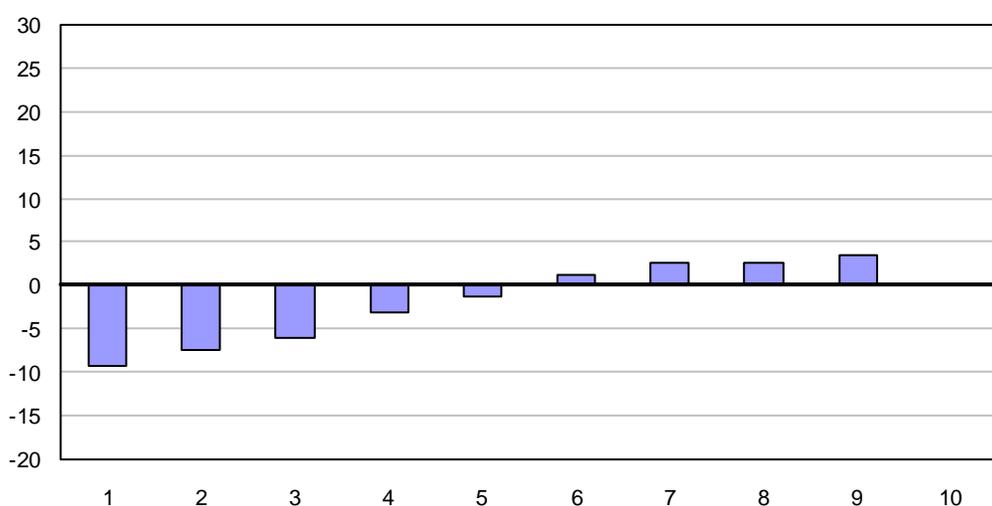
variation en pourcentage, 1980 à 1990



variation en pourcentage, 1990 à 2000



variation en pourcentage, 1980 à 2000



¹ Revenu de la famille économique corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes. Les quartiers correspondent aux secteurs de recensement.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1991, 2001.

Chapitre 6

Quartiers à faible revenu

Tout comme on peut parler des taux de faible revenu au niveau de la RMR, on peut faire référence aux taux de faible revenu au niveau du quartier ce qui permet de discuter de la dimension spatiale du faible revenu. On peut chercher à savoir si les personnes à faible revenu sont réparties uniformément dans la RMR, ou si elles sont concentrées dans des quartiers particuliers.

Dans le présent rapport, un quartier à faible revenu est, par définition, un quartier dont plus de 40 % des résidents ont un faible revenu. Le corps du rapport donne les points saillants des résultats obtenus en se servant de la MFR pour calculer les taux de faible revenu, et les tableaux en annexe donnent certains résultats fondés sur les taux de faible revenu calculés d'après le SFR. Comme c'est le cas pour les taux de faible revenu des RMR mesurés à un moment donné, le taux de faible revenu des quartiers (c.-à-d. la proportion de quartiers dont le taux de faible revenu est supérieur à 40 %) ne doit pas servir à la comparaison des différences entre les RMR. Le taux de faible revenu des quartiers ne tient pas compte des différences dans les prix entre les RMR, et représente donc une mesure imprécise des différences dans le bien-être d'une RMR à l'autre. C'est donc dire que les comparaisons du taux de faible revenu des quartiers d'une RMR à l'autre ne sont pas valides.

On produit des taux de faible revenu de quartier selon la RMR pour comparer les différences à l'intérieur d'une RMR au fil du temps, ainsi que l'évolution de la croissance des quartiers à faible revenu d'une RMR à l'autre au fil du temps.

Certaines petites RMR comptent un nombre assez faible de secteurs de recensement. Le cas échéant, une variation faible du nombre de secteurs de recensement où le revenu est faible peut donner lieu à une variation importante de la proportion de secteurs de recensement à faible revenu. Pour éviter d'accorder une importance exagérée à une variation importante de la proportion de secteurs de recensement à faible revenu lorsque la variation du nombre de secteurs à faible revenu est faible, nous limitons une partie de notre discussion concernant les quartiers à faible revenu aux RMR choisies lorsque nous présentons des résultats spécifiques à une RMR (voir l'encadré 5.1 : Définition des quartiers).

Les conclusions sont les suivantes :

- la fraction de quartiers à faible revenu est demeurée stable de 1980 à 2000;
- la concentration de personnes à faible revenu dans les quartiers à faible revenu a augmenté, indiquant que les personnes à faible revenu ont plus tendance à vivre dans les quartiers à faible revenu.

6.1 La proportion de quartiers à faible revenu a augmenté dans certaines RMR et diminué dans d'autres, ce qui donne une faible variation nette de 1980 à 2000

Parmi l'ensemble des RMR, 5,8 % des quartiers avaient des taux de faible revenu supérieurs à 40 % en 2000 (tableau 6.1). Nous appelons les quartiers où le taux de faible revenu est supérieur à 40 % des « quartiers à faible revenu ».

La fraction de quartiers dont le taux de faible revenu est supérieur à 40 % a diminué dans la plupart des RMR durant les années 80, puis a augmenté de nouveau durant les années 90, pour ne donner qu'une faible variation nette sur la période. La fraction de quartiers à faible revenu (dans toutes les RMR) est passée de 6,1 % en 1980 et à 5,5 % en 1990, puis a augmenté pour atteindre 5,8 % en 2000. À 11,8 %, la part des quartiers à faible revenu était particulièrement importante en 1995, reflétant la lenteur de la reprise économique au cours des années 90.

Hamilton et Toronto sont les seules RMR où la part des quartiers à faible revenu a augmenté considérablement durant la période de référence. Elle est passée de 2,8 % à 4,9 % à Toronto, et de 4,2 % à 9,4 % à Hamilton. Ottawa–Hull et London ont diminué leur part des quartiers où le taux de faible revenu est supérieur à 40 %.

6.2 Concentration croissante des personnes à faible revenu dans les quartiers à faible revenu

Alors que les chiffres présentés plus haut indiquent que l'augmentation de la fraction de quartiers à faible revenu a été modérée ou nulle, la concentration de la population à faible revenu dans certains quartiers des RMR s'est accentuée considérablement. Une méthode courante permettant d'évaluer l'effet des quartiers à faible revenu sur la population des RMR consiste à déterminer quelle fraction des habitants d'une RMR vivent dans des secteurs de recensement à faible revenu. On peut la mesurer comme étant la fraction de la population à faible revenu qui vit dans des SR à faible revenu, ou la fraction de la population dans son ensemble qui vit dans des SR à faible revenu. Le premier indicateur renseigne sur la concentration de la population à faible revenu dans des secteurs particuliers. Le deuxième indicateur révèle quelle part de la population totale vit dans les secteurs de recensement désavantagés. Si le fait de vivre dans un SR à faible revenu a un effet négatif sur le bien-être des familles, alors ces indicateurs renseignent sur la portée de cet effet.

En 2000, 11,7 % des personnes à faible revenu dans les RMR vivaient dans des quartiers à faible revenu. C'est donc dire que le niveau absolu de concentration du faible revenu est en fait très peu élevé. La plupart des personnes à faible revenu dans les RMR ne vivent pas dans des quartiers à faible revenu.

La concentration de personnes à faible revenu dans les quartiers à faible revenu a augmenté au cours de la période de 1980 à 2000 (tableau 6.2). En 1980, 9,5 % des personnes à faible revenu vivaient dans des quartiers à faible revenu. L'augmentation de la concentration de personnes à faible revenu varie fortement d'une RMR à l'autre. Parmi celles observées, l'augmentation la plus importante de la concentration (en points de pourcentage) s'est produite à Hamilton et à Winnipeg (hausse de 10,3 et de 6,3 points respectivement). La proportion de personnes à faible revenu vivant dans des quartiers à faible revenu a également augmenté, soit de plus de 4 points de pourcentage, à Québec, à Montréal et à Toronto. La concentration a baissé dans quelques RMR, y compris London (baisse de 3,1 points) et Ottawa–Hull (baisse de 3,4 points).

La fraction de personnes vivant dans les quartiers à faible revenu produit des profils très semblables à ceux obtenus en examinant la fraction de personnes à faible revenu vivant dans des secteurs de recensement à faible revenu. En 2000, pour l'ensemble des RMR, 4,4 % de personnes vivaient dans des quartiers à faible revenu, soit une hausse par rapport aux 3,6 % observés en 1980 (tableau 6.3).

Tableau 6.1: Pourcentage de secteurs de recensement dont le taux de faible revenu est supérieur à 40 %^{a,b}

	1980	1985	1990	1995	2000	1990 moins 1980	2000 moins 1990	2000 moins 1980
	pourcentage							
Halifax	4,8	2,7	2,7	5,3	4,7	-2,1	2,0	-0,1
Québec	9,8	16,2	9,9	17,2	9,1	0,1	-0,8	-0,7
Montréal	9,6	15,9	9,7	20,1	8,1	0,1	-1,6	-1,5
Ottawa–Hull	13,6	12,2	7,3	16,0	10,6	-6,3	3,3	-3,0
Toronto	2,8	3,2	2,7	9,7	4,9	-0,1	2,2	2,1
Hamilton	4,2	9,5	7,5	12,5	9,4	3,3	1,9	5,2
St. Catharines–Niagara	1,4	1,2	1,2	4,8	0,0	-0,2	-1,2	-1,4
Kitchener	1,7	1,3	0,0	3,8	0,0	-1,7	0,0	-1,7
London	4,3	7,0	1,1	5,7	2,0	-3,2	0,9	-2,3
Winnipeg	8,2	10,2	10,3	14,0	8,5	2,1	-1,8	0,3
Calgary	0,9	5,6	2,6	5,9	1,0	1,7	-1,6	0,1
Edmonton	1,5	4,0	2,7	8,7	2,5	1,2	-0,2	1,0
Vancouver	2,5	6,3	2,4	3,4	2,3	-0,1	-0,1	-0,2
Toutes les 27 RMR ^c	6,1	8,8	5,5	11,8	5,8	-0,6	0,3	-0,3

a : Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR. Un tableau équivalent basé sur le SFR est présenté au tableau A6.1 en annexe.

b : Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu des quartiers entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu des quartiers par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations des quartiers à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 5.1 pour plus de détails.

c : Comprend aussi les RMR qui ont moins de 75 secteurs de recensement.

Tableau 6.2 : Proportion des personnes à faible revenu vivant dans des quartiers à faible revenu^{a,b}

	1980	1985	1990	1995	2000	2000 moins 1980
	pourcentage					
Halifax	8,8	6,5	6,5	10,7	9,0	0,2
Québec	12,0	20,0	14,7	22,7	16,4	4,4
Montreal	10,3	22,2	14,6	27,3	14,4	4,1
Ottawa–Hull	24,7	21,8	14,5	26,2	21,3	-3,4
Toronto	8,2	9,3	8,3	21,3	12,6	4,4
Hamilton	10,4	20,4	17,4	24,9	20,7	10,3
St. Catharines–Niagara	1,6	1,5	0,3	8,0	0,0	-1,6
Kitchener	1,1	1,4	0,0	3,6	0,0	-1,1
London	6,7	10,6	0,8	8,2	3,6	-3,1
Winnipeg	12,0	19,1	22,4	26,7	18,3	6,3
Calgary	2,0	10,0	5,3	10,0	2,1	0,1
Edmonton	2,7	8,5	6,1	16,1	6,2	3,5
Vancouver	3,4	13,5	7,7	8,3	4,8	1,4
Tous les 27 RMR ^c	9,5	14,8	10,6	19,5	11,7	2,2

a : Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR. Un tableau équivalent basé sur le SFR est présenté au tableau A6.2 en annexe.

b : Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu des quartiers entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu des quartiers par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations des quartiers à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 5.1 pour plus de détails.

c : Comprend aussi les RMR qui ont moins de 75 secteurs de recensement.

Tableau 6.3 : Proportion de la population de la RMR vivant dans un quartier à faible revenu^{a,b}

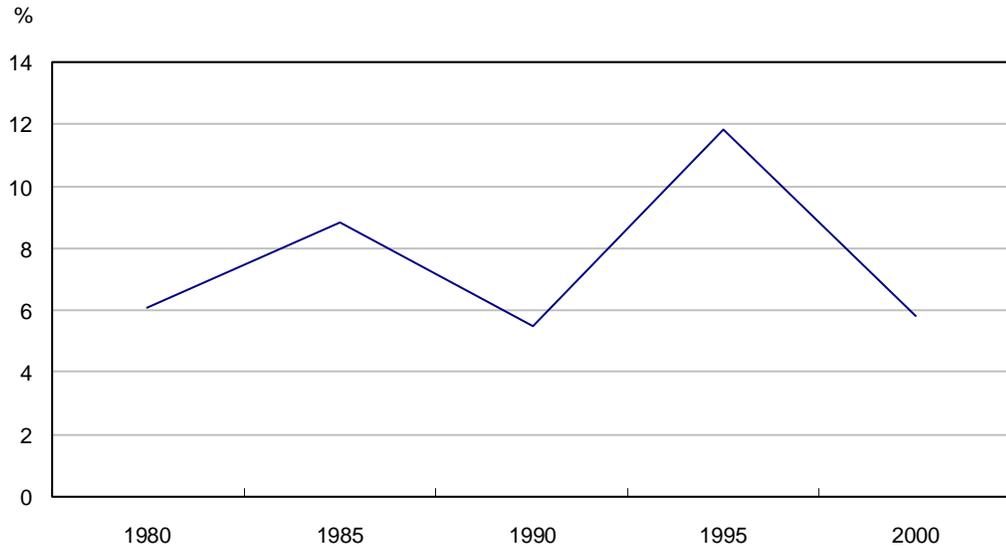
	1980	1985	1990	1995	2000	2000 moins 1980
	pourcentage					
Halifax	3,7	2,6	2,2	4,4	3,4	-0,3
Québec	4,7	8,7	5,3	9,4	5,5	0,8
Montréal	4,1	10,3	5,9	13,2	5,8	1,7
Ottawa–Hull	11,1	9,7	5,5	12,2	8,6	-2,5
Toronto	2,8	3,2	2,8	10,0	4,7	1,9
Hamilton	3,9	8,3	6,7	10,5	7,6	3,7
St. Catharines–Niagara	0,7	0,6	0,1	3,8	0,0	-0,7
Kitchener	0,5	0,5	0,0	1,6	0,0	-0,5
London	2,7	4,6	0,4	3,9	1,5	-1,2
Winnipeg	4,2	6,8	7,3	9,9	5,7	1,5
Calgary	0,5	4,5	2,1	4,6	0,7	0,2
Edmonton	1,0	4,0	2,5	7,3	2,4	1,4
Vancouver	1,1	5,7	2,5	3,7	1,7	0,6
Toutes les 27 RMR ^c	3,6	6,3	3,9	8,8	4,4	0,8

a: Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR. Un tableau équivalent basé sur le SFR est présenté au tableau A6.3 en annexe.

b: Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu des quartiers entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu des quartiers par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations des quartiers à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 5.1 pour plus de détails.

c: Comprend aussi les RMR qui ont moins de 75 secteurs de recensement.

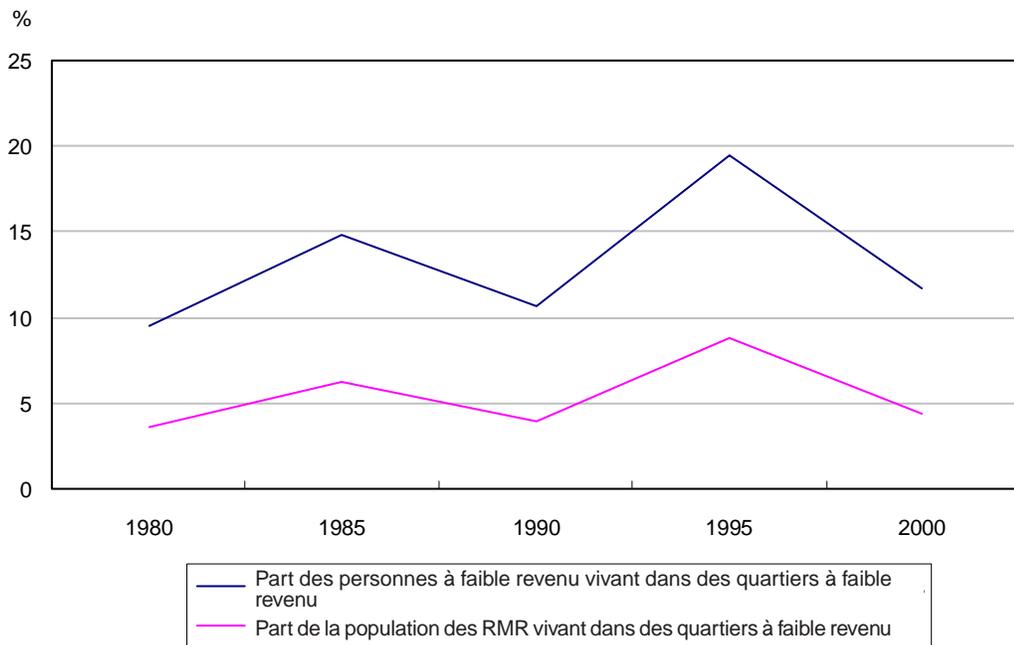
Figure 6.1 : Le pourcentage des quartiers qui étaient des quartiers à faible revenu en 2000 était comparable au résultat de 1980¹



¹ Les quartiers à faible revenu sont ceux dans lesquels plus de 40 % des résidents ont un faible revenu. Les quartiers correspondent au secteur du recensement. Toutes les RMR.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001.

Figure 6.2 : Les personnes à faible revenu étaient plus concentrées dans les quartiers à faible revenu en 2000 qu'en 1980¹



¹ Les quartiers à faible revenu sont ceux dans lesquels plus de 40 % des résidents ont un faible revenu. Les quartiers correspondent au secteur du recensement. Toutes les RMR.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001.

Chapitre 7

Répartition spatiale des quartiers à faible revenu

L'étude de la ségrégation spatiale porte sur le regroupement de la population à faible revenu dans certains quartiers où est concentrée la pauvreté. Elle porte aussi sur la façon dont ces quartiers sont regroupés et vise à déterminer s'ils forment des grappes dans le noyau urbain de la RMR ou s'ils sont dispersés dans les banlieues. La façon la plus simple et la plus descriptive d'examiner la ségrégation spatiale de la population à faible revenu consiste à produire des cartes thématiques des RMR (voir l'encadré 7.1 : Représentation cartographique des quartiers à faible revenu).

Dans cette section, les cartes thématiques sont présentées afin d'examiner les caractéristiques géographiques du faible revenu dans la RMR, par exemple pour voir si les quartiers à faible revenu sont davantage regroupés au centre-ville. Le faible revenu est défini d'après le seuil de la MFR. Le nombre de quartiers à faible revenu dans les RMR serait différent si les seuils de la méthode du SFR étaient utilisés, mais les caractéristiques géographiques ne seraient cependant pas très différentes.

Les conclusions sont les suivantes :

- les secteurs de recensement à faible revenu sont regroupés, mais pas nécessairement dans le noyau urbain;
- certaines RMR présentent une seule grappe de quartiers à faible revenu, tandis que d'autres en présentent plusieurs;
- Montréal et Toronto ont moins de SR dans le noyau urbain en 2000 qu'en 1980.

7.1 La répartition spatiale des quartiers à faible revenu varie d'une RMR à l'autre, sans modèle géographique nettement dominant

Dans la présente section, nous examinons les dix plus grandes RMR : Québec, Montréal, Ottawa–Hull, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver. Deux grands profils de regroupement des quartiers à faible revenu se dégagent, à savoir : i) une grappe unique et centralisée; et ii) plusieurs grappes décentralisées. Aucun modèle de répartition spatiale des quartiers à faible revenu ne semble prédominer.

7.1.1 Grappe à faible revenu unique et centralisée à Québec, Hamilton, London, Winnipeg, Edmonton et Vancouver

Québec semble présenter une grappe centrale assez importante de secteurs de recensement où le taux de faible revenu est supérieur à 30 %, le long de la rivière Saint-Charles. Un examen plus approfondi révèle que cette grappe est effectivement formée de deux grappes plus petites de secteurs de recensement où le taux de faible revenu est supérieur à 40 % qui sont reliées par des secteurs de recensement où le taux de faible revenu varie de 30 % à 40 %. Les deux grappes principales sont situées dans les quartiers Limoilou, au nord de la rivière, et Saint-Sauveur, au sud (figure 7.1).

À Hamilton, les quartiers à faible revenu sont regroupés principalement autour du noyau urbain. La zone la plus touchée est située au nord de l'escarpement vers le port. On trouve aussi une petite grappe de quartiers à faible revenu dans la partie est de la ville. Il convient de souligner que les quatre grands secteurs de recensement situés au nord du noyau urbain comprennent principalement le port de Hamilton et donnent donc lieu à une surestimation de la mesure dans laquelle le faible revenu semble toucher le noyau urbain (figure 7.2).

La majeure partie du centre de London présente une concentration de quartiers à revenu modérément faible. Les deux zones qui semblent les plus défavorisées se situent à proximité des carrefours de Huron et Adélaïde et de Wellington et Bathurst. Nombre de quartiers à revenu modérément faible à London se trouvent dans le noyau urbain (figure 7.3).

Winnipeg présente une grande grappe de secteurs de recensement à faible revenu située au nord de la rivière Assiniboine et à l'ouest de la rivière Rouge, dans le noyau urbain et dans la partie nord (figure 7.4). Ces secteurs de recensement sont, en général, habités par un nombre assez élevé d'Autochtones.

Edmonton semble avoir une petite grappe de secteurs de recensement à faible revenu juste au nord du noyau urbain (figure 7.5).

À Vancouver, la plus grande concentration de quartiers à faible revenu s'observe du côté est de la basse-ville qui est centrée sur la rue Hastings (figure 7.6). On remarque deux autres petites grappes. La première se trouve près de New Westminster, et la deuxième, à North Surrey.

7.1.2 Grappes décentralisées de quartiers à faible revenu à Montréal, Ottawa–Hull et Toronto

À Montréal, il semble exister trois grappes importantes de secteurs de recensement à faible revenu (figure 7.7). La première est une grande grappe comprenant la majorité des secteurs de recensement situés au sud de la rue Sainte-Catherine vers le fleuve Saint-Laurent. Une autre est située autour de la Côte-des-Neiges, quartier où la population d'immigrants est importante. La dernière est située à l'est du quartier à la mode du Mont-Royal, qui compte une forte proportion d'étudiants.

Ottawa–Hull comporte plusieurs grappes qui ne sont pas centrées dans le noyau urbain. Deux des grappes les plus grandes sont situées dans les régions de Vanier et de Hull. Deux des plus petites sont situées près des carrefours de Pinecrest et Carling et de Preston et Somerset (figure 7.8).

À Toronto, on dénombre quatre grandes grappes à faible revenu. La grappe la plus centrale est située dans la partie est du centre-ville. Cependant, les grappes plus grandes se situent dans les régions moins centrales de Thorncliff Park, Rexdale, et Jane et Finch. On note aussi une agrégation moyenne de quartiers à faible revenu le long de Jane Street, de St. Clair Avenue à l'autoroute 401 (figure 7.9).

7.1.3 Aucun profil de regroupement des quartiers à faible revenu à Calgary

Calgary ne présente pas de regroupement des quartiers à faible revenu. Deux secteurs de recensement seulement sont considérés comme étant à faible revenu (figure 7.10).

7.2 Évidence d'un renouveau du noyau urbain dans certaines RMR

Les cartes des RMR de Montréal, Toronto et Vancouver sont présentées dans les figures 7.11, 7.12 et 7.13, respectivement. Sur ces cartes, les secteurs de recensement dont la population à faible revenu était supérieure à 40 % en 1980 ou en 2000 sont ombrées pour indiquer les quartiers qui semblent économiquement plus défavorisés que d'autres.

Les quartiers sont regroupés en quatre catégories. La première est constituée des quartiers qui avaient des taux de faible revenu supérieurs à 40 % en 1980 et 2000. Il s'agit de quartiers où le faible revenu est persistant. La deuxième catégorie est constituée des quartiers qui étaient à faible revenu en 1980, mais pas en 2000. Il s'agit de quartiers où la situation concernant le revenu s'est améliorée dans une certaine mesure. La troisième catégorie est constituée des quartiers qui n'étaient pas à faible revenu en 1980, mais qui avaient des taux de faible revenu supérieurs à 40 % en 2000. Il s'agit de quartiers où le faible revenu a augmenté sur la période de 20 ans. Enfin, on retrouve la majorité des quartiers qui n'étaient pas à faible revenu, ni en 1980, ni en 2000.

La présente analyse vise à déterminer les grappes de faible revenu croissantes et décroissantes dans les régions métropolitaines les plus grandes. À cette fin, on a regroupé les secteurs de recensement pour 2000, selon leurs limites de 1980. De façon générale, cela a nécessité le regroupement de secteurs de recensement adjacents en 2000. Dans certains cas, un secteur de recensement à faible revenu est regroupé avec un secteur de recensement qui ne l'est pas, ce qui donne lieu à un moins grand nombre de secteurs de recensement à faible revenu en 2000. C'est donc dire que les lecteurs doivent se reporter aux figures 7.1 à 7.10 pour obtenir des renseignements complets sur les secteurs à faible revenu en 2000.

Entre 1980 et 2000, la répartition de l'emplacement des quartiers à faible revenu à Montréal a changé de façon substantielle (figure 7.11). Deux secteurs distincts qui étaient à faible revenu en 1980 ne l'étaient plus en 2000 : 1) le corridor est-ouest des quartiers adjacents aux rues Saint-Denis et Saint-Laurent; et 2) un groupe important de quartiers plus à l'est sur le Saint-Laurent.

À Toronto, on a aussi noté un déplacement des quartiers à faible revenu loin du centre-ville, mais le changement a été moins marqué qu'à Montréal (figure 7.12). Plusieurs quartiers à l'est et à l'ouest de la rue Young dans le centre-ville de Toronto qui étaient à faible revenu en 1980 ne l'étaient plus en 2000. Parallèlement, les quartiers à faible revenu se sont étendus dans la région de Jane et Finch, et des secteurs à faible revenu plus isolés ont vu le jour à l'est du centre-ville.

À Vancouver, la grappe importante de quartiers à faible revenu, à l'est du centre-ville, s'est modifiée légèrement au cours de la période, mais sa taille ne semble pas avoir diminué (figure 7.13).

Encadré 7.1 : Représentation cartographique des quartiers à faible revenu

Les quartiers à faible revenu sont représentés sur des cartes afin de dégager les tendances générales de la répartition spatiale de la population à faible revenu.

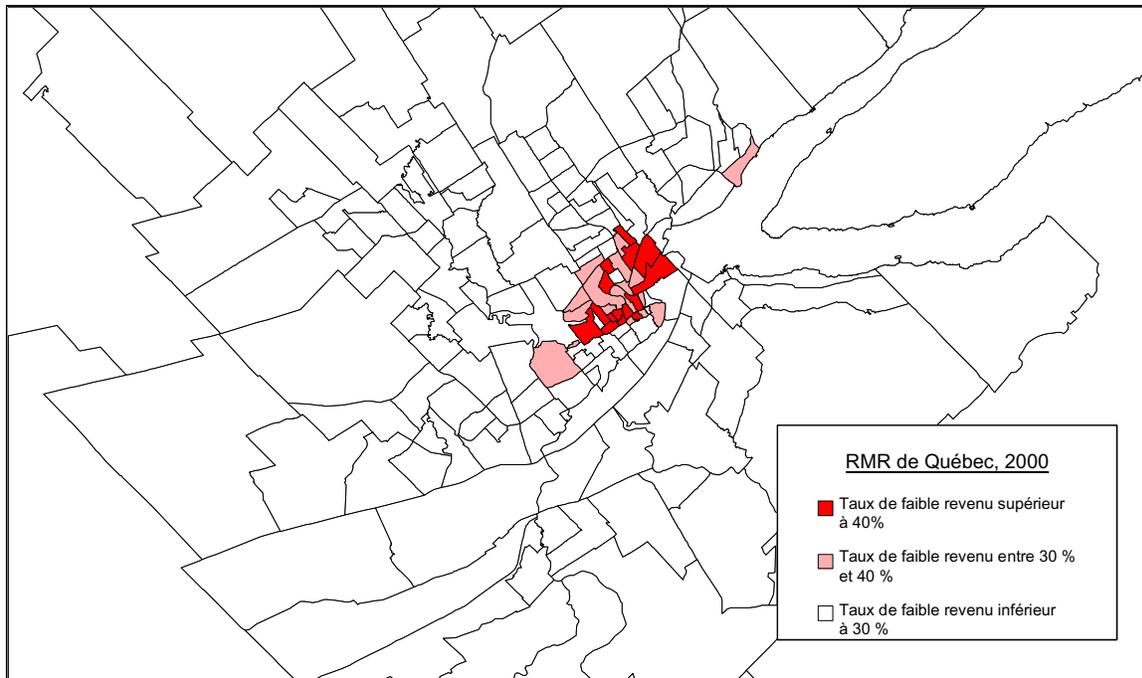
Comme nous l'avons mentionné plus haut, les quartiers correspondent aux secteurs de recensement (SR). Conformément à la politique de Statistique Canada, nous avons supprimé toute l'information provenant des secteurs de recensement comptant moins de 250 habitants.

En outre, pour la représentation cartographique des taux de faible revenu dans les SR au fil du temps, tout SR comptant moins de 250 habitants au début ou à la fin de la période a été supprimé.

Les quartiers, représentés par les secteurs de recensement (SR), sont définis de façon relativement constante au fil du temps. Cependant, dans certains cas, la croissance de la population des SR oblige à diviser un secteur de recensement pour former un ou plusieurs nouveaux secteurs de recensement. Dans le cas des cartes qui tracent l'évolution des quartiers à faible revenu entre 1980 et 2000, les secteurs de recensement de 2000 ont été regroupés selon leur configuration de 1980.

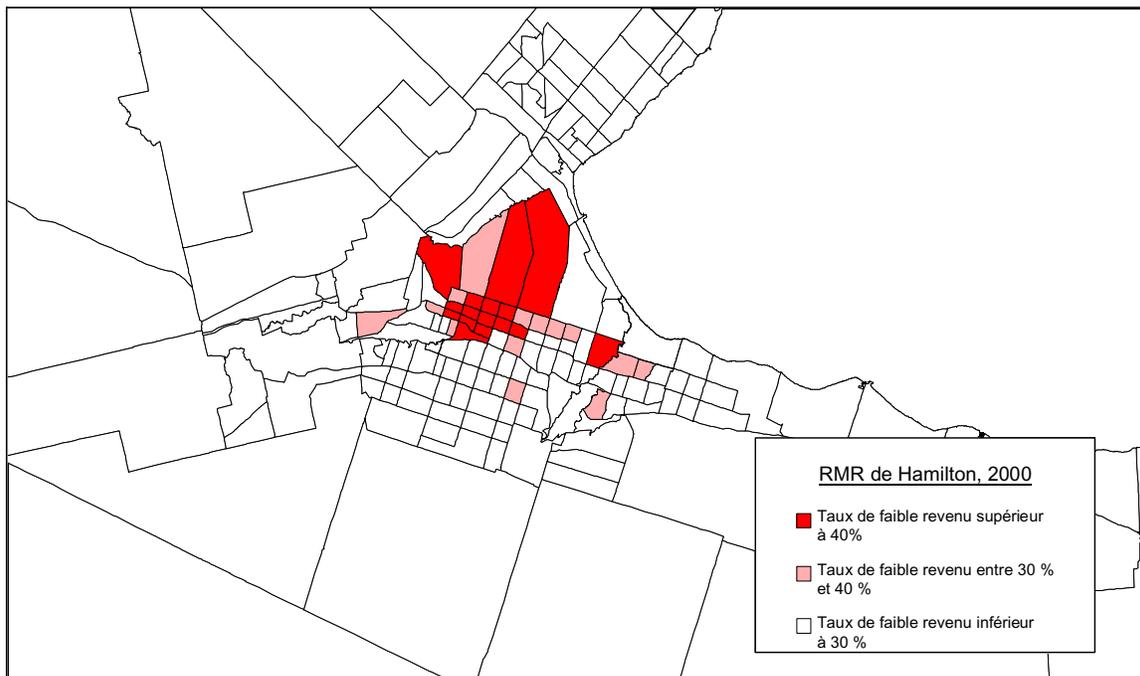
Il convient aussi de souligner que les SR situés dans les noyaux urbains ont tendance à avoir une moins grande superficie que ceux situés dans les banlieues, en raison des profils d'établissement. Les grands SR des banlieues pourraient avoir tendance à donner une surestimation visuelle de la concentration des quartiers à faible revenu dans ces zones.

Figure 7.1 : Secteurs de recensement à Québec selon le taux de faible revenu, 2000



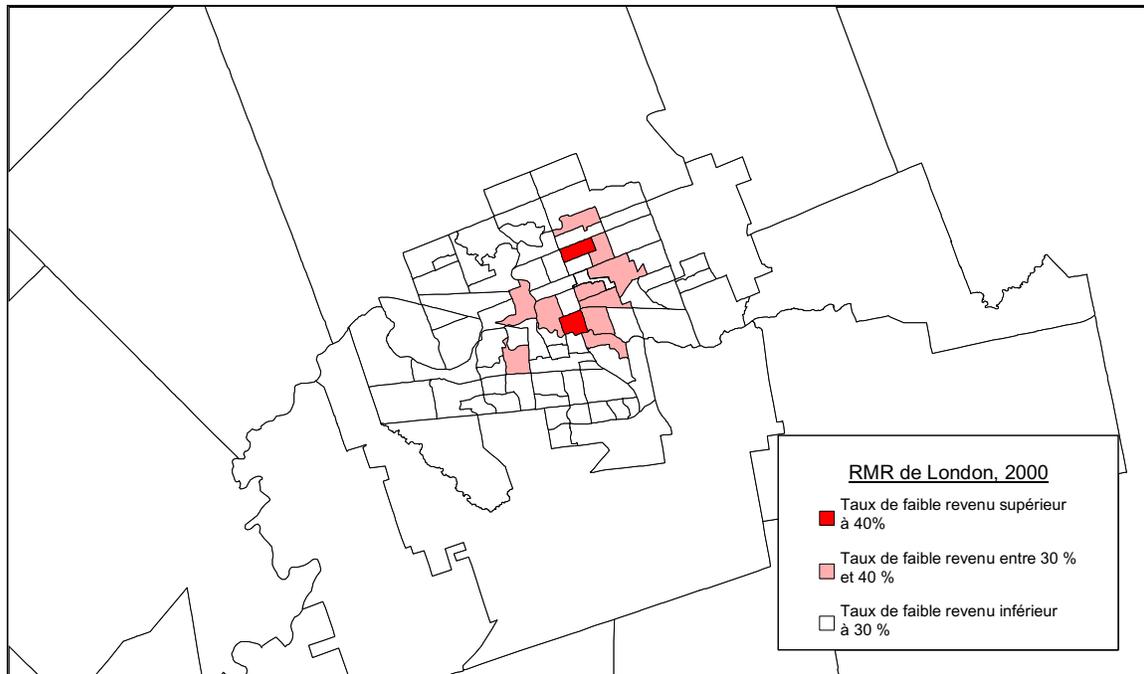
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Figure 7.2 : Secteurs de recensement à Hamilton selon le taux de faible revenu, 2000



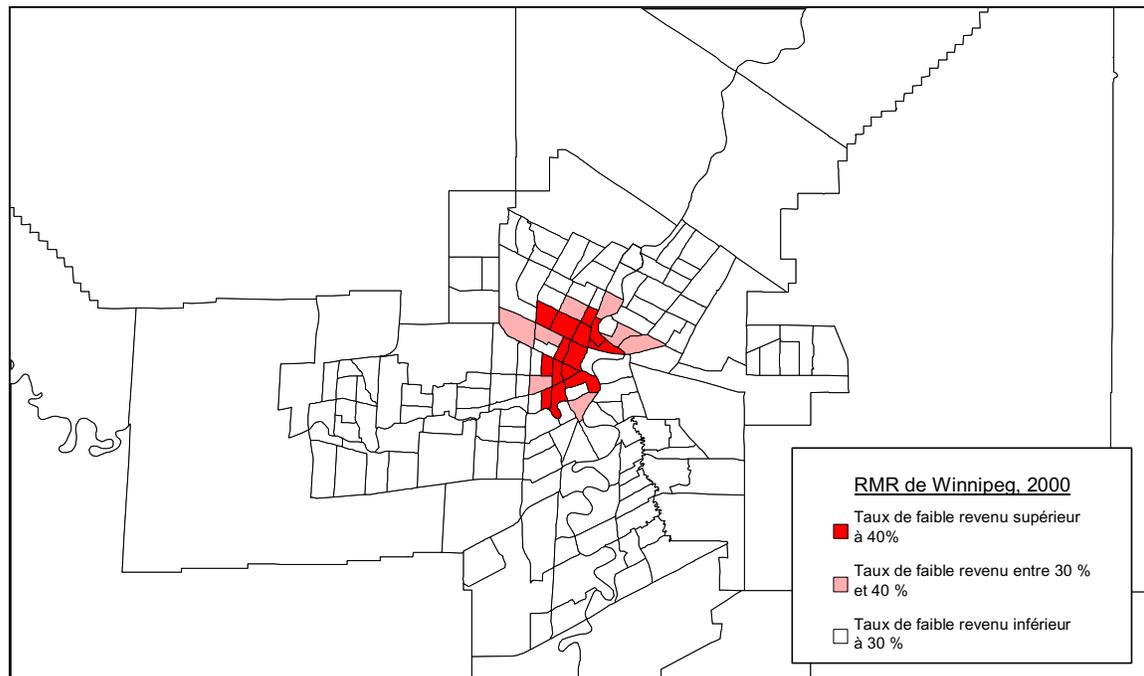
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Figure 7.3 : Secteurs de recensement à London selon le taux de faible revenu, 2000



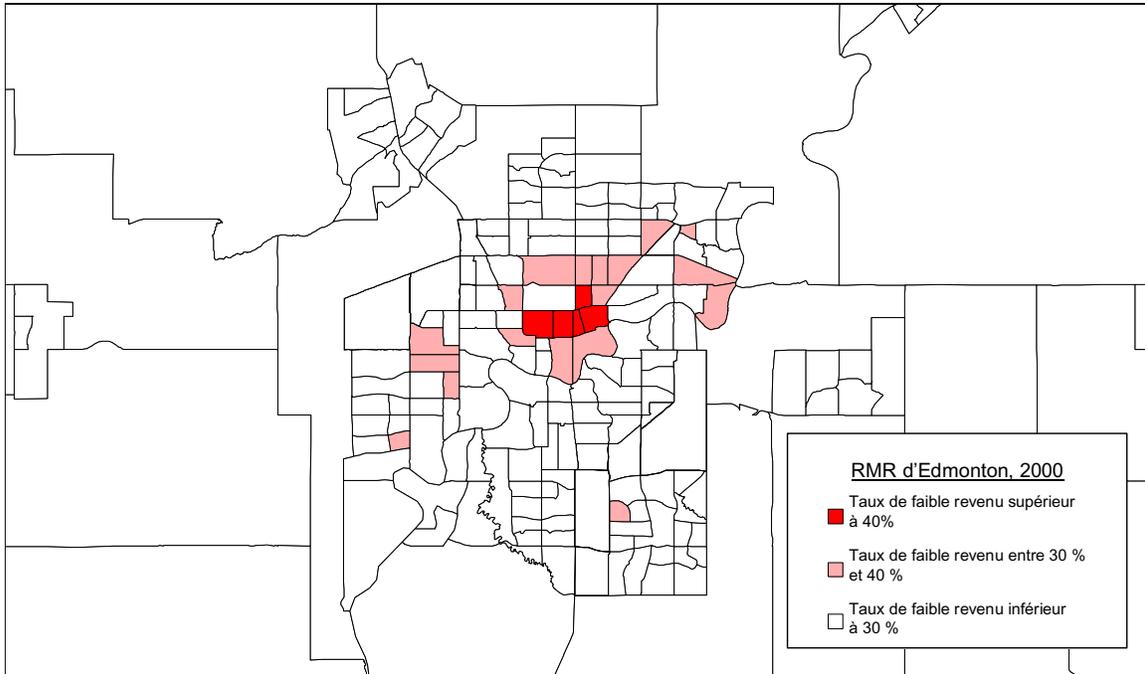
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Figure 7.4 : Secteurs de recensement à Winnipeg selon le taux de faible revenu, 2000



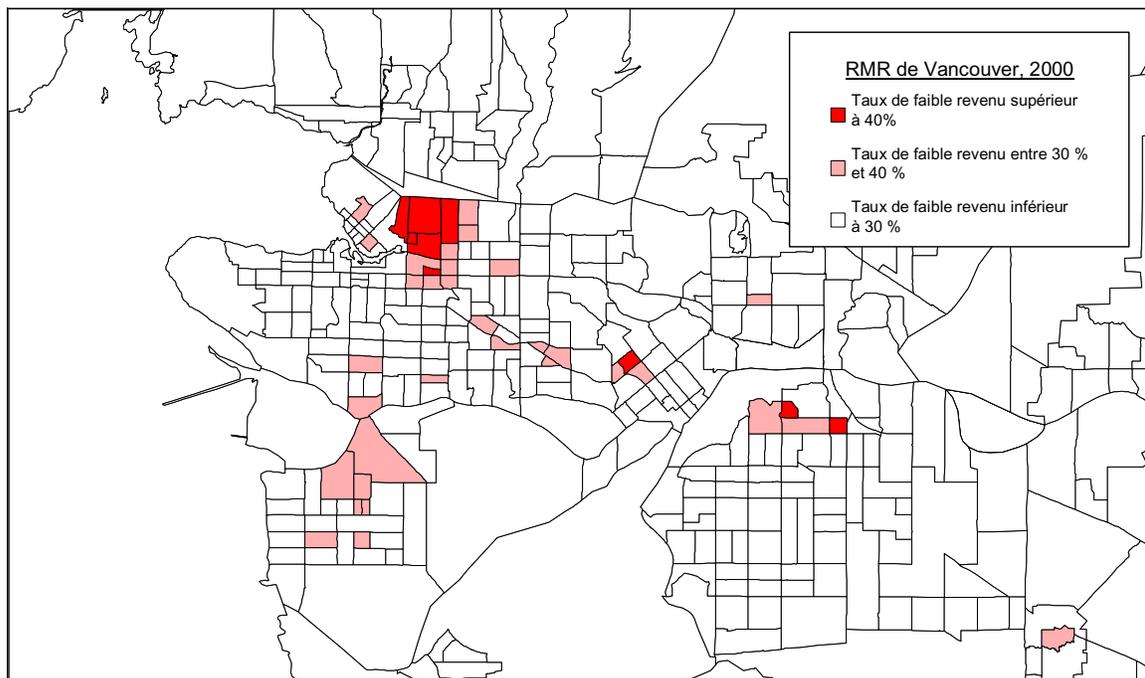
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Figure 7.5 : Secteurs de recensement à Edmonton selon le taux de faible revenu, 2000



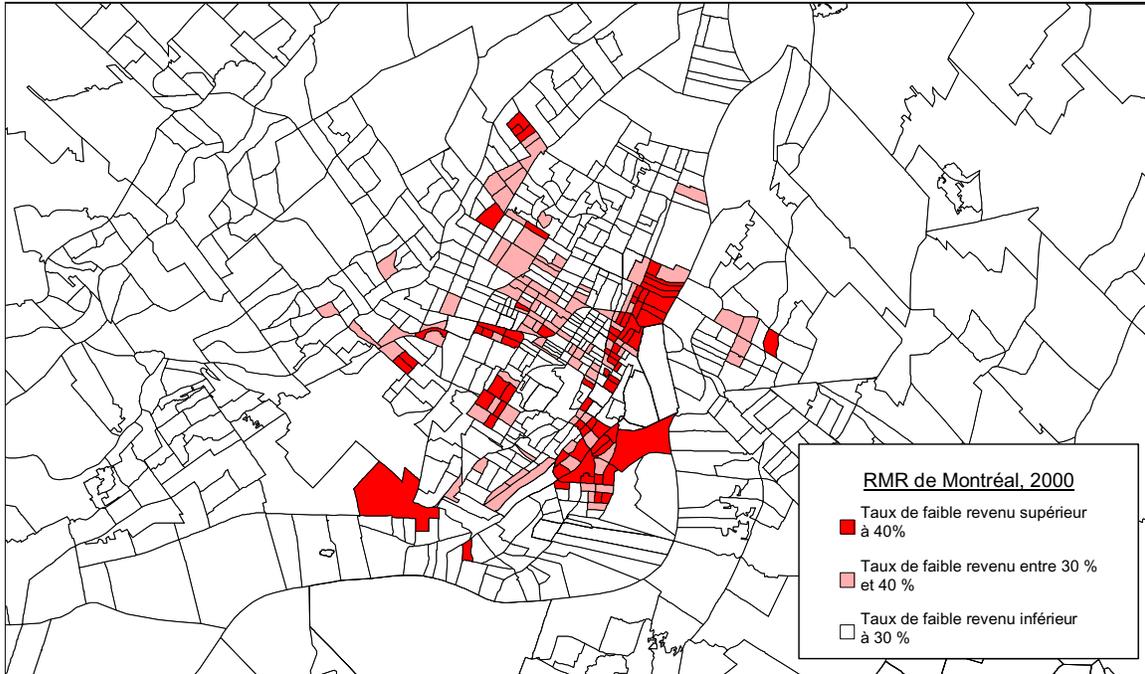
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Figure 7.6 : Secteurs de recensement à Vancouver selon le taux de faible revenu, 2000



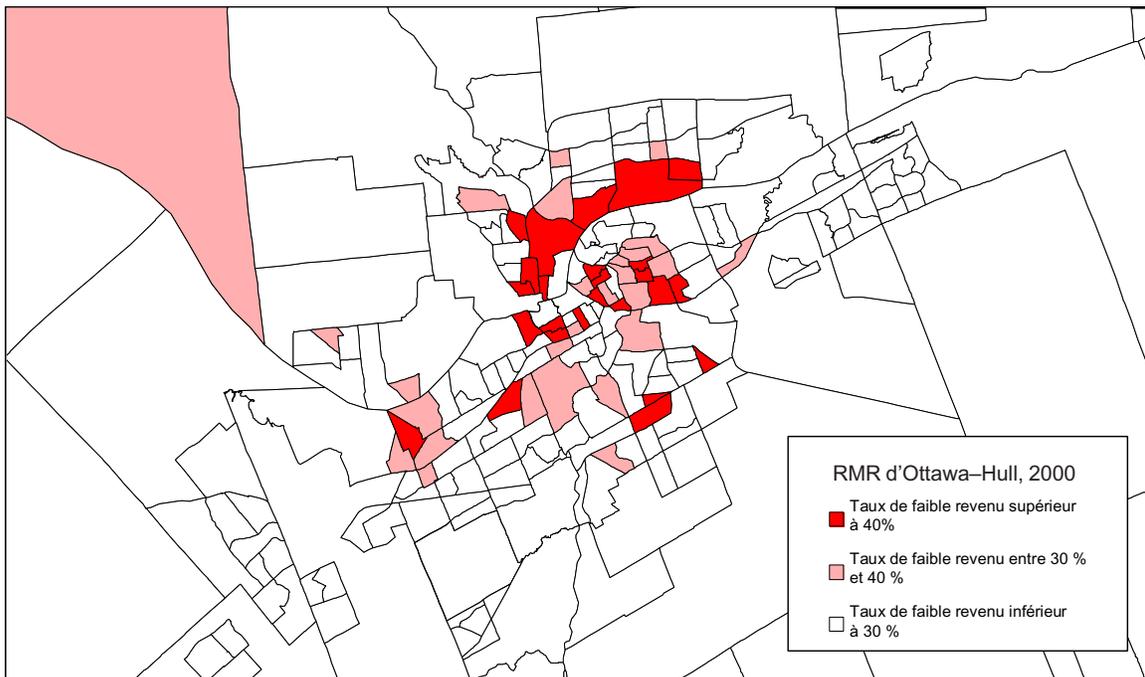
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Figure 7.7 : Secteurs de recensement à Montréal selon le taux de faible revenu, 2000



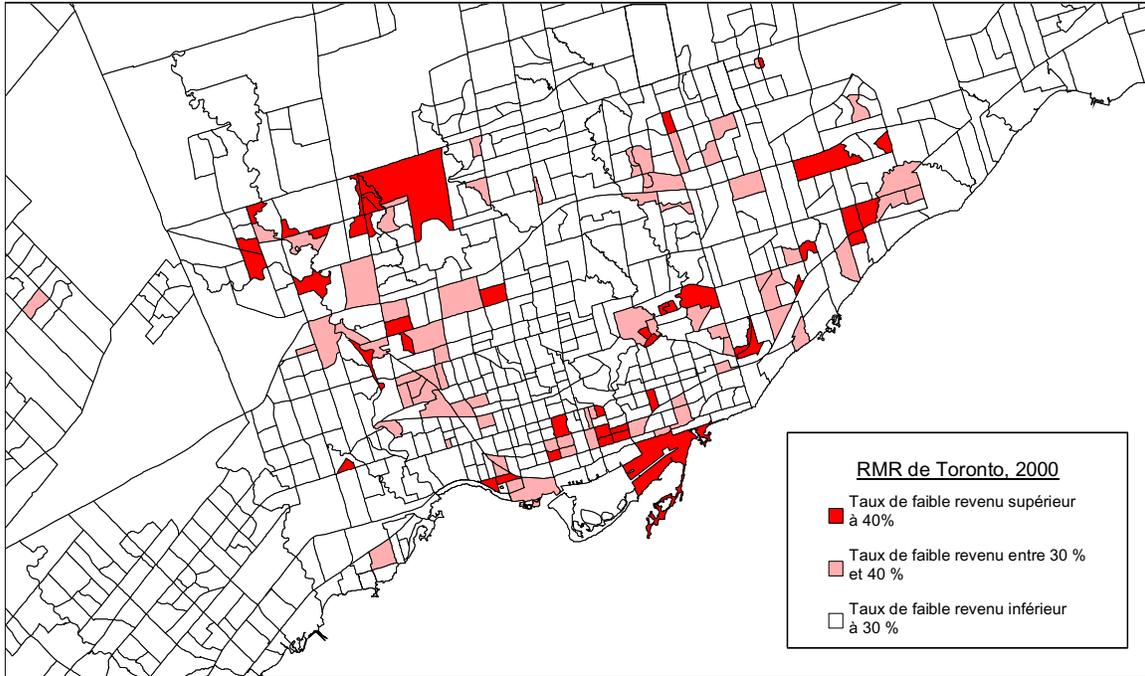
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Figure 7.8 : Secteurs de recensement à Ottawa–Hull selon le taux de faible revenu, 2000



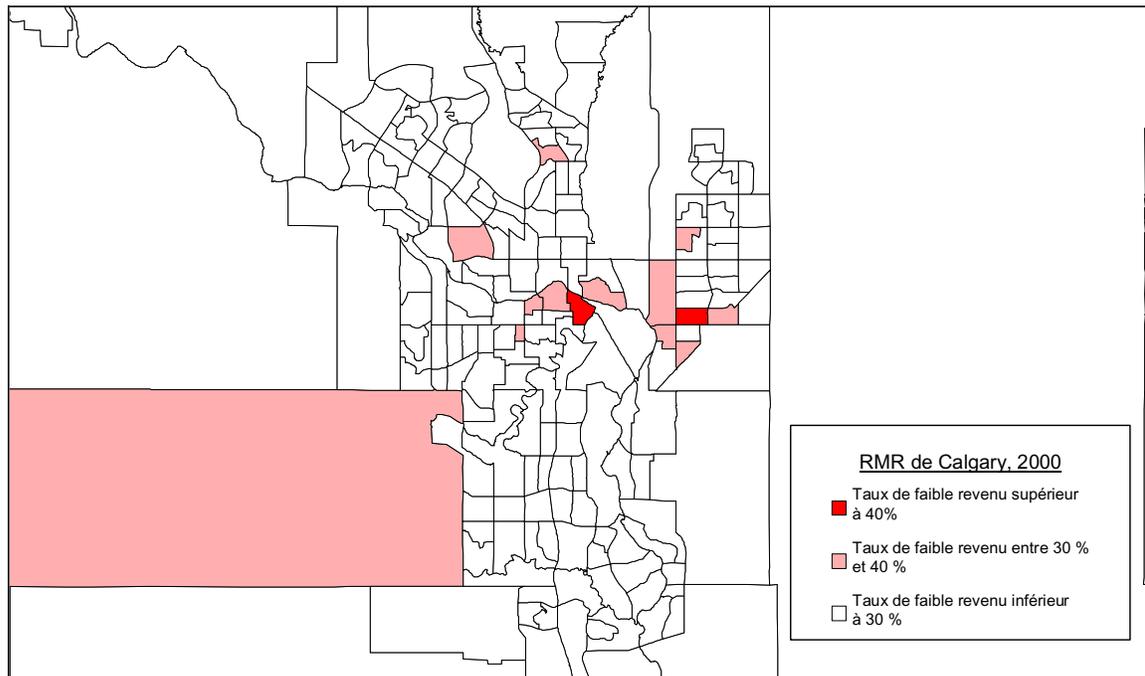
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Figure 7.9 : Secteurs de recensement à Toronto selon le taux de faible revenu, 2000



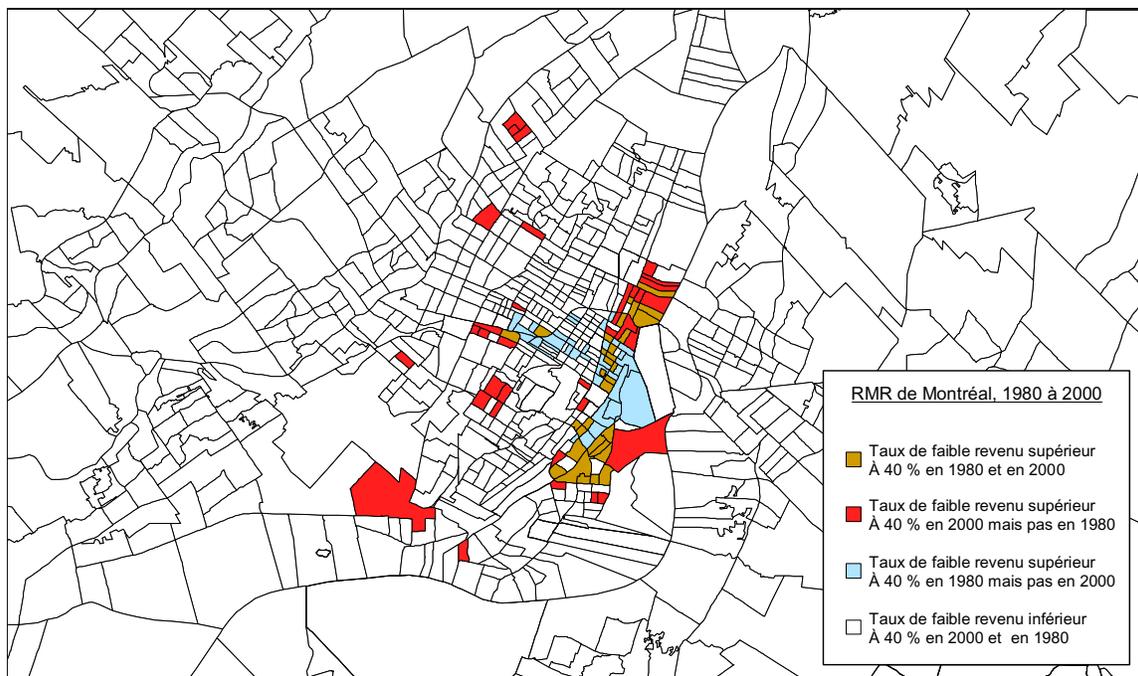
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Figure 7.10 : Secteurs de recensement à Calgary selon le taux de faible revenu, 2000



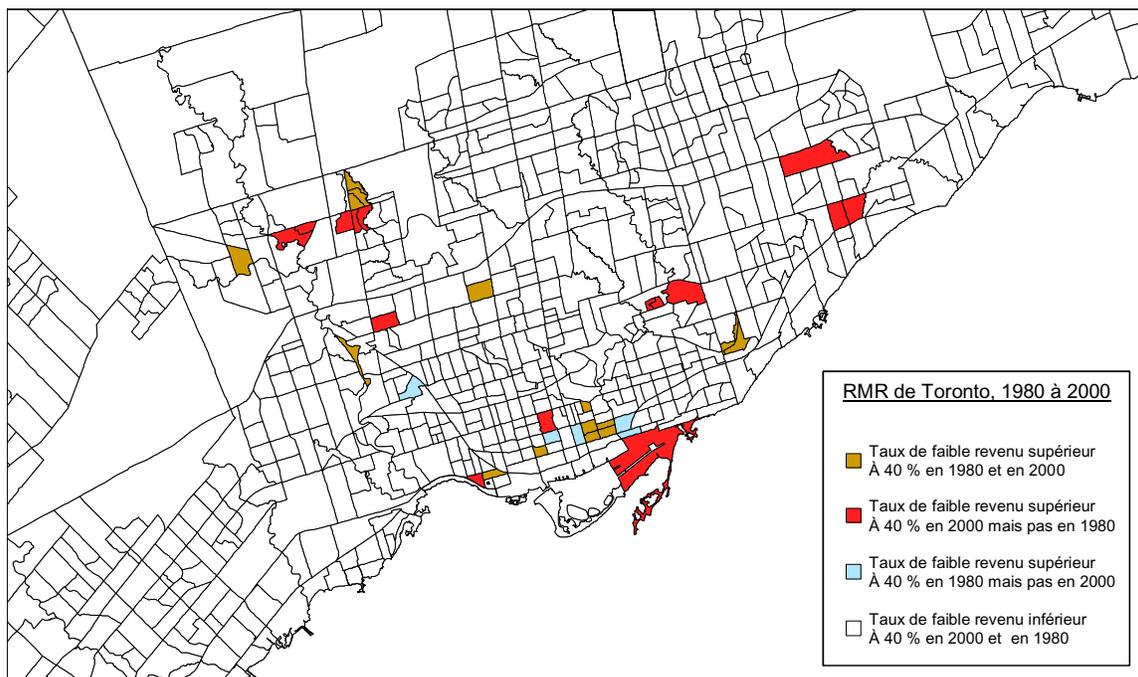
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

Figure 7.11 : Secteurs de recensement à Montréal selon le taux de faible revenu, 1980 à 2000



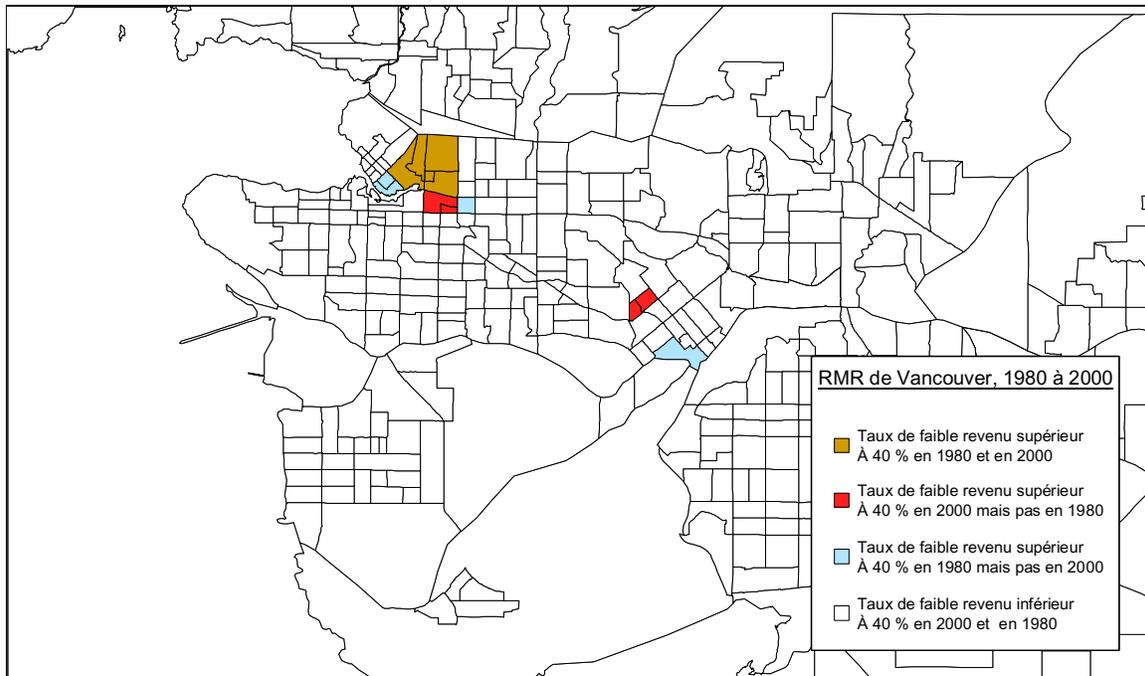
Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR. La délimitation utilisée est celle des secteurs de recensement de 1980.

Figure 7.12 : Secteurs de recensement à Toronto selon le taux de faible revenu, 1980 à 2000



Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR. La délimitation utilisée est celle des secteurs de recensement de 1980.

Figure 7.13 : Secteurs de recensement à Vancouver selon le taux de faible revenu, 1980 à 2000



Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR. La délimitation utilisée est celle des secteurs de recensement de 1980.

Chapitre 8

Résidents des quartiers à faible revenu

Dans la présente section, nous examinons les caractéristiques des résidents des quartiers à faible revenu. Nous cherchons à déterminer si certains groupes, comme les nouveaux immigrants ou les Autochtones, sont concentrés dans ces quartiers. D'autres caractéristiques des quartiers à faible revenu, comme le taux de scolarisation et l'obtention d'un revenu sous forme de paiement de transfert sont aussi étudiées. Les conclusions sont les suivantes :

- la composition de la population des quartiers à faible revenu varie selon la RMR;
- la concentration des nouveaux immigrants dans les secteurs de recensement (SR) à faible revenu a augmenté;
- les résidents des secteurs à faible revenu présentent d'autres caractéristiques indicatrices de stress.

8.1 La composition de la population des quartiers à faible revenu varie selon la RMR

Tout comme pour la population à faible revenu, la représentation des nouveaux immigrants, des Autochtones et des parents seuls est disproportionnée dans les quartiers à faible revenu. En 2000, les quartiers à faible revenu comptaient 19,8 % de nouveaux immigrants et 4,2 % d'Autochtones (figure 8.1). Par contre, dans la population globale des RMR, les proportions correspondantes étaient de 9,0 % et 1,6 %, respectivement.

La composition de la population des quartiers à faible revenu varie considérablement selon la RMR (figure 8.2). Ainsi, à Toronto, les Autochtones ne représentent que 0,5 % des résidents des quartiers à faible revenu, comparativement à 30,8 % à Winnipeg. Les nouveaux immigrants constituent la part la plus importante de la population des quartiers à faible revenu à Toronto, et une part importante à Montréal. Par contre, à Halifax, ni la proportion de nouveaux immigrants ni celle d'Autochtones n'était forte dans les quartiers à faible revenu.

La composition des quartiers à faible revenu s'est modifiée en faveur des nouveaux immigrants. Le tableau 8.2 montre la proportion de résidents de quartiers à faible revenu qui étaient des nouveaux immigrants dans des RMR choisies. La proportion de résidents de quartiers à faible revenu qui sont des nouveaux immigrants a augmenté dans les RMR entre 1980 et 2000. La hausse a été la plus forte à Toronto, où 39,1 % des résidents des quartiers à faible revenu étaient des nouveaux immigrants en 2000, en hausse par rapport à la proportion de 24,4 % enregistrée en 1980. Dans toutes les RMR, la proportion de résidents de quartiers à faible revenu qui sont des nouveaux immigrants est passée de 9,9 % en 1980 à 19,8 % en 2000.

Dans les RMR où la population autochtone est importante, la composition des quartiers à faible revenu a évolué, de sorte que la proportion d'Autochtones a augmenté entre 1995 et 2000 (tableau 8.3). Par exemple, la proportion d'Autochtones dans les quartiers à faible revenu de Saskatoon est passée de 26,3 % à 33,1 % entre 1995 et 2000.

8.2 Concentration plus grande des nouveaux immigrants dans les quartiers à faible revenu

Un autre moyen de déterminer qui vit dans les quartiers à faible revenu consiste à examiner la fraction des divers groupes (comme les nouveaux immigrants ou les Autochtones) qui vivent dans des secteurs à faible revenu. En 2000, 4,4 % de la population des RMR vivait dans des quartiers à faible revenu, comparative-ment à 11,9 % d'Autochtones et à 9,7 % de nouveaux immigrants (tableaux 8.4 et 8.5). C'est donc dire que les Autochtones et les nouveaux immigrants sont plus que deux fois plus susceptibles de résider dans un quartier à faible revenu que l'ensemble de la population des RMR.

Dans certaines RMR, la population de nouveaux immigrants est plus concentrée dans les quartiers à faible revenu que dans les autres (tableau 8.4). Par exemple, à Montréal, où 5,8 % de la population vivait dans un quartier à faible revenu en 2000, 17,6 % de nouveaux immigrants vivaient dans ces quartiers. À Toronto, où habitent de plus grandes populations de nouveaux immigrants, ceux-ci sont davantage concentrés dans les quartiers à faible revenu, mais la différence est moins spectaculaire. Ainsi, à Toronto, 4,7 % de la population en général, mais 10,6 % de nouveaux immigrants, vivaient dans un quartier à faible revenu.

La concentration des nouveaux immigrants dans les secteurs de recensement à faible revenu s'est égale-ment accentuée durant la période. En 1980, 5,1 % de nouveaux immigrants vivaient dans ces secteurs, comparative-ment à 8,7 % en 1990 et à 9,7 % en 2000. Cette année-là, les nouveaux immigrants étaient presque deux fois plus susceptibles de résider dans un secteur à faible revenu qu'en 1980. Donc, entre 1980 et 2000 où la fraction de quartiers à faible revenu a diminué, et celle de personnes vivant dans des quartiers à faible revenu a augmenté, de 3,6 % à 4,4 %, la fraction de nouveaux immigrants vivant dans des quartiers à faible revenu a augmenté, de 5,1 % à 9,7 % (tableau 8.6).

La concentration des Autochtones dans les quartiers à faible revenu est supérieure à la moyenne dans les RMR de Winnipeg, Regina et Saskatoon (tableau 8.5). À Winnipeg, 5,7 % de la population en général, mais 21,2 % d'Autochtones, vivaient dans un quartier à faible revenu. À Regina, au moins 31,7 % d'Autoch-tones vivaient dans un quartier à faible revenu, tandis qu'à Saskatoon, la proportion était de 17,7 %.

8.3 Les personnes membres d'une famille monoparentale étaient plus susceptibles de vivre dans les quartiers à faible revenu, mais pas les enfants ni les personnes âgées

Pour toutes les RMR confondues, en 2000, 8,7 % de personnes membres d'une famille monoparentale vivaient dans un quartier à faible revenu, comparative-ment à 4,4 % de la population en général (tableau 8.7). Dans la plupart des RMR, une personne membre d'une famille monoparentale était environ deux fois plus susceptible de vivre dans un quartier à faible revenu que la population en général. Un autre groupe souvent considéré dans les ouvrages sur le faible revenu comme étant à risque est celui des adultes vivant seuls. Nombre de ces personnes sont d'anciens parents seuls ou sont incapables de travailler. Pour l'ensemble des RMR, 8,7 % de ces personnes vivaient dans un quartier à faible revenu.

8.4 Les quartiers à faible revenu présentent d'autres caractéristiques défavorables, comme une participation médiocre au marché du travail, moins d'éducation et un taux élevé de paiements de transfert

Les résidents des quartiers à faible revenu doivent faire face à d'autres désavantages. Par exemple, les habitants des quartiers à faible revenu sont nettement plus susceptibles de ne tirer aucun revenu du marché que les personnes ne vivant pas dans ces quartiers. Au moins 23,0 % de résidents en âge de travailler des quartiers à faible revenu ne recevaient aucun revenu du marché, comparative-ment à 6,8 % des résidents en âge de travailler des autres quartiers (tableau 8.8). Les résidents des quartiers à faible

revenu étaient aussi plus susceptibles d'être sans travail et moins susceptibles de faire partie de la population active (c.-à-d. de travailler ou d'être en chômage). C'est donc dire que la population des quartiers à faible revenu participe moins au marché du travail.

Le niveau d'éducation est aussi généralement plus faible dans les quartiers à faible revenu que dans les autres quartiers. Ainsi, 37,2 % d'adultes vivant dans un quartier à faible revenu, mais 24,5 % d'adultes vivant dans un autre quartier, n'avaient pas de diplôme d'études secondaires. Le taux de scolarisation des jeunes donne une idée de l'attitude de ces derniers à l'égard de l'accumulation de capital humain, ainsi que de leurs perspectives d'avenir. Les personnes de 15 à 24 ans vivant dans un quartier à faible revenu étaient moins susceptibles d'être inscrites dans une école que celles des autres quartiers. Le taux de scolarisation dans les quartiers à faible revenu était de 58,0 % comparativement à 65,2 % pour les autres quartiers.

Enfin, les résidents des quartiers à faible revenu reçoivent une part plus importante de leur revenu sous forme de paiements de transfert. En 2000, les résidents des quartiers à faible revenu recevaient 22,4 % de leur revenu sous forme de paiements de transfert, alors que leurs homologues ne vivant pas dans un quartier à faible revenu n'en recevaient que 10,5 %.

Tableau 8.1 : Part de la population selon le groupe, quartiers à faible revenu, 2000^a

	Autochtones	Nouveaux immigrants	Autres immigrants	Autres	Personnes membres de familles monoparentales
	pourcentage				
Halifax	1,7	4,0	6,0	88,2	14,7
Québec	0,7	3,4	3,1	92,8	10,5
Montréal	0,4	19,4	23,3	57,0	13,4
Ottawa–Hull	2,0	16,2	16,9	64,9	13,5
Toronto	0,5	39,1	37,7	22,6	16,3
Hamilton	2,8	10,9	24,6	61,7	13,3
St. Catharines–Niagara ^c	–	–	–	–	–
Kitchener ^c	–	–	–	–	–
London	4,3	8,5	15,8	71,4	17,5
Winnipeg	30,8	8,9	20,4	39,9	19,7
Calgary	9,9	11,0	22,0	57,1	7,0
Edmonton	11,7	12,8	24,2	51,3	8,6
Vancouver	8,3	19,1	28,1	44,5	10,3
Toutes les 27 RMR ^b	4,2	19,8	23,3	52,7	14,4

a : Un quartier à faible revenu est un secteur de recensement (SR) dans lequel plus de 40 % des résidents ont un faible revenu. Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR. Un tableau équivalent basé sur le SFR est présenté au tableau A8.1 en annexe.

b : Comprend aussi les RMR qui ont moins de 75 secteurs de recensement.

c : Il n'y avait pas de secteur de recensement à faible revenu à St. Catharines–Niagara ou Kitchener en 2000.

– Valeur manquante ou calcul impossible.

Tableau 8.2 : Proportion de nouveaux immigrants dans la population des quartiers à faible revenu^a

	1980	1985	1990	1995	2000	Variation 2000-1980
Halifax	1,7	3,1	2,9	3,7	4,0	2,3
Québec	1,3	2,4	2,5	2,6	3,4	2,1
Montréal	7,8	10,6	13,6	17,8	19,4	11,6
Ottawa–Hull	7,0	5,3	10,7	16,6	16,2	9,2
Toronto	24,4	21,4	26,7	36,4	39,1	14,7
Hamilton	7,0	7,6	12,1	13,6	10,9	3,9
St. Catharines–Niagara	3,7	0,6	–	3,2	–	-3,7
Kitchener	11,9	11,0	–	17,2	–	-11,9
London	7,0	3,8	1,9	10,6	8,5	1,5
Winnipeg	12,8	16,4	14,8	12,0	8,9	-3,9
Calgary	8,5	13,0	11,3	13,5	11,0	2,5
Edmonton	11,0	17,2	21,4	13,5	12,8	1,8
Vancouver	28,6	16,1	19,6	20,6	19,1	-9,5
Toutes les 27 RMR	9,9	10,4	13,6	19,5	19,8	9,9

a : Un quartier à faible revenu est un secteur de recensement (SR) dans lequel plus de 40 % des résidents ont un faible revenu. Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

– Valeur manquante ou calcul impossible.

Tableau 8.3 : Proportion d'Autochtones dans la population des quartiers à faible revenu^a

	1995	2000
Winnipeg	24,5	30,8
Regina	22,8	30,0
Saskatoon	26,3	33,1
Edmonton	10,0	11,7
Toutes les 27 RMR	3,3	4,2

a : Les RMR sont celles dont la part des Autochtones est supérieure à 4 % et qui ont au moins 50 secteurs de recensement.

Tableau 8.4 : Part des nouveaux immigrants vivant dans des quartiers à faible revenu, 2000^{a,b}

	Pourcentage de la population vivant dans des quartiers à faible revenu	Pourcentage de nouveaux immigrants vivant dans des quartiers à faible revenu
Montréal	5,8	17,6
Ottawa–Hull	8,6	20,8
Toronto	4,7	10,6
Hamilton	7,6	15,4
London	1,5	2,8
Calgary	0,7	1,1
Edmonton	2,4	6,2
Vancouver	1,7	2,0
Toutes les 27 RMR	4,4	9,7

a : Un quartier à faible revenu est un secteur de recensement dont plus de 40 % des résidents ont un faible revenu.

b : RMR choisies.

Tableau 8.5 : Part des Autochtones vivant dans des quartiers à faible revenu, 2000^{a,b}

	Pourcentage de la population vivant dans des quartiers à faible revenu	Pourcentage d'Autochtones vivant dans des quartiers à faible revenu
Winnipeg	5,7	21,2
Regina	8,6	31,7
Saskatoon	4,8	17,7
Edmonton	2,4	6,3
Toutes les 27 RMR	4,4	11,9

a : Un quartier à faible revenu est un secteur de recensement dont plus de 40 % des résidents ont un faible revenu.

b : RMR choisies.

Tableau 8.6 : Part de la population, d'Autochtones et d'immigrants vivant dans des quartiers à faible revenu, toutes les RMR

	Ensemble de la population	Autochtones ^a	Nouveaux immigrants	Autres immigrants	Autres
1980	3,6	–	5,1	2,8	3,7
1985	6,3	–	12,5	5,5	5,9
1990	3,9	–	8,7	3,8	3,4
1995	8,8	21,5	19,0	9,2	7,1
2000	4,4	11,7	9,7	4,9	3,4

a : Les données portant sur les Autochtones en 1980, 1985 et 1990 ne peuvent être calculées sur une base comparable.

– Valeur manquante ou calcul impossible.

Tableau 8.7 : Part d'enfants, de personnes âgées et de personnes membres d'une famille monoparentale vivant dans des quartiers à faible revenu, 2000^a

	Pourcentage de la population vivant dans des quartiers à faible revenu	Pourcentage d'enfants vivant dans des quartiers à faible revenu	Pourcentage de personnes âgées vivant dans des quartiers à faible revenu	Pourcentage de personnes membres d'une famille monoparentale vivant dans des quartiers à faible revenu	Pourcentage de personnes seules âgées de 45 à 64 ans vivant dans des quartiers à faible revenu
Halifax	3,4	2,3	3,2	6,3	7,6
Québec	5,5	3,9	7,4	8,5	12,6
Montréal	5,8	5,8	5,8	9,7	9,0
Ottawa–Hull	8,6	7,7	10,1	15,1	16,5
Toronto	4,7	5,6	3,8	11,2	7,3
Hamilton	7,6	7,3	7,2	14,5	18,3
St. Catharines–Niagara ^c	–	–	–	–	–
Kitchener ^c	–	–	–	–	–
London	1,5	1,6	1,3	3,3	2,3
Winnipeg	5,7	6,0	5,5	13,3	13,6
Calgary	0,7	0,5	1,8	0,7	2,1
Edmonton	2,4	1,4	2,4	2,7	7,0
Vancouver	1,7	1,3	2,3	2,8	6,0
Toutes les 27 RMR ^b	4,4	4,3	4,5	8,7	8,7

a : Un quartier à faible revenu est un secteur de recensement dans lequel plus de 40 % des résidents ont un faible revenu. Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

b : Comprend aussi les RMR qui ont moins de 75 secteurs de recensement.

c : Il n'y avait pas de secteur de recensement à faible revenu à St. Catharines–Niagara ou à Kitchener en 2000.

– Valeur manquante ou calcul impossible.

Tableau 8.8 : Autres caractéristiques des quartiers à faible revenu, 2000^a

	Pourcentage d'adultes en âge de travailler sans revenu du marché		Taux de chômage		Taux d'activité		Pourcentage d'adultes sans diplôme d'études secondaires		Taux de scolarisation des 15 à 24 ans		Part du revenu total provenant des transferts	
	Quartiers à faible revenu	Autres quartiers	Quartiers à faible revenu	Autres quartiers	Quartiers à faible revenu	Autres quartiers	Quartiers à faible revenu	Autres quartiers	Quartiers à faible revenu	Autres quartiers	Quartiers à faible revenu	Autres quartiers
Halifax	22,1	7,6	11,0	7,2	53,9	53,3	27,7	23,2	53,3	62,0	18,4	10,8
Québec	30,9	8,3	16,2	6,8	42,9	53,1	39,5	21,5	59,2	71,3	27,9	12,5
Montréal	25,7	9,3	13,9	7,1	43,1	51,9	38,7	26,3	60,2	68,2	25,4	12,8
Ottawa–Hull	18,8	6,0	10,0	5,6	48,6	55,4	32,9	19,2	60,2	68,4	17,9	8,3
Toronto	18,0	5,1	11,8	6,2	44,0	54,1	33,7	24,1	65,2	67,4	18,1	8,7
Hamilton	25,4	6,9	11,1	5,7	41,5	51,5	46,8	27,3	44,6	61,8	22,1	10,7
St. Catharines–Niagara ^c	–	6,9	–	5,8	–	50,1	–	30,4	–	63,1	–	12,9
Kitchener ^c	–	5,0	–	6,0	–	55,6	–	27,3	–	60,5	–	8,7
London	24,4	7,6	12,7	6,7	44,4	52,6	37,9	24,4	61,4	65,0	21,8	10,9
Winnipeg	28,0	6,5	12,2	5,5	41,7	53,9	44,9	28,6	48,8	58,1	28,2	12,2
Calgary	18,9	3,6	7,6	4,9	47,0	58,9	40,3	20,6	41,7	58,1	26,3	7,5
Edmonton	17,5	5,2	9,5	5,5	55,8	55,9	36,3	25,3	48,2	59,2	19,5	10,1
Vancouver	29,0	6,4	14,6	7,0	40,8	53,1	40,0	22,0	52,3	65,5	27,8	10,0
Toutes les 27 RMR ^b	23,0	6,8	12,4	6,5	44,3	53,3	37,2	24,5	58,0	65,2	22,4	10,5

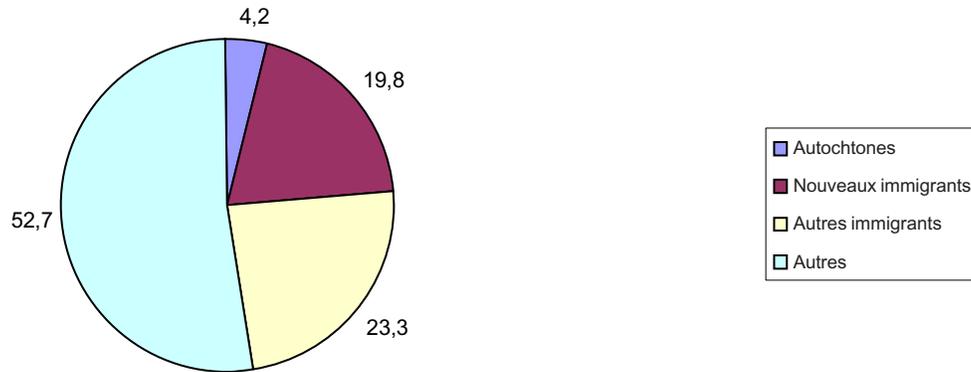
a : Un quartier à faible revenu est un secteur de recensement dans lequel plus de 40 % des résidents ont un faible revenu. Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le seuil de la MFR.

b : Comprend aussi les RMR qui ont moins de 75 secteurs de recensement.

c : Il n'y avait pas de secteur de recensement à faible revenu à St. Catharines–Niagara ou à Kitchener en 2000.

– Valeur manquante ou calcul impossible.

Figure 8.1 : Composition de la population des quartiers à faible revenu, 2000, ensemble des RMR¹



¹ Voir l'encadré 4.1 : Définitions des groupes à risque. Toutes les RMR.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

Figure 8.2: Composition de la population des quartiers à faible revenu varie selon l'ensemble des RMR¹



¹ Voir l'encadré 4.1 : Définitions des groupes à risque.
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001.

Chapitre 9

Conclusion

Le présent rapport examine les tendances du revenu et du faible revenu pour 27 régions métropolitaines de recensement (RMR), qui constituent les secteurs les plus urbanisés du Canada. Le revenu et le faible revenu ont été examinés au niveau de la RMR, mais pour obtenir un aperçu des changements qui touchent les régions métropolitaines, on a aussi étudié les tendances au niveau des quartiers. L'étude a reposé sur les données des recensements de 1981, 1985, 1991, 1996 et 2001, ce qui a permis l'étude du revenu dans les RMR sur une période de 20 ans.

Le revenu familial médian a augmenté dans la plupart des RMR durant les années 80 mais a stagné dans la plupart des RMR durant les années 90. Durant les années 80, le revenu tant des familles à revenu élevé que des familles à faible revenu a augmenté mais, durant les années 90, la croissance s'est concentrée surtout chez les familles à revenu élevé. De même, les taux de faible revenu ont baissé dans la plupart des RMR durant les années 80, mais durant les années 90 les résultats ont été mixtes, la prévalence du faible revenu augmentant dans certaines RMR mais diminuant dans d'autres.

Les tendances de faible revenu varient selon le groupe démographique. Les taux de faible revenu étaient élevés et ont augmenté de façon substantielle au cours de la période chez les nouveaux immigrants. Cet élément, combiné au fait que la proportion de nouveaux immigrants dans la population a augmenté au cours des dernières décennies, a contribué à faire augmenter le nombre de nouveaux immigrants dans la population à faible revenu. Les taux de faible revenu étaient aussi élevés pour les Autochtones et les membres de familles monoparentales, mais avaient quelque peu diminué pour ces derniers. Ils ont diminué de façon substantielle au cours de la période pour les personnes âgées, mais sont demeurés constants chez les enfants.

La proportion de résidents des RMR qui sont des nouveaux immigrants et des Autochtones diffère considérablement d'une RMR à l'autre, de même que la composition de la population à faible revenu. Des RMR comme Toronto et Vancouver, qui comptent des proportions élevées de nouveaux immigrants dans leur population, ont aussi des proportions élevées de nouveaux immigrants dans leur population à faible revenu. D'autres RMR dont les populations autochtones sont importantes, comme Winnipeg, Regina et Saskatoon, comptent des proportions élevées d'Autochtones dans leur population à faible revenu.

Les tendances observées au niveau de la famille étaient similaires à celles observées au niveau des quartiers. Dans la plupart des RMR, le revenu a augmenté plus rapidement dans les quartiers à revenu élevé que dans les quartiers à faible revenu. La proportion des quartiers avec un taux de faible revenu plus élevé que 40% était la même en 2000 qu'en 1980, mais les nouveaux immigrants, les Autochtones et les membres de familles monoparentales étaient représentés de façon disproportionnée dans ces quartiers. Lorsqu'on examine les endroits où les quartiers à faible revenu étaient situés dans les RMR, plusieurs avaient des quartiers à faible revenu regroupés dans le centre-ville, alors que d'autres avaient plusieurs regroupements distincts près d'une zone urbaine d'affluence assez élevée.

Tableaux en annexe

Tableau A1.1 : Taux de faible revenu, d'après les seuils SFR et MFR^a

	Taux de faible revenu, 2000		Croissance en point de pourcentage du taux de faible revenu, 1980 à 2000	
	MFR	SFR	MFR	SFR
St. John's	19,1	17,3	-4,8	-0,9
Halifax	18,0	15,2	-2,4	0,0
Saint John	18,4	17,6	-1,3	-0,1
Chicoutimi–Jonquière	17,4	16,5	-4,4	-3,0
Québec	16,2	18,7	-2,3	-1,0
Sherbrooke	16,6	18,1	-4,3	-2,5
Trois-Rivières	18,3	19,8	-4,7	-3,7
Montréal	18,1	21,4	-0,9	-0,2
Ottawa–Hull	19,0	14,3	-2,9	-2,3
Kingston	18,8	15,0	-2,1	-1,0
Oshawa	15,9	9,4	-1,5	-1,0
Toronto	17,7	15,1	0,7	-0,2
Hamilton	17,8	16,0	-0,1	-0,1
St. Catharines–Niagara	16,3	12,9	-2,4	-2,3
Kitchener	15,6	10,7	-3,8	-2,4
London	18,2	14,5	-0,7	-0,6
Windsor	19,0	12,4	-7,1	-4,9
Sudbury	18,4	15,0	0,4	0,0
Thunder Bay	18,3	14,2	1,0	1,9
Winnipeg	16,2	18,9	-1,3	-0,9
Regina	18,3	15,3	1,2	1,3
Saskatoon	18,2	17,7	-0,1	0,2
Calgary	16,0	13,5	-0,7	-1,4
Edmonton	16,6	15,9	0,5	0,7
Abbotsford	14,5	13,5	-4,0	-0,8
Vancouver	19,1	19,4	2,8	3,4
Victoria	18,1	14,3	-1,1	0,0
Toutes les 27 RMR	17,7	16,7	-0,6	-0,5

a: Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations de la population à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 1.2 pour plus de détails.

Note au tableau A1.1 :

Le classement relatif des RMR en 2000 dépend considérablement du choix du seuil de faible revenu. D'après la méthode de la MFR, les taux de faible revenu sont plus élevés (en ordre décroissant) à Vancouver, St. John's, Ottawa–Hull, Windsor et Kingston. D'après la méthode du SFR, les taux de faible revenu sont plus élevés à Montréal, Trois-Rivières, Vancouver, Winnipeg et Québec. La RMR de Vancouver est la seule qui obtient un taux élevé d'après les deux méthodes.

L'écart observé dans les taux de faible revenu est également influencé par le seuil de faible revenu choisi. D'après la méthode de la MFR, l'écart entre les taux maximum et minimum de faible revenu obtenus pour les RMR était de 4,6 points en 2000, comparativement à 12,0 points en utilisant la méthode du SFR.

Les changements dans les taux de faible revenu sont comparables d'une méthode à l'autre. D'après l'une ou l'autre des méthodes utilisées, le taux de faible revenu a augmenté d'un point de pourcentage ou plus seulement à Vancouver, Thunder Bay et Regina. De même, d'après l'une ou l'autre des méthodes utilisées, le faible revenu a augmenté de façon significative uniquement à Vancouver. Enfin, la corrélation entre les deux ensembles de résultats mesurés selon les deux méthodes pour la croissance du faible revenu était de 0,9.

Tableau A1.2 : Taux de faible revenu, d'après la MFR, de 1980 à 2000^{a,b}

	1980	1985	1990	1995	2000	1990 moins 1980	2000 moins 1990	2000 moins 1980
St. John's	23,9	24,3	18,7	22,1	19,1	-5,2	0,4	-4,8
Halifax	20,4	18,8	17,2	20,5	18,0	-3,2	0,8	-2,4
Saint John	19,7	24,9	18,8	21,8	18,4	-0,9	-0,4	-1,3
Chicoutimi-Jonquière	21,8	21,7	17,5	22,1	17,4	-4,3	-0,1	-4,4
Québec	18,5	21,0	16,8	20,3	16,2	-1,7	-0,6	-2,3
Sherbrooke	20,9	22,9	19,0	21,3	16,6	-1,9	-2,4	-4,3
Trois-Rivières	23,0	23,3	19,9	22,2	18,3	-3,1	-1,6	-4,7
Montréal	19,0	21,7	18,4	23,5	18,1	-0,6	-0,3	-0,9
Ottawa-Hull	21,9	21,0	18,0	23,7	19,0	-3,9	1,0	-2,9
Kingston	20,9	20,5	17,7	20,8	18,8	-3,2	1,1	-2,1
Oshawa	17,4	17,5	16,0	19,5	15,9	-1,4	-0,1	-1,5
Toronto	17,0	17,2	15,9	22,7	17,7	-1,1	1,8	0,7
Hamilton	17,9	19,8	17,1	20,3	17,8	-0,8	0,7	-0,1
St. Catharines-Niagara	18,7	19,3	16,5	19,8	16,3	-2,2	-0,2	-2,4
Kitchener	19,4	19,4	16,8	19,8	15,6	-2,6	-1,2	-3,8
London	18,9	19,7	17,1	21,0	18,2	-1,8	1,1	-0,7
Windsor	26,1	22,9	21,2	22,5	19,0	-4,9	-2,2	-7,1
Sudbury	18,0	20,0	16,7	20,3	18,4	-1,3	1,7	0,4
Thunder Bay	17,3	18,2	15,7	18,9	18,3	-1,6	2,6	1,0
Winnipeg	17,5	17,7	16,9	19,6	16,2	-0,6	-0,7	-1,3
Regina	17,1	19,7	18,0	20,7	18,3	0,9	0,3	1,2
Saskatoon	18,3	20,4	19,2	21,9	18,2	0,9	-1,0	-0,1
Calgary	16,7	20,7	18,3	21,4	16,0	1,6	-2,3	-0,7
Edmonton	16,1	21,0	19,0	21,5	16,6	2,9	-2,4	0,5
Abbotsford	18,5	23,6	14,1	18,1	14,5	-4,4	0,4	-4,0
Vancouver	16,3	21,7	15,8	22,8	19,1	-0,5	3,3	2,8
Victoria	19,2	25,5	17,7	20,9	18,1	-1,5	0,4	-1,1
Toutes les 27 RMR	18,3	20,1	17,2	22,1	17,7	-1,1	0,5	-0,6

a : Les taux de faible revenu sont déterminés par les seuils de la MFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2.

b : Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations de la population à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 1.2 pour plus de détails.

Tableau A1.3 : Taux de faible revenu, d'après le SFR, 1980 à 2000^{a,b}

	1980	1985	1990	1995	2000	1990 moins 1980	2000 moins 1990	2000 moins 1980
St. John's	18,2	18,8	16,2	19,4	17,3	-2,0	1,1	-0,9
Halifax	15,2	14,6	14,1	17,6	15,2	-1,1	1,1	0,0
Saint John	17,7	22,0	17,4	20,2	17,6	-0,3	0,2	-0,1
Chicoutimi-Jonquière	19,5	19,6	16,2	20,8	16,5	-3,3	0,3	-3,0
Québec	19,7	22,1	18,8	22,6	18,7	-0,9	-0,1	-1,0
Sherbrooke	20,6	23,0	19,9	22,4	18,1	-0,7	-1,8	-2,5
Trois-Rivières	23,5	23,3	20,4	23,4	19,8	-3,1	-0,6	-3,7
Montréal	21,6	24,4	21,2	26,4	21,4	-0,4	0,2	-0,2
Ottawa-Hull	16,6	16,3	14,1	18,5	14,3	-2,5	0,2	-2,3
Kingston	16,0	15,0	13,4	16,2	15,0	-2,6	1,6	-1,0
Oshawa	10,4	10,3	9,2	12,3	9,4	-1,2	0,2	-1,0
Toronto	15,3	15,2	13,3	19,7	15,1	-2,0	1,8	-0,2
Hamilton	16,1	17,9	15,0	18,6	16,0	-1,1	1,0	-0,1
St. Catharines-Niagara	15,2	15,6	12,7	15,9	12,9	-2,5	0,2	-2,3
Kitchener	13,1	13,1	10,9	14,1	10,7	-2,2	-0,2	-2,4
London	15,1	15,5	13,0	17,0	14,5	-2,1	1,5	-0,6
Windsor	17,3	15,6	13,9	15,2	12,4	-3,4	-1,5	-4,9
Sudbury	15,0	16,8	13,7	17,3	15,0	-1,3	1,3	0,0
Thunder Bay	12,3	13,4	12,1	14,6	14,2	-0,2	2,1	1,9
Winnipeg	19,8	21,6	20,4	22,7	18,9	0,6	-1,5	-0,9
Regina	14,0	16,5	15,8	17,4	15,3	1,8	-0,5	1,3
Saskatoon	17,5	20,0	18,9	21,0	17,7	1,4	-1,2	0,2
Calgary	14,9	18,5	17,0	19,3	13,5	2,1	-3,5	-1,4
Edmonton	15,2	19,7	18,8	21,0	15,9	3,6	-2,9	0,7
Abbotsford	14,3	19,8	12,9	15,7	13,5	-1,4	0,6	-0,8
Vancouver	16,0	21,5	16,4	21,7	19,4	0,4	3,0	3,4
Victoria	14,3	18,4	13,6	15,3	14,3	-0,7	0,7	0,0
Toutes les 27 RMR	17,2	18,9	16,3	20,7	16,7	-0,9	0,4	-0,5

a : Les taux de faible revenu sont déterminés par la méthode du SFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2.

b : Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations de la population à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 1.2 pour plus de détails.

Tableau A2.3 : Revenu au 10^e percentile, non corrigé en fonction de la taille de la famille, en dollars constants de 2000, 1980 à 2000^a

	1980	1985	1990	1995	2000	variation en %		
						1980-1990	1990-2000	1980-2000
Personnes seules								
St. John's	2 500	1 500	2 700	2 400	3 600	11	32	45
Halifax	5 100	4 900	5 800	4 600	5 200	14	-10	3
Saint John	4 200	3 900	5 800	4 100	5 800	38	0	39
Chicoutimi-Jonquière	0	600	1 400	1 200	2 400	-	68	-
Québec	3 500	3 700	6 100	4 600	6 000	73	-1	71
Sherbrooke	2 100	2 900	5 100	3 400	4 100	143	-20	95
Trois-Rivières	1 600	2 600	5 300	3 400	5 400	230	2	238
Montréal	4 400	4 100	6 400	5 000	5 800	44	-8	32
Ottawa-Hull	5 900	6 400	7 400	6 300	7 300	27	-2	25
Kingston	5 500	5 700	5 800	5 100	5 100	5	-12	-8
Oshawa	5 400	4 800	5 400	6 600	7 700	1	41	43
Toronto	6 700	6 400	8 000	6 600	7 500	19	-7	11
Hamilton	6 300	6 200	7 200	6 800	6 400	15	-12	2
St. Catharines-Niagara	5 300	5 700	7 200	6 800	7 600	37	5	44
Kitchener	5 400	6 300	7 200	6 600	8 200	33	14	51
London	5 500	5 200	6 000	5 500	5 400	9	-10	-2
Windsor	5 300	4 900	6 000	6 200	7 500	14	23	40
Sudbury	3 800	3 100	5 100	5 100	4 300	34	-16	12
Thunder Bay	4 800	5 000	7 400	6 800	6 200	54	-16	30
Winnipeg	6 000	5 500	5 600	5 000	6 400	-6	15	8
Regina	5 100	4 100	6 000	5 400	5 500	17	-9	7
Saskatoon	4 200	3 800	3 300	4 000	5 000	-21	51	20
Calgary	6 700	5 600	7 000	5 800	7 400	5	6	11
Edmonton	6 100	5 000	6 200	5 000	5 500	2	-12	-10
Abbotsford	2 600	2 200	5 500	5 300	3 800	108	-31	44
Vancouver	6 600	5 500	7 400	6 300	6 000	12	-19	-9
Victoria	7 000	5 100	7 300	6 300	6 000	5	-18	-14
Toutes les 27 RMR	5 600	5 200	6 600	5 500	6 200	19	-7	11
Familles économiques								
St. John's	17 200	16 700	18 000	14 500	17 100	4	-5	-1
Halifax	19 300	19 200	20 300	17 500	19 900	5	-2	3
Saint John	16 600	13 500	17 600	14 100	16 800	6	-4	2
Chicoutimi-Jonquière	16 000	14 500	17 800	13 400	18 100	12	2	13
Québec	19 000	17 400	20 200	17 800	21 200	6	5	11
Sherbrooke	15 400	14 300	16 500	15 200	19 600	7	18	27
Trois-Rivières	15 000	13 100	15 800	14 400	16 900	5	7	13
Montréal	18 300	16 300	18 500	15 300	19 600	1	6	7
Ottawa-Hull	21 600	21 700	24 500	20 100	24 200	13	-1	12
Kingston	19 700	20 100	21 800	19 600	20 600	11	-6	4
Oshawa	24 800	24 400	25 400	21 800	26 100	2	3	5
Toronto	24 500	24 100	24 900	19 600	23 500	2	-6	-4
Hamilton	21 600	21 400	22 900	20 700	22 500	6	-2	4
St. Catharines-Niagara	20 400	19 600	21 100	19 700	21 600	4	2	6
Kitchener	22 300	22 400	23 900	20 800	24 500	7	3	10
London	21 000	20 700	22 500	19 800	21 000	7	-6	0
Windsor	18 700	19 800	21 000	19 900	22 100	13	5	19
Sudbury	19 100	17 600	20 300	17 800	19 700	7	-3	3
Thunder Bay	22 400	21 400	23 200	20 400	21 700	3	-7	-3
Winnipeg	20 500	20 100	20 500	18 700	21 500	0	5	5
Regina	21 800	20 000	21 100	18 300	20 800	-3	-2	-5
Saskatoon	19 300	18 100	18 700	16 600	19 300	-3	3	0
Calgary	24 900	22 000	23 900	22 100	26 300	-4	10	6
Edmonton	23 200	20 100	21 200	19 300	23 400	-9	10	1
Abbotsford	19 000	17 200	21 300	19 400	21 400	12	0	12
Vancouver	21 800	19 600	23 400	18 400	20 500	7	-12	-6
Victoria	20 800	19 000	22 700	20 700	22 100	9	-3	6
Toutes les 27 RMR	20 900	19 600	21 600	18 300	21 700	3	0	4

a : Revenu après transferts et avant impôts. Un tableau équivalent montrant le revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes pour tous les individus et les familles est présenté au tableau 2.3. La variation en pourcentage est calculée sur les données non arrondies.
 - Valeur manquante ou calcul impossible.

Tableau A2.4 : Proportion du revenu familial total correspondant au revenu agrégé du 10 % des familles ayant les revenus les plus faibles^a

	1980	1985	1990	1995	2000	1990 moins 1980	2000 moins 1990	2000 moins 1980
St. John's	1,8	1,7	1,6	1,5	1,7	-0,2	0,0	-0,2
Halifax	2,1	1,9	1,9	1,6	1,8	-0,2	-0,1	-0,3
Saint John	1,8	1,5	1,9	1,5	1,6	0,0	-0,3	-0,2
Chicoutimi-Jonquière	1,0	1,4	1,8	1,3	1,8	0,7	0,1	0,8
Québec	1,9	1,6	2,0	1,7	2,1	0,1	0,1	0,2
Sherbrooke	1,8	1,7	1,8	1,7	2,1	0,0	0,3	0,3
Trois-Rivières	1,7	1,4	1,8	1,6	1,8	0,1	0,1	0,1
Montréal	1,7	1,5	1,6	1,4	1,8	-0,1	0,2	0,0
Ottawa-Hull	1,8	1,6	1,7	1,6	1,7	-0,1	0,0	-0,1
Kingston	1,4	1,8	1,9	1,9	1,8	0,5	-0,1	0,4
Oshawa	2,2	2,1	2,0	1,8	2,0	-0,2	0,0	-0,2
Toronto	1,9	1,8	1,7	1,3	1,6	-0,2	-0,1	-0,3
Hamilton	2,0	2,0	2,0	1,7	1,8	0,0	-0,2	-0,2
St. Catharines-Niagara	2,0	1,8	2,0	1,8	2,0	0,1	0,0	0,1
Kitchener	2,2	2,2	2,1	1,9	2,0	-0,1	-0,1	-0,2
London	1,9	1,9	2,0	1,7	1,7	0,1	-0,2	-0,2
Windsor	1,5	1,7	1,8	1,6	1,7	0,3	-0,1	0,2
Sudbury	1,7	1,7	1,6	1,6	1,7	-0,1	0,1	0,0
Thunder Bay	2,1	2,1	2,2	1,9	1,9	0,0	-0,3	-0,3
Winnipeg	2,0	1,8	1,9	1,7	2,0	-0,2	0,1	-0,1
Regina	2,0	1,8	1,9	1,6	1,8	-0,2	0,0	-0,2
Saskatoon	1,9	1,6	1,7	1,6	1,6	-0,2	-0,1	-0,3
Calgary	1,9	1,6	1,9	1,7	1,9	-0,1	0,0	-0,1
Edmonton	1,9	1,6	1,8	1,7	1,9	0,0	0,1	0,0
Abbotsford	0,7	1,9	2,2	2,0	2,1	1,5	-0,1	1,4
Vancouver	1,8	1,7	1,9	1,5	1,6	0,1	-0,4	-0,2
Victoria	2,2	2,1	2,2	2,1	2,0	0,0	-0,2	-0,2
Toutes les 27 RMR	1,8	1,7	1,8	1,5	1,7	-0,1	0,0	-0,1

a : Revenu après transferts et avant impôts. Comprend seulement les personnes membres d'une famille économique. Un tableau équivalent montrant le revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes pour tous les individus et les familles est présenté au tableau 2.4.

Tableau A2.5 : Revenu au 90^e percentile, non corrigé en fonction de la taille de la famille, en dollars contants de 2000, 1980 à 2000^a

	1980	1985	1990	1995	2000	% de croissance		
						1980-1990	1990-2000	1980-2000
Personnes seules								
St. John's	40 400	45 900	50 600	47 600	50 000	25	-1	24
Halifax	46 300	48 700	50 100	49 300	52 000	8	4	12
Saint John	44 100	43 300	48 200	48 600	48 800	9	1	11
Chicoutimi-Jonquière	46 000	47 900	50 300	44 900	50 000	9	-1	9
Québec	51 400	47 600	50 000	48 000	50 000	-3	0	-3
Sherbrooke	45 100	43 200	43 000	43 800	45 000	-5	5	0
Trois-Rivières	44 500	43 300	45 900	44 900	46 400	3	1	4
Montréal	50 800	48 600	51 200	49 300	52 900	1	3	4
Ottawa-Hull	59 000	61 100	63 100	60 700	68 000	7	8	15
Kingston	47 700	49 800	51 300	52 500	55 000	8	7	15
Oshawa	55 300	57 800	58 000	58 900	64 000	5	10	16
Toronto	58 400	60 700	63 200	62 200	69 000	8	9	18
Hamilton	52 500	53 800	54 300	54 500	58 800	4	8	12
St. Catharines-Niagara	50 000	50 800	51 800	50 600	53 000	4	2	6
Kitchener	47 400	49 400	52 000	52 200	58 000	10	11	22
London	50 000	51 000	52 200	53 300	55 000	4	5	10
Windsor	52 000	54 700	53 400	57 000	64 000	3	20	23
Sudbury	49 500	49 200	51 900	54 800	51 200	5	-1	3
Thunder Bay	49 900	50 800	52 100	51 900	53 100	4	2	6
Winnipeg	47 000	49 300	50 400	47 700	50 000	7	-1	6
Regina	50 800	53 500	54 900	50 500	54 000	8	-2	6
Saskatoon	46 200	48 900	48 700	46 500	49 400	5	2	7
Calgary	56 300	58 800	58 500	56 300	61 700	4	5	10
Edmonton	55 100	53 600	54 900	52 300	55 700	0	2	1
Abbotsford	48 700	43 000	49 200	45 600	51 600	1	5	6
Vancouver	54 700	52 500	55 700	53 300	60 000	2	8	10
Victoria	48 600	45 100	51 400	51 000	53 500	6	4	10
Toutes les 27 RMR	53 600	53 600	55 700	54 400	59 000	4	6	10
Familles économiques								
St. John's	96 700	95 000	109 400	102 900	111 800	13	2	16
Halifax	95 800	103 200	110 000	105 100	115 200	15	5	20
Saint John	91 500	86 900	98 600	97 100	108 000	8	10	18
Chicoutimi-Jonquière	92 200	89 100	97 000	91 000	99 600	5	3	8
Québec	102 300	97 200	104 800	101 900	108 400	2	3	6
Sherbrooke	91 900	89 400	94 300	92 700	98 500	3	5	7
Trois-Rivières	89 500	88 100	94 500	94 100	100 000	6	6	12
Montréal	105 500	102 600	109 800	106 300	117 500	4	7	11
Ottawa-Hull	116 700	122 400	132 700	125 800	146 000	14	10	25
Kingston	96 400	105 400	112 000	110 600	119 000	16	6	23
Oshawa	103 500	110 700	119 400	119 400	133 000	15	11	28
Toronto	123 500	127 500	139 900	135 000	152 500	13	9	23
Hamilton	105 500	108 300	119 000	119 200	131 900	13	11	25
St. Catharines-Niagara	97 300	100 300	104 200	105 300	112 700	7	8	16
Kitchener	100 600	102 500	114 300	113 500	128 200	14	12	27
London	102 600	104 900	114 100	114 200	122 800	11	8	20
Windsor	103 800	109 400	111 700	122 700	137 000	8	23	32
Sudbury	99 500	98 100	114 400	113 100	118 000	15	3	19
Thunder Bay	106 300	106 600	115 300	112 600	115 600	8	0	9
Winnipeg	100 400	105 500	109 500	104 800	113 100	9	3	13
Regina	107 800	110 700	113 800	109 000	118 500	6	4	10
Saskatoon	103 800	103 800	105 500	101 600	110 300	2	4	6
Calgary	124 600	126 000	133 100	128 400	146 800	7	10	18
Edmonton	118 400	110 300	116 200	110 900	125 000	-2	8	6
Abbotsford	98 900	89 300	106 700	99 800	110 300	8	3	12
Vancouver	119 300	110 300	127 100	119 900	132 500	7	4	11
Victoria	104 300	94 900	112 000	109 300	118 300	7	6	13
Toutes les 27 RMR	111 400	111 700	121 400	117 300	131 100	9	8	18

a : Revenu après transferts et avant impôts. Un tableau équivalent montrant le revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes pour tous les individus et les familles est présenté au tableau 2.5. La variation en pourcentage est calculée sur les données non arrondies.

Tableau A2.6 : Proportion du revenu familial total correspondant au revenu agrégé du 10 % des familles ayant les revenus les plus élevés^a

	1980	1985	1990	1995	2000	1990 moins 1980	2000 moins 1990	2000 moins 1980
St. John's	24,3	24,9	25,5	25,6	26,2	1,2	0,7	2,0
Halifax	23,2	24,2	23,8	24,6	26,2	0,6	2,5	3,1
Saint John	23,4	24,3	24,6	24,3	25,7	1,2	1,1	2,3
Chicoutimi–Jonquière	23,4	23,1	22,8	23,2	23,1	-0,6	0,3	-0,3
Québec	23,5	23,6	23,3	24,1	24,5	-0,2	1,2	1,0
Sherbrooke	24,2	24,9	24,5	24,6	24,5	0,3	0,0	0,3
Trois-Rivières	24,0	23,8	23,5	23,9	24,4	-0,5	0,9	0,4
Montréal	24,9	25,4	25,7	26,7	27,5	0,8	1,8	2,6
Ottawa–Hull	23,3	23,6	23,7	24,6	26,1	0,4	2,4	2,8
Kingston	23,4	24,5	24,3	24,7	26,2	0,9	1,8	2,8
Oshawa	21,2	22,2	22,3	22,1	22,6	1,0	0,4	1,4
Toronto	25,3	26,3	26,9	28,4	30,6	1,6	3,8	5,4
Hamilton	23,0	23,9	24,7	25,2	26,6	1,6	2,0	3,6
St. Catharines–Niagara	23,3	23,7	24,3	24,2	25,0	1,0	0,7	1,7
Kitchener	23,4	24,0	24,7	25,1	26,1	1,3	1,4	2,7
London	23,8	25,4	25,6	25,5	26,7	1,8	1,1	2,9
Windsor	24,7	24,3	24,7	25,1	25,7	0,0	0,9	0,9
Sudbury	22,4	23,2	24,4	23,9	24,4	2,0	0,0	2,0
Thunder Bay	23,3	22,5	23,7	23,3	24,8	0,4	1,1	1,5
Winnipeg	23,7	24,5	24,7	25,3	25,9	1,0	1,2	2,2
Regina	23,3	24,3	24,4	24,9	24,9	1,0	0,5	1,5
Saskatoon	23,9	24,6	24,6	25,4	26,4	0,7	1,9	2,6
Calgary	25,2	26,1	25,9	27,8	29,6	0,6	3,8	4,4
Edmonton	23,9	24,8	24,4	25,4	25,9	0,5	1,4	1,9
Abbotsford	26,7	24,2	25,6	24,1	24,2	-1,1	-1,3	-2,5
Vancouver	25,2	25,7	25,9	27,2	28,3	0,7	2,4	3,1
Victoria	24,2	24,4	25,3	24,8	24,4	1,1	-0,9	0,2
Toutes les 27 RMR	24,5	25,1	25,4	26,4	27,8	0,9	2,4	3,3

a : Revenu après transferts et avant impôts. Comprend seulement les personnes membres d'une famille économique. Un tableau équivalent montrant le revenu corrigé en fonction du nombre d'équivalents-adultes pour tous les individus et les familles est présenté au tableau 2.6.

Tableau A3.1 : Taux de faible revenu, d'après le seuil de faible revenu (SFR), 1980 à 2000^a

	1980	1985	1990	1995	2000	Variation		
						1990 moins 1980	2000 moins 1990	2000 moins 1980
Taux de faible revenu								
Toutes les 27 RMR	17.2	18.9	16.3	20.7	16.7	-0.9	0.4	-0.5

a : Les taux de faible revenu sont définis dans l'encadré 1.2. Les taux calculés d'après la MFR donnent des résultats différents en termes d'incidence du faible revenu, mais les variations sont similaires dans le temps. Les taux de faible revenu d'après la MFR sont présentés au tableau 3.1.

Tableau A3.2 : Variation des taux de faible revenu d'après le SFR, 1980 à 2000^a

	Variation						
	1985	1990	1995	2000	1990	2000	2000
	moins 1980	moins 1985	moins 1990	moins 1995	moins 1980	moins 1990	moins 1980
St. John's	0,6	-2,6	3,2	-2,1	-2,0	1,1	-0,9
Halifax	-0,6	-0,5	3,5	-2,4	-1,1	1,1	0,0
Saint John	4,3	-4,6	2,8	-2,6	-0,3	0,2	-0,1
Chicoutimi–Jonquière	0,1	-3,4	4,6	-4,3	-3,3	0,3	-3,0
Québec	2,4	-3,3	3,8	-3,9	-0,9	-0,1	-1,0
Sherbrooke	2,4	-3,1	2,5	-4,3	-0,7	-1,8	-2,5
Trois-Rivières	-0,2	-2,9	3,0	-3,6	-3,1	-0,6	-3,7
Montréal	2,8	-3,2	5,2	-5,0	-0,4	0,2	-0,2
Ottawa–Hull	-0,3	-2,2	4,4	-4,2	-2,5	0,2	-2,3
Kingston	-1,0	-1,6	2,8	-1,2	-2,6	1,6	-1,0
Oshawa	-0,1	-1,1	3,1	-2,9	-1,2	0,2	-1,0
Toronto	-0,1	-1,9	6,4	-4,6	-2,0	1,8	-0,2
Hamilton	1,8	-2,9	3,6	-2,6	-1,1	1,0	-0,1
St. Catharines–Niagara	0,4	-2,9	3,2	-3,0	-2,5	0,2	-2,3
Kitchener	0,0	-2,2	3,2	-3,4	-2,2	-0,2	-2,4
London	0,4	-2,5	4,0	-2,5	-2,1	1,5	-0,6
Windsor	-1,7	-1,7	1,3	-2,8	-3,4	-1,5	-4,9
Sudbury	1,8	-3,1	3,6	-2,3	-1,3	1,3	0,0
Thunder Bay	1,1	-1,3	2,5	-0,4	-0,2	2,1	1,9
Winnipeg	1,8	-1,2	2,3	-3,8	0,6	-1,5	-0,9
Regina	2,5	-0,7	1,6	-2,1	1,8	-0,5	1,3
Saskatoon	2,5	-1,1	2,1	-3,3	1,4	-1,2	0,2
Calgary	3,6	-1,5	2,3	-5,8	2,1	-3,5	-1,4
Edmonton	4,5	-0,9	2,2	-5,1	3,6	-2,9	0,7
Abbotsford	5,5	-6,9	2,8	-2,2	-1,4	0,6	-0,8
Vancouver	5,5	-5,1	5,3	-2,3	0,4	3,0	3,4
Victoria	4,1	-4,8	1,7	-1,0	-0,7	0,7	0,0
Toutes les 27 RMR	1,7	-2,6	4,4	-4,0	-0,9	0,4	-0,5

a : Les taux de faible revenu sont définis dans l'encadré 1.2. Les taux calculés d'après la MFR donnent des résultats différents en termes d'incidence du faible revenu, mais les variations sont similaires dans le temps. Les taux de faible revenu d'après la MFR sont présentés au tableau 3.2.

Tableau A4.1 : Taux de faible revenu et part de la population, d'après le SFR, selon le groupe^a

	2000		
	Taux de faible revenu	Part de la population	Part de la population à faible revenu
Autochtones	39,4	1,6	3,8
Nouveaux immigrants	32,2	9,0	17,3
Autres immigrants	16,6	20,8	20,7
Autres	14,1	68,7	58,2
Âge			
17 ans et moins	19,1	23,0	26,4
18 à 64 ans	15,2	65,3	59,5
65 ans et plus	20,2	11,7	14,1
Pas membres d'une famille monoparentale	14,4	92,7	80,5
Membres d'une famille monoparentale	44,4	7,3	19,5
Ensemble de la population	16,7	100,0	100,0

a : Les taux de faible revenu ont été calculés d'après le SFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2. Un tableau équivalent basé sur la MFR est présenté au tableau 4.1.

Tableau A4.5 : Taux de faible revenu chez les nouveaux immigrants dans les RMR à forte population de nouveaux immigrants, 1980 à 2000^{a,b}

	Nouveaux immigrants			Autres			Ratio		
	1980	1990	2000	1980	1990	2000	1980	1990	2000
Montréal	33,6	45,1	45,6	20,9	20,0	19,7	1,6	2,3	2,3
Ottawa–Hull	27,5	34,6	35,2	16,1	13,2	12,8	1,7	2,6	2,8
Toronto	20,6	23,7	28,1	14,5	11,9	12,4	1,4	2,0	2,3
Hamilton	18,3	28,7	35,1	16,0	14,4	14,9	1,1	2,0	2,4
Kitchener	13,4	21,6	23,0	13,1	10,3	9,9	1,0	2,1	2,3
London	13,8	29,1	37,1	15,2	12,3	13,4	0,9	2,4	2,8
Windsor	20,9	27,0	26,8	17,1	13,3	11,3	1,2	2,0	2,4
Calgary	15,0	30,1	23,7	14,8	16,1	12,7	1,0	1,9	1,9
Edmonton	15,4	34,6	28,4	15,2	17,9	15,2	1,0	1,9	1,9
Abbotsford	15,3	16,9	16,3	14,3	12,7	13,3	1,1	1,3	1,2
Vancouver	16,3	26,9	37,2	15,9	15,4	15,9	1,0	1,7	2,3
Toutes les 27 RMR	21,2	28,8	32,2	16,9	15,5	15,1	1,3	1,9	2,1

a : Part de nouveaux immigrants dans la population supérieure à 4% en 2000. Les taux de faible revenu ont été calculés d'après le SFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2. Un tableau équivalent basé sur la MFR est présenté au tableau 4.5.

b : Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations de la population à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 1.2 pour plus de détails.

Tableau A4.6 : Contribution des nouveaux immigrants à la variation globale des taux de faible revenu, RMR à forte population de nouveaux immigrants^a

	1990 moins 1980			2000 moins 1990		
	Variation totale	Associée aux nouveaux immigrants	Associée aux autres	Variation totale	Associée aux nouveaux immigrants	Associée aux autres
Montréal	-0,4	0,5	-0,9	0,2	0,7	-0,5
Ottawa–Hull	-2,5	0,3	-2,8	0,2	0,9	-0,7
Toronto	-2,0	0,0	-2,1	1,8	2,0	-0,2
Hamilton	-1,1	0,2	-1,3	1,0	0,7	0,3
Kitchener	-2,2	0,2	-2,4	-0,2	0,3	-0,5
London	-2,1	0,6	-2,7	1,5	0,4	1,1
Windsor	-3,4	0,1	-3,5	-1,5	0,9	-2,3
Calgary	2,1	0,7	1,5	-3,5	-0,2	-3,3
Edmonton	3,6	0,7	2,9	-2,9	-0,5	-2,4
Abbotsford	-1,4	-0,1	-1,4	0,6	0,4	0,2
Vancouver	0,4	0,7	-0,2	3,0	3,8	-0,8
Toutes les 27 RMR	-0,9	0,3	-1,2	0,4	1,1	-0,7

a : Part de nouveaux immigrants dans la population supérieure à 4% en 2000. Les taux de faible revenu ont été calculés d'après le SFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2. Un tableau équivalent basé sur la MFR est présenté au tableau 4.6.

Tableau A4.8 : Taux de faible revenu chez les Autochtones, RMR à forte population autochtone, 1980 à 2000^{a,b}

	Autochtones		Autres		Ratio	
	1995	2000	1995	2000	1995	2000
Sudbury	45,2	29,1	16,5	14,3	2,7	2,0
Thunder Bay	45,5	40,9	12,7	12,3	3,6	3,3
Winnipeg	61,1	49,1	19,9	16,1	3,1	3,0
Regina	62,6	53,2	14,0	11,9	4,5	4,5
Saskatoon	63,9	52,5	17,6	14,2	3,6	3,7
Edmonton	54,5	39,1	19,7	14,8	2,8	2,6
Toutes les 27 RMR	50,6	39,4	20,2	16,3	2,5	2,4

a : Part d'Autochtones dans la population supérieure à 4 %, en 2000. Les taux de faible revenu ont été calculés d'après le SFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2. Un tableau équivalent basé sur la MFR est présenté au tableau 4.8.

b : Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations de la population à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 1.2 pour plus de détails.

Tableau A4.9 : Taux de faible revenu chez les enfants, les personnes âgées et les membres d'une famille monoparentale, 1980 à 2000^{a,b}

	Enfants			Personnes âgées			Membres d'une famille monoparentale			Ensemble de la population		
	1980	2000	2000 moins 1980	1980	2000	2000 moins 1980	1980	2000	2000 moins 1980	1980	2000	2000 moins 1980
St. John's	21,2	21,2	0,0	27,7	14,7	-13,0	52,1	56,0	3,9	18,2	17,3	-0,9
Halifax	17,4	17,7	0,3	26,3	13,9	-12,4	51,2	50,4	-0,8	15,2	15,2	0,0
Saint John	20,5	21,9	1,4	28,2	16,5	-11,7	60,9	60,4	-0,5	17,7	17,6	-0,1
Chicoutimi-Jonquière	21,7	16,4	-5,3	34,5	19,4	-15,1	59,3	45,9	-13,4	19,5	16,5	-3,0
Québec	19,9	17,1	-2,8	41,3	28,5	-12,8	56,6	41,7	-14,9	19,7	18,7	-1,0
Sherbrooke	20,8	17,4	-3,4	35,1	19,4	-15,7	57,3	36,1	-21,2	20,6	18,1	-2,5
Trois-Rivières	25,9	20,2	-5,7	39,8	21,4	-18,4	62,0	46,0	-16,0	23,5	19,8	-3,7
Montréal	23,8	23,8	0,0	41,8	28,4	-13,4	57,9	47,9	-10,0	21,6	21,4	-0,2
Ottawa-Hull	18,6	17,0	-1,6	29,2	16,0	-13,2	50,1	41,3	-8,8	16,6	14,3	-2,3
Kingston	17,3	17,2	-0,1	22,4	9,0	-13,4	57,7	47,2	-10,5	16,0	15,0	-1,0
Oshawa	11,5	11,8	0,3	21,5	10,2	-11,3	43,6	38,1	-5,5	10,4	9,4	-1,0
Toronto	17,2	18,3	1,1	31,9	19,4	-12,5	48,2	40,7	-7,5	15,3	15,1	-0,2
Hamilton	17,7	18,7	1,0	35,2	21,8	-13,4	60,0	50,0	-10,0	16,1	16,0	-0,1
St. Catharines-Niagara	17,7	15,5	-2,2	24,8	12,5	-12,3	59,9	44,0	-15,9	15,2	12,9	-2,3
Kitchener	14,8	13,1	-1,7	22,7	11,4	-11,3	47,8	38,3	-9,5	13,1	10,7	-2,4
London	17,2	17,3	0,1	21,9	10,8	-11,1	49,2	44,7	-4,5	15,1	14,5	-0,6
Windsor	20,0	14,9	-5,1	28,3	13,8	-14,5	61,2	41,0	-20,2	17,3	12,4	-4,9
Sudbury	16,6	17,8	1,2	26,6	13,4	-13,2	61,4	48,3	-13,1	15,0	15,0	0,0
Thunder Bay	13,3	17,5	4,2	25,2	14,8	-10,4	47,2	49,4	2,2	12,3	14,2	1,9
Winnipeg	21,8	23,0	1,2	40,6	23,8	-16,8	58,2	55,3	-2,9	19,8	18,9	-0,9
Regina	15,3	19,2	3,9	29,3	14,0	-15,3	47,9	46,0	-1,9	14,0	15,3	1,3
Saskatoon	18,4	21,1	2,7	33,6	13,7	-19,9	54,7	50,5	-4,2	17,5	17,7	0,2
Calgary	15,9	14,9	-1,0	35,7	16,7	-19,0	45,4	36,9	-8,5	14,9	13,5	-1,4
Edmonton	17,1	18,7	1,6	35,7	17,9	-17,8	49,5	45,9	-3,6	15,2	15,9	0,7
Abbotsford	15,2	16,5	1,3	25,1	12,7	-12,4	51,0	42,5	-8,5	14,3	13,5	-0,8
Vancouver	15,7	21,9	6,2	37,2	22,4	-14,8	45,6	43,8	-1,8	16,0	19,4	3,4
Victoria	14,9	15,1	0,2	23,5	10,8	-12,7	42,0	38,3	-3,7	14,3	14,3	0,0
Toutes les 27 RMR	18,8	19,1	0,3	34,1	20,2	-13,9	52,6	44,4	-8,2	17,2	16,7	-0,5

a : Les taux de faible revenu ont été calculés d'après le SFR, tel que décrit dans l'encadré 1.2. Un tableau équivalent basé sur la MFR est présenté au tableau 4.9.

b : Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations de la population à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 1.2 pour plus de détails.

Tableau A6.1 : Pourcentage de secteurs de recensement dont le taux de faible revenu est supérieur à 40 %^{a,b}

	1980	1985	1990	1995	2000	1990 moins 1980	2000 moins 1990	2000 moins 1980
	pourcentage							
Halifax	3,2	1,4	2,7	5,3	3,5	-0,5	0,8	0,3
Québec	13,1	17,6	15,2	21,2	14,0	2,1	-1,2	0,9
Montréal	13,1	22,6	15,4	26,8	14,2	2,3	-1,2	1,1
Ottawa–Hull	8,5	7,4	5,3	10,3	4,7	-3,2	-0,6	-3,8
Toronto	2,2	2,2	1,7	6,2	2,9	-0,5	1,2	0,7
Hamilton	3,5	7,4	4,4	10,6	8,2	0,9	3,8	4,7
St. Catharines–Niagara	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Kitchener	0,0	1,3	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0
London	1,4	2,3	0,0	2,3	2,0	-1,4	2,0	0,6
Winnipeg	11,2	15,0	13,5	18,5	11,0	2,3	-2,5	-0,2
Calgary	0,9	4,9	1,3	3,3	0,5	0,4	-0,8	-0,4
Edmonton	1,5	5,7	4,4	10,3	2,5	2,9	-1,9	1,0
Vancouver	2,0	7,4	2,4	3,4	2,9	0,4	0,5	0,9
Toutes les 27 RMR ^c	5,9	9,3	6,2	11,7	6,3	0,3	0,1	0,4

a: Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le SFR. Un tableau équivalent basé sur la MFR est présenté au tableau 6.1.

b: Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu des quartiers entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu des quartiers par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations des quartiers à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 5.1 pour plus de détails.

c: Comprend aussi les RMR qui ont moins de 75 secteurs de recensement.

Tableau A6.2 : Proportion des personnes à faible revenu vivant dans des quartiers à faible revenu^{a,b}

	1980	1985	1990	1995	2000	2000 moins 1980
	pourcentage					
Halifax	6,4	4,9	6,5	10,7	7,1	0,7
Québec	15,2	22,3	21,4	27,1	23,9	8,7
Montréal	15,8	30,0	21,3	35,3	24,8	9,0
Ottawa–Hull	17,4	13,9	11,0	18,1	11,1	-6,3
Toronto	6,3	7,1	5,3	14,9	7,8	1,5
Hamilton	7,0	16,5	8,2	20,8	18,9	11,9
St. Catharines–Niagara	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Kitchener	0,0	1,4	0,0	0,9	0,0	0,0
London	3,0	3,3	0,0	3,5	3,6	0,6
Winnipeg	18,2	29,1	29,2	35,1	25,5	7,3
Calgary	2,0	9,3	2,7	5,5	1,1	-0,9
Edmonton	2,7	12,1	10,5	19,1	6,2	3,5
Vancouver	3,1	15,9	7,7	8,3	6,1	3,0
Toutes les 27 RMR ^c	9,0	15,2	10,6	18,3	11,9	2,9

a: Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le SFR. Un tableau équivalent basé sur la MFR est présenté au tableau 6.2.

b: Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu des quartiers entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu des quartiers par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations des quartiers à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 5.1 pour plus de détails.

c: Comprend aussi les RMR qui ont moins de 75 secteurs de recensement.

Tableau A6.3 : Proportion de la population de la RMR vivant dans un quartier à faible revenu^{a,b}

	1980	1985	1990	1995	2000	2000 moins 1980
	pourcentage					
Halifax	2,6	1,9	2,2	4,4	2,5	-0,1
Québec	6,2	10,0	8,4	11,8	8,9	2,7
Montréal	6,9	14,9	9,2	18,2	10,9	4,0
Ottawa–Hull	7,3	5,8	4,0	7,8	4,1	-3,2
Toronto	2,1	2,3	1,7	6,5	2,7	0,6
Hamilton	2,4	6,4	2,9	8,5	6,9	4,5
St. Catharines–Niagara	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Kitchener	0,0	0,5	0,0	0,3	0,0	0,0
London	1,1	1,3	0,0	1,6	1,5	0,4
Winnipeg	7,1	11,6	10,5	14,3	9,0	0,0
Calgary	0,5	4,1	1	2,2	0,3	-0,2
Edmonton	1,0	5,9	4,6	8,9	2,4	1,4
Vancouver	1,0	7,1	2,5	3,7	2,4	1,4
Toutes les 27 RMR ^c	3,5	6,6	4,0	8,4	4,6	1,1

a : Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le SFR. Un tableau équivalent basé sur la MFR est présenté au tableau 6.3.

b : Étant donné les différences du coût de la vie entre les RMR, lesquelles ne sont pas prises en compte dans le calcul de ces résultats, il n'est pas approprié de comparer les taux de faible revenu des quartiers entre les RMR à un point donné dans le temps. Les taux de faible revenu des quartiers par RMR sont produits dans le but de comparer les différences à l'intérieur même des RMR, de même que les variations des quartiers à faible revenu dans les RMR à travers le temps. Voir l'encadré 5.1 pour plus de détails.

c : Comprend aussi les RMR qui ont moins de 75 secteurs de recensement.

Tableau A8.1 : Part de la population selon le groupe, quartiers à faible revenu, 2000^a

	Autochtones	Nouveaux immigrants	Autres immigrants	Autres	Personnes membres de familles monoparentales
	pourcentage				
Halifax	2,1	2,5	5,9	89,6	19,2
Québec	0,6	2,5	2,5	94,4	9,1
Montréal	0,4	19,3	24,8	55,5	12,1
Ottawa–Hull	1,6	20,0	20,0	58,4	15,1
Toronto	0,7	38,8	37,5	23,0	17,8
Hamilton	2,9	11,1	24,8	61,3	13,4
St. Catharines–Niagara ^c	–	–	–	–	–
Kitchener ^c	–	–	–	–	–
London	4,3	8,5	15,8	71,4	17,5
Winnipeg	26,7	8,7	21,0	43,6	18,1
Calgary	3,9	13,0	31,0	52,2	2,1
Edmonton	11,7	12,8	24,2	51,3	8,7
Vancouver	7,4	22,7	27,1	42,9	9,4
Toutes les 27 RMR ^b	4,3	17,8	22,4	55,6	13,6

a : Un quartier à faible revenu est un secteur de recensement (SR) dans lequel plus de 40 % des résidents ont un faible revenu. Les RMR sont celles qui comprennent plus de 75 secteurs de recensement. Le faible revenu est déterminé d'après le SFR. Un tableau équivalent basé sur le MFR est présenté au tableau 8.1.

b : Comprend aussi les RMR qui ont moins de 75 secteurs de recensement.

c : Il n'y avait pas de secteur de recensement à faible revenu à St. Catharines–Niagara ou à Kitchener en 2000.

– Valeur manquante ou calcul impossible.

Bibliographie

Canada. Le Groupe de travail du Premier ministre sur les questions urbaines (Rapport de Sgro). 2002. « *La stratégie urbaine du Canada : Un cadre d'action* ». Rapport final. Députée : Judy Sgro, MP. <http://www.liberal.parl.gc.ca/urb>

Fédération canadienne des municipalités. 2001. *La qualité de vie dans les collectivités canadiennes : Deuxième rapport*. Canada : Fédération canadienne des municipalités. <http://www.fcm.ca>

Fellegi, I.P. 1997. *À propos de la pauvreté et du faible revenu*. N° 13F0027XIF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada. <http://www.statcan.ca/français/research/13F0027XIF/13F0027XIF.htm>)

Hatfield, M. 1997. *Concentration de la pauvreté et de la détresse sociale dans les quartiers urbains du Canada*. N° W-97-1F au catalogue. Ottawa : La recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada.

Hatfield, M. 2001. *Concentration de la pauvreté et de la détresse sociale dans les quartiers urbains du Canada*. Une version plus récente à l'aide de données du recensement de 1996, présenté à McMaster University, le 28 septembre 2001.

Jackson, A., S. Schetagne et P. Smith. 2001. *A Community Growing Apart: Income Gaps and Changing Need in the city of Toronto in the 1990s*. Un rapport préparé par le Conseil canadien de développement social pour le United Way of Greater Toronto. Ottawa : Le Conseil canadien de développement social.

Jargowsky, P. 1997. *Poverty and Place: Ghettos, Barrios and the American City*. New York : Russell Sage.

Kapsalis, C. et P. Tourgny. 2003. *Groups at risk of Social Exclusion: Unattached Individuals Aged 45 to 64*. Ottawa: Data Probe Economic Consulting Inc.

Lee, K.K. 2000. *La pauvreté urbaine au Canada : un profil statistique*. Ottawa: Le Conseil canadien de développement social.

Myles, J., G. Picot et W. Pyper. 2000. *Inégalités entre les quartiers des villes canadiennes*. Série de documents de recherche des études analytiques n° 160. N° 11F0019MIF2000160 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa: Statistique Canada.

Picot, G et F. Hou. 2003. *La hausse du taux de faible revenu chez les immigrants au Canada*. Série de document de recherche des études analytiques n° 198. N° 11F0019MIF2003198 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada. 1999. *Les mesures de faible revenu (MFR), 1997*. N° 13-582-XIB au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada. 1999. *Seuils de faible revenu*. N° 13-551-XIB au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

Statistique Canada. 2003. *Recensement de 2001 : série « analyses » : Revenu des familles canadiennes*. N° 96F0030XIF2001014 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.